



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 07 MARS 2025

AFFAIRE N° 07-20250307

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept du mois de mars à neuf heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^e km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 26 février 2025, sous la présidence de Monsieur HOARAU Jacquet.

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 33

Absents représentés : 10

Absents : 05

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

HOARAU Jacquet, THIEN AH KOON Patrice (de l'affaire n° 01 à l'affaire n°13-20250307 y compris les questions diverses n° 01 et 02-20250307), GASTRIN Albert, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, PAYET-TURPIN Francemay (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 06-20250307 y compris les questions diverses n° 01 et 02-20250307), THERINCOURT Jean-Pierre, BLARD Régine, DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noéline, FONTAINE Véronique, GENGE Jack, GONTHIER Charles Emile, LEBON Jean Richard, PICARDO Bernard, ROMANO Augustine.

BASSIRE Nathalie, FONTAINE Gilles, SOUBAYA Josian.

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, MUSSARD Harry, FULBERT-GERARD Gilberte, LEBON David, LEICHNIG Stéphanie, LEVENEUR Inelda, MUSSARD Rose Andrée, VIENNE Axel.

GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

VALY Bachil, GROSSET-PARIS Isabelle.

LAFOSSE Camille.

- Commune de Saint-Philippe -

COURTOIS Vanessa.

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)

- Commune du Tampon -

ROBERT Evelyne représentée par FONTAINE Véronique, TECHER Doris représentée par GASTRIN Albert, MONDON Laurence représentée par DIJOUX RIVIERE Mimose, FONTAINE Henri représenté par MAUNIER Daniel, PAYET TURPIN Francemay représentée par ROMANO Augustine (de l'affaire n° 07 à l'affaire n° 28-20250307), THIEN AH KOON Patrice représenté par COURTOIS Vanessa (de l'affaire n° 14 à l'affaire n° 28-20250307).

BENARD Monique représentée par BLARD Régine.

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri-Claude, HUET Marie-Josée représentée par LEICHNIG Stéphanie, LANDRY Christian représenté par VIENNE Axel.

BENARD Clairette Fabienne représentée par LEBON Louis Jeannot.

ETAIENT ABSENTS

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Mathieu, LEJOYEUX Marie Andrée, HOAREAU Sylvain, K/BIDI Emeline.

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame PARIS GROSSET Isabelle a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 07-20250307

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Le Président rappelle qu'en application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes et groupements de communes de plus de 3 500 habitants, le vote du budget est obligatoirement précédé dans les 10 semaines d'un débat d'orientations budgétaires. Ce moment doit permettre aux Conseillers communautaires de débattre des orientations générales du budget ainsi que des engagements pluriannuels envisagés.

Le rapport d'Orientations Budgétaire (ROB) permet ainsi :

- de présenter le contexte général ;
- d'informer les élus sur la situation financière de l'EPCI, la politique des ressources humaines et la gestion de la dette ;
- d'exposer à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

SOMMAIRE

SECTION 1 – LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER.....	5
I. Les perspectives économiques.....	5
II. Les principales mesures du PLF 2025 intéressant les collectivités locales.....	13
SECTION 2 – L'ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE ET LES HYPOTHESES RETENUES.....	15
I. Le Budget Principal	15
II. Le Budget Annexe de l'Eau.....	27
III. Le Budget Annexe de l'Assainissement Collectif (SPAC).....	32
IV. Le Budget Annexe de l'Assainissement Non Collectif (SPANNC).....	37
V. Le Budget Annexe des Transports.....	39
VI. Budgets de la CASUD consolidés.....	43
SECTION 3 – NOTRE FEUILLE DE ROUTE POUR 2025.....	44
I- Orientation stratégique 1 : prendre soin de notre environnement et renforcer l'autonomie énergétique de notre territoire, pour en assurer la durabilité et la viabilité pour les générations futures.....	45
II- Orientation stratégique 2 : réaffirmer l'identité rurale, environnementale de notre territoire et réunir les conditions permettant de sécuriser notre autonomie alimentaire.....	50
III- Orientation stratégique 3 : renforcer l'attractivité économique du territoire et assurer l'inclusion des actifs et des habitants par une offre de formation d'accompagnement adaptée.....	52
IV- Orientation stratégique 4 : mobiliser les ressources nécessaires pour accélérer la transition écologique en fondant une expertise et des équipements valorisant l'économie circulaire.....	70
SECTION 4 – LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES.....	74
I. Structure et évolution des effectifs et de la masse salariale.....	74
II. Une gestion raisonnée des dépenses.....	76
III. Une politique sociale soutenue pour améliorer la condition de vie des agents.....	77
IV. Les orientations pour 2025.....	78
SECTION 5 – LA GESTION DE LA DETTE.....	79
I. La dette propre de la CASUD.....	79
II. Les emprunts garantis par la CASUD.....	81
ANNEXES : ENGAGEMENT PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS	82

SECTION 1 - LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

I. Les Perspectives économiques

A. Le contexte macroéconomique mondial : les banques centrales desserrent l'étai, le risque géopolitique monte d'un cran

1. Une activité économique mondiale robuste

Contrairement aux craintes d'une stagflation et d'une récession mondiale, l'activité économique s'est accélérée de façon régulière, parallèlement au recul de l'inflation partout dans le monde après le pic de 2022.

La croissance de l'emploi et des revenus est restée stable, en raison d'une évolution favorable côté demande (entre autres, les dépenses publiques et la consommation des ménages ont été plus élevées que prévu) et d'une expansion côté offre liée notamment à la hausse inattendue du taux d'activité.

La résilience imprévue de l'économie en dépit des relèvements considérables de taux par les banques centrales pour rétablir la stabilité des prix résulte aussi de la capacité des ménages, dans les principaux pays avancés, à puiser dans l'épargne considérable accumulée durant la pandémie.

De plus, les évolutions sur les marchés des hypothèques et du logement au cours des dix années de bas taux d'intérêt qui l'ont précédée ont amorti l'impact à court terme des relèvements des taux directeurs.

2. Une croissance à venir stable par rapport à 2023

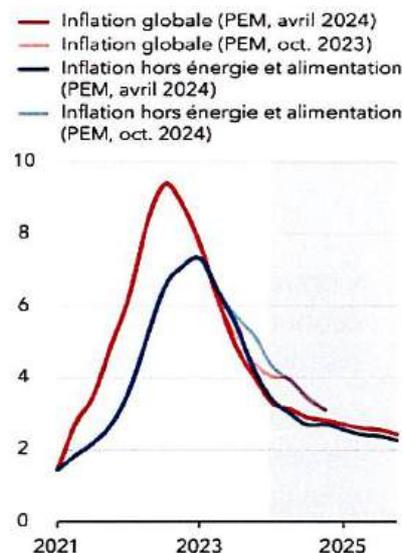
À mesure que l'inflation converge vers les niveaux cibles et que les banques centrales assouplissent leur politique monétaire dans un grand nombre de pays, le durcissement de la politique budgétaire visant à réduire la dette publique élevée, axée sur une augmentation des impôts et une baisse des dépenses publiques, devrait peser sur la croissance.

Ainsi, la croissance mondiale, estimée à 3,2 % en 2023, devrait ainsi maintenir le même rythme en 2024 et 2025, avec respectivement 3,2% et 3,3%.

Dans le même temps, la dynamique de désinflation mondiale s'essouffle. Cela s'explique par des dynamiques sectorielles qui diffèrent : persistance d'une inflation plus élevée que la moyenne pour les prix des services, tempérée dans une certaine mesure par une désinflation plus forte pour les prix des biens.

**Inflation mondiale médiane**

(en pourcentage, en glissement annuel)



Source : FMI

Par ailleurs, le risque géopolitique se renforce dans de nombreux pays.

L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration.

Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible. En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose que d'une fragile majorité et la coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilités.

B. Le contexte macro-économique européen : une inflation enfin maîtrisée

Au niveau européen, les données relatives à l'inflation sont globalement conformes aux anticipations, et les projections macroéconomiques de septembre 2024 établies par les services de la BCE confirment les perspectives d'inflation établies précédemment.

Selon les services de la BCE, l'inflation totale s'établirait en moyenne à 2,5 % en 2024, 2,2 % en 2025 et 1,9 % en 2026.

L'inflation devrait à nouveau s'accélérer en fin d'année, notamment parce que de fortes baisses précédentes des prix de l'énergie sortiront du calcul des taux annuels.

Sous l'effet de salaires qui continuent de progresser à un rythme soutenu, l'inflation intérieure demeure élevée. Cela étant, les tensions sur les coûts de la main-d'œuvre s'atténuent, et les bénéfices amortissent en partie l'incidence de la hausse des salaires sur l'inflation.

Les conditions de financement demeurent restrictives, et l'activité économique reste atone, reflétant la faiblesse de la consommation privée et de l'investissement. Les services de la BCE tablent sur une croissance économique de 0,8 % en 2024, puis 1,3 % en 2025 et 1,5 % en 2026.

Ces chiffres ont été légèrement revus à la baisse par rapport aux projections de juin, en raison principalement d'une contribution plus faible de la demande intérieure au cours des prochains trimestres.

Avec le maintien d'un objectif de retour au plus tôt de l'inflation au niveau de sa cible de 2 % à moyen terme, le Conseil des gouverneurs de la Banque Centrale Européenne devrait conserver les taux directeurs à un niveau suffisamment restrictif aussi longtemps que nécessaire pour atteindre cet objectif.

C. Le contexte national : une croissance modérée et un recul de l'inflation qui se confirme mais des comptes publics particulièrement dégradés

1. Une croissance qui resterait faible en 2025 mais progresserait ensuite

Après une croissance soutenue en 2022, à +2,5 %, portée par le dynamisme de la consommation des ménages et de l'investissement des entreprises dans un contexte de reprise post-covid, la croissance du PIB s'est établie en 2023 à +1,1 %. Elle a en particulier été soutenue par des exportations en hausse marquée, un investissement des entreprises toujours dynamique et une consommation des ménages en progression modérée.

L'évolution du PIB serait identique en 2024 avec 1,1 %. Après un impact positif au troisième trimestre des Jeux olympiques et paralympiques estimé à un quart de point, le quatrième trimestre subirait un contrecoup qui diminuerait la croissance. La croissance 2024 serait surtout tirée par le commerce extérieur, mais freinée par des phénomènes de déstockage en lien notamment avec l'atténuation des difficultés d'approvisionnement. La consommation resterait en effet atone, en dépit des gains de pouvoir d'achat des revenus salariaux. Ces composantes de la croissance expliqueraient la baisse des recettes prévues en 2024 concernant l'impôt sur les sociétés mais aussi la TVA.

En 2025, la hausse du PIB se maintiendrait à un rythme similaire en moyenne annuelle (+1,1 %), mais la consommation des ménages prendrait le relais, les gains de pouvoir d'achat étant davantage soutenus par les salaires réels et étant alors progressivement moins épargnés.

En 2026, elle serait renforcée (+1,4 %) par la reprise de l'investissement privé sous l'effet de la détente passée des taux d'intérêt.

Pour les années suivantes, la croissance s'établirait à +1,5 % en 2027 et 2028.

Ces chiffres 2024 et 2025 restent globalement proches, bien que légèrement inférieurs pour 2025, des dernières prévisions réalisées par les principales instances politiques et économiques (Banque de France, FMI, OCDE).

Tableau 3 : Principaux indicateurs du scénario économique 2023-2028

(Croissance annuelle en %)	2023	2024	2025	2026	2027	2028
PIB (volume)	1,1	1,1	1,1	1,4	1,5	1,5
Déflateur du PIB	5,3	2,3	1,7	1,6	1,6	1,6
IPC (hors tabac)	4,8	2,0	1,8	1,75	1,75	1,75
PIB (valeur)	6,5	3,5	2,9	3,0	3,1	3,1
Masse salariale (branches marchandes non agricoles, valeur)	5,3	2,9	2,8	3,1	3,4	3,4
PIB potentiel (volume)	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
Écart de production (% du PIB potentiel)	-0,6	-0,6	-0,7	-0,5	-0,3	0,0

Sources : Insee, prévisions PLF 2025.

Tableau 2 : prévisions de croissance du PIB de la France en 2024 et en 2025

	Date de publication	2024	2025
Gouvernement	02 octobre	1,1	1,1
OCDE	25 septembre	1,1	1,2
Banque de France	17 septembre	1,1	1,2
OFCE	13 septembre	1,1	1,0
Rexecode	13 septembre	1,1	0,7
<i>Consensus Forecasts</i>	12 septembre	1,1	1,1
Insee	9 septembre	1,1	
FMI	16 juillet	0,9	1,3
Commission européenne	30 avril	0,7	1,3

Source : projet de loi de finances pour 2025, prévisions des organismes et instituts de conjoncture

2. Un ralentissement de l'inflation qui se confirme et s'accélère sur 2024

La sortie de la phase de récession liée à la crise sanitaire s'est caractérisée par un retour d'un haut niveau de l'inflation dans l'économie française et mondiale.

A 5,2 % en 2022 puis à 4,9 % en 2023, le taux d'inflation avait retrouvé des niveaux inconnus depuis les années 1980.

L'année 2024 est marquée par un recul très net de l'inflation qui pourrait s'accélérer en 2025.

La prévision d'inflation du Gouvernement pour 2024 a été révisée en baisse par rapport à celle du programme de stabilité (-0,4 point) et s'établit ainsi à 2,1%. Depuis le début de l'année 2024, la désinflation se met en place. Les prix du pétrole ont baissé, la hausse sur un an des prix alimentaires s'est nettement affaiblie (à 0,5 % en septembre, contre 1,2 % en 12 avril et 9,7 % un an plus tôt) et le repli du glissement annuel des prix des produits manufacturés s'est accentué (-0,3 % en septembre).

Du fait de la transmission des hausses passées de salaires, les prix des services continuent quant à eux de progresser à un rythme plus soutenu, mais qui s'est infléchi en septembre (2,5 % sur un an, après 3,0 % en août), ce qui laisse attendre une nette

modération de l'inflation sous-jacente en glissement annuel (après +1,7 % sur un an en août) et une baisse assez forte sur le mois.

Pour 2025, l'inflation continuerait sa baisse, à +1,8 % en moyenne annuelle, et serait à cet horizon essentiellement tirée par les prix des services. Les prix alimentaires seraient globalement stables et les prix de l'énergie orientés à la baisse, tout particulièrement les prix de l'électricité. Le prix des produits manufacturés connaîtrait un léger rebond, sous l'hypothèse d'une transmission aux prix à la consommation des hausses de coût du fret maritime.

L'inflation est ensuite estimée à 1,75% par an à compter de 2026.

Ces prévisions 2024 et 2025 sont proches de celles retenues par les principales instances politiques et économiques, bien que celles de 2025 se situent dans la fourchette haute des prévisions disponibles.

Tableau 2 : Évolution de l'indice des prix à la consommation par grands postes					
Moyenne annuelle (en %)	Moyenne 2010-2019 (en %)	2023	2024	2025	Pondération 2024 (en %)
TOTAL	1,1	4,9	2,1	1,8	100,0
TOTAL HORS TABAC	1,0	4,8	2,0	1,8	98,2
Alimentation	1,3	11,8	1,3	0,7	15,1
Produits manufacturés	-0,3	3,5	0,0	0,1	23,2
Énergie	3,8	5,6	2,7	-0,3	8,3
Services	1,3	3,0	3,0	3,2	51,6
IPCH	-	5,7	2,5	1,9	100
SOUS-JACENT ²⁶	0,7	5,1	1,9	1,8	62,7

Sources : Insee, prévisions PLF 2025.

	Date de publication	2024	2025
Gouvernement	2 octobre	2,1	1,8
Banque de France*	13 septembre	2,2	1,3
OFCE	13 septembre	2,2	1,7
Rexecode	13 septembre	2,3	1,6
Consensus Forecasts	12 septembre	2,3	1,8
Insee	9 septembre	2,1	

Sources : projet de loi de finances pour 2025, prévisions des organismes et instituts de conjoncture

Le tableau ci-dessous récapitule les principaux indicateurs macro-économiques retenus par le Gouvernement Barnier dans le PLF 2025 présenté fin 2024.

Tableau 3 : Principaux indicateurs du scénario économique 2023-2028

(Croissance annuelle en %)	2023	2024	2025	2026	2027	2028
PIB (volume)	1,1	1,1	1,1	1,4	1,5	1,5
Déflateur du PIB	5,3	2,3	1,7	1,6	1,6	1,6
IPC (hors tabac)	4,8	2,0	1,8	1,75	1,75	1,75
PIB (valeur)	6,5	3,5	2,9	3,0	3,1	3,1
Masse salariale (branches marchandes non agricoles, valeur)	5,3	2,9	2,8	3,1	3,4	3,4
PIB potentiel (volume)	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
Écart de production (% du PIB potentiel)	-0,6	-0,6	-0,7	-0,5	-0,3	0,0

Sources : Insee, prévisions PLF 2025.

3. Un déficit public en hausse en 2024 qui amène à des mesures fortes de réduction dans le PLF 2025 initial

L'année 2023 a été marquée par un déficit public qui s'est établi à -5,5 % du PIB après -4,7 % en 2022.

En 2024, le déficit public prévu s'établirait à 6,1 % du PIB, soit une dégradation de -0,6 pt de PIB par rapport à 2023.

La prévision de déficit pour l'année 2024 marque une dégradation de 1,7 points par rapport à celle de la loi de finances pour 2024 (4,4 points de PIB) et de 1,0 point par rapport à celle du programme de stabilité (5,1 points de PIB). Selon le rapport du Haut Conseil des Finances Publiques, cette dégradation « est due pour partie à des moins-values de prélèvements obligatoires, au caractère volontariste de certaines hypothèses notamment celles des dépenses des collectivités locales, ainsi que l'avait relevé le Haut Conseil dans son avis sur le Programme de stabilité d'avril 2024 et à l'absence de mise en œuvre des mesures nouvelles annoncées comme devant être prises en cours d'année ».

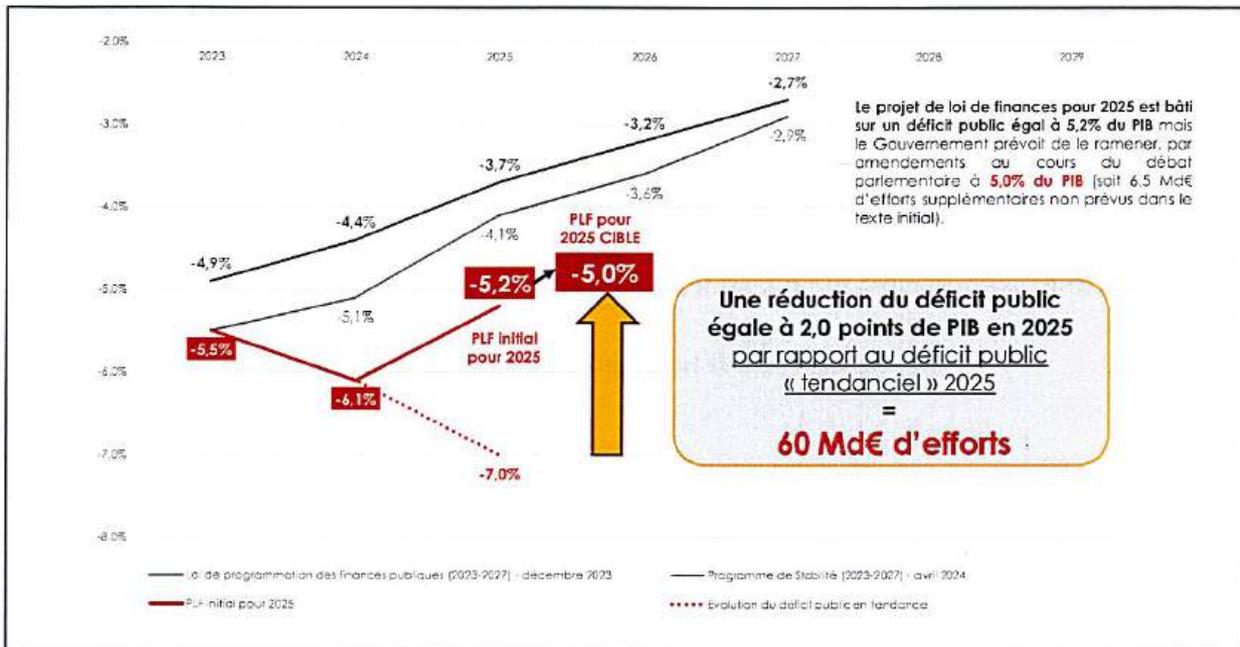
Le rapport économique, social et financier (RESF) associé au PLF 2025 présenté fin 2024 table sur un retour sous le seuil des 3% de déficit public à l'horizon 2029. Cette trajectoire passe une réduction du déficit public à -5% du PIB en 2025.

Tableau 4 : Trajectoire pluriannuelle

En % du PIB, sauf mention contraire	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Solde public	-6,1	-5,0	-4,6	-4,0	-3,3	-2,8
Niveau de solde conjoncturel	-0,4	-0,4	-0,3	-0,2	0,0	0,0
Niveau de solde structurel (% PIB potentiel)	-5,7	-4,6	-4,3	-3,9	-3,3	-2,8
Niveau de solde des one-offs (% de PIB potentiel)	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Dette au sens de Maastricht	112,9	114,7	115,9	116,5	116,1	115,8

Extrait RESF 2025

Pour y parvenir, le PLF 2025 initial comprenait des mesures représentant un effort total de 60Mds€ en 2025, dont les 2/3 porteraient selon le Gouvernement sur une baisse des dépenses et 1/3 sur une hausse des recettes. Le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP) a jugé dans son rapport d'analyse du PLF 2025 que l'effort structurel serait plutôt de 42 Mds€ reposant sur une baisse des dépenses de 30 % et une hausse des recettes de 70 %.



Source : Séminaire PLF 2025 – Ressources Consultants Finances

Cinq principales mesures étaient ainsi prévues dans le PLF 2025 initial pour parvenir à réduire le déficit public à 5% du PIB et atteindre ces 60 Mds€ d'économie :

- Un effort de l'Etat et de ses opérateurs de 20Mds€ par rapport au tendanciel ;
- Une maîtrise des dépenses des administrations de sécurité sociale grâce notamment une évolution de l'ONDAM de +2,8%, à l'indexation des pensions de retraites en juillet 2025, et une évolution des allègements généraux pour favoriser la progression salariale tout en freinant leur augmentation pour modérer leur coût pour les finances publiques ;
- Un mécanisme exceptionnel de limitation de l'optimisation fiscale pour les plus hauts revenus, une contribution exceptionnelle sur les bénéficiaires des plus grandes entreprises, et une réduction de certaines niches fiscales et sociales pour lutter contre les effets d'aubaine ;
- Un verdissement de la fiscalité en incitant notamment à une plus grande sobriété énergétique ;
- Enfin, la participation des collectivités territoriales aux efforts de maîtrise des dépenses publiques (détaillée ci-après). Cet effort devrait atteindre 5 Mds€ dans le PLF 2025 initial (revu à la baisse à 2,2 Mds€ avec le texte adopté par le Sénat).

Le HCFP a considéré la prévision de solde public de -5,0 points de PIB pour 2025 retenue dans le PLF 2025 initial difficilement atteignable dans la mesure où elle supposait un volet important de hausse de prélèvements obligatoires et de mesures

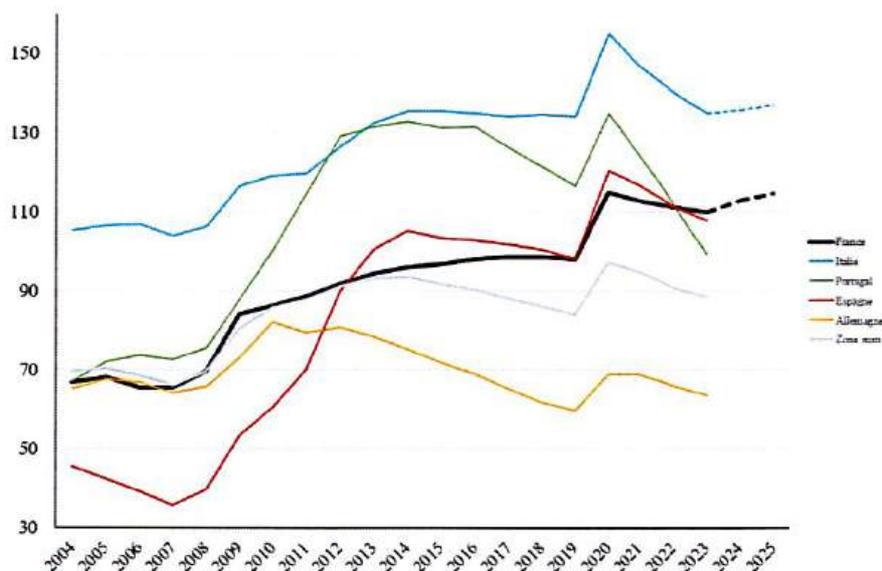
d'économies en dépenses, qui ne sont pas toutes documentées et dont la mise en œuvre sera difficile. Selon le HCFP, le risque est élevé que la prévision de déficit soit dépassée.

4. Une dette publique qui reste parmi les plus élevées de la zone euro

Malgré des soldes publics particulièrement creusés entre 2021 et 2023 (-5,6 points de PIB en moyenne), le ratio de la dette publique au PIB a diminué de 5 points entre 2020 et 2023, pour s'établir à 110 points de PIB, bénéficiant à son dénominateur d'une progression importante du PIB en valeur du fait de la forte augmentation des prix.

Toutefois le mouvement de désendettement a été globalement plus important chez nos partenaires européens. Ainsi l'écart entre le ratio de dette de la France et de la moyenne de la zone euro a continué de progresser entre 2020 et 2023. La France est désormais le troisième pays le plus endetté de la zone euro derrière la Grèce et l'Italie.

Graphique 12 : ratio de la dette publique au PIB en zone euro (en %)



Source : PLF pour 2025, plan budgétaire et structurel à moyen terme (PSMT) de l'Italie, Insee et Eurostat.

Selon les prévisions associées au PLF 2025 initial, le ratio de la dette au PIB recommencerait à croître, fortement, en 2024 et 2025, pour retrouver en 2025 le point haut atteint en 2020 lors de la crise sanitaire à près de 115 points de PIB.

D'une part le déficit public resterait très creusé. D'autre part, le déficit stabilisant la dette diminuerait fortement, du fait d'une croissance nominale beaucoup moins forte (+ 3,5 % en 2024 et + 2,9 % en 2025 contre +6,5 % en 2023).

Ainsi l'écart entre le déficit public et le déficit stabilisant la dette s'élèverait à 2,4 points de PIB en 2024 et 1,8 points en 2025, expliquant la majeure partie de la forte progression du ratio de la dette au PIB.

Tableau 8 : dette et déficit publics

<i>En points de PIB</i>	2023	2024	2025
Déficit public	5,5	6,1	5,0*
<i>Déficit stabilisant la dette</i>	<i>6,6</i>	<i>3,7</i>	<i>3,2</i>
Dettes publiques	109,9	112,9	114,7

Source : projet de loi de finances pour 2025.

II. Les principales mesures du PLF 2025 intéressant les collectivités locales

Rappel du contexte

À la suite de la motion de censure du Gouvernement sur le PLFSS (art. 49 alinéa 3 Constitution), le Gouvernement Barnier a démissionné le 5 décembre 2024 entraînant la suspension des débats au Parlement sur les textes financiers.

À la suite des débats à l'Assemblée nationale, le PLF 2025 n'avait pas été voté, la version initiale du PLF 2025 avait donc été transmise au Sénat.

Avant que le Gouvernement ne soit censuré, le Sénat avait adopté la première partie du PLF 2025 tel qu'il l'avait modifié et avait commencé l'examen de la 2nde partie du PLF 2025.

Le nouveau Gouvernement Bayrou a choisi de repartir du texte initial, en poursuivant son examen au parlement.

Le texte actuel comprend les principales dispositions suivantes intéressant les collectivités :

- **Stabilisation en valeur au titre de 2025 des fractions de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) affectées aux collectivités locales.** Dans le cadre de la participation des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics, le PLF prévoit un gel de la TVA affectée aux collectivités locales en 2025 : la TVA 2025 sera ainsi égale à la TVA perçue en 2024.
- **Hausse de l'enveloppe nationale de la DGF de 290 M€ en 2025 et baisse des variables d'ajustement.** Le PLF 2025 initial ne prévoyait pas d'abondement de l'enveloppe DGF (contrairement à 2023 et 2024). Le financement de la croissance des dotations de péréquation (+290 M€ en 2025) était donc assuré par un redéploiement interne des crédits (baisse de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des EPCI). Le Sénat a adopté un amendement majorant l'enveloppe de la DGF de 290 M€. En conséquence, alors que dans le texte initial la dotation de compensation des EPCI diminuait de l'ordre de 4,9 % (en cas de maintien de la répartition de la ponction à 60% sur la dotation forfaitaire et 40% sur la dotation de compensation -arbitrage du comité des finances locales), la baisse ne serait que de 2,2% avec le texte du Sénat (même arbitrage supposé CFL).
- **Les variables d'ajustement (DCRTP) diminuent de 487 M€ en 2025, dont 202 M€, soit -18 % pour la DCRTP des communes et groupements, ce qui représente un effort sans précédent (pour mémoire les variables d'ajustement**

avaient diminué de 15 M€ en 2023 et 47 M€ en 2024). Le texte établit les modalités de répartition de ces minorations au sein de chaque catégorie. Dans tous les cas, très classiquement, les minorations seront proportionnelles aux recettes réelles de fonctionnement figurant dans les derniers comptes de gestion disponibles dans la limite des différentes enveloppes.

- **Création d'un dispositif de lissage conjoncturel ("DILICO") par amendement du Sénat en remplacement du fonds de réserve issu du texte initial.** Le PLF 2025 initial prévoyait l'instauration d'un fonds de réserve au profit des collectivités à compter de 2025, dont le prélèvement serait activé (III de l'article) dès lors que le solde budgétaire effectif des collectivités territoriales et de leurs groupements de l'année précédente sera inférieur au solde de référence prévu en loi de finances initiale pour cette même année, son montant étant égal à cette différence et réparti entre les collectivités territoriales et leurs groupements dont les dépenses réelles de fonctionnement n-2 sont supérieures à 40 M€, avec toutefois la mise en œuvre d'un plafonnement à 2 % des recettes réelles de fonctionnement de chacune des collectivités contributrices, conduisant pour 2025 à un prélèvement initial de 2,7 Mds€. Le Sénat a supprimé ce texte et l'a remplacé par un dispositif de lissage conjoncturel représentant un prélèvement d'1 Md€ en 2025 répartis entre les collectivités et leurs groupements en fonction de différents critères (dont le potentiel fiscal / financier et le revenu des ménages), montant qui doit faire l'objet d'un reversement par tiers aux collectivités concernées sur les 3 années suivantes (après la mise en œuvre d'un prélèvement de 10 % alimentant le FPIC). A ce stade aucune commune et aucun EPCI de la Réunion n'est contributeur à ce fonds.

- **Report de 3 ans de la suppression progressive de la CVAE**

L'article 79 de la loi de finances pour 2024 avait déjà différé la suppression de la CVAE : de 2024, cette suppression avait été étalée jusqu'en 2027.

Le PLF 2025, toujours dans le but de concilier compétitivité des entreprises et maîtrise des finances publiques, repousse à 2030 la suppression définitive et totale de la CVAE en établissant une nouvelle progressivité de suppression à compter de 2028. Les taux d'imposition de 2024 sont donc maintenus de 2025 à 2027.

Par ailleurs, bien que ne relevant pas du PLF 2025, l'augmentation annoncée des cotisations employeurs à la CNRACL représentera un effort important demandé aux collectivités. Le PLFSS 2025 prévoyait une augmentation des cotisations employeurs à la CNRACL de 4 points en 2025 représentant un coût estimé à 1,3 Md€ pour les collectivités, et pouvant représenter jusqu'à 12 points d'augmentation cumulée jusqu'en 2027 (même si le texte ne précisait pas les augmentations pour les années 2026 et 2027). Cette augmentation devrait finalement être mise en œuvre par décret.

Enfin, il faut noter que la revalorisation forfaitaire des bases pour 2025 représentera 1,7 %. Pour rappel, ce taux de revalorisation concerne uniquement les valeurs locatives des locaux affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile et aux immobilisations industrielles passibles de la taxe foncière, son calcul étant fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

SECTION 2 – L'ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE ET LES HYPOTHESES RETENUES

Préambule

Une analyse financière des 5 budgets de la CASUD sur la période « 2021-2026 » est présentée à partir des indicateurs de gestion appelés « Epargne Brute » et « Epargne Nette ». Cette méthode d'analyse permet :

- de mieux appréhender la structure financière de chaque budget ;
- de mesurer leurs enjeux financiers et budgétaires ;
- et d'apprécier le niveau d'effort budgétaire consacré à l'autofinancement des projets d'investissement.

Au stade du présent rapport, les chiffres communiqués au titre des dépenses et des recettes réalisées en 2024 sont encore provisoires et de même, les prévisions 2025 devront être ajustées en fonction des mesures budgétaires qui seront adoptées par le nouveau gouvernement. Enfin, les projets d'investissement 2025 sont présentés globalement.

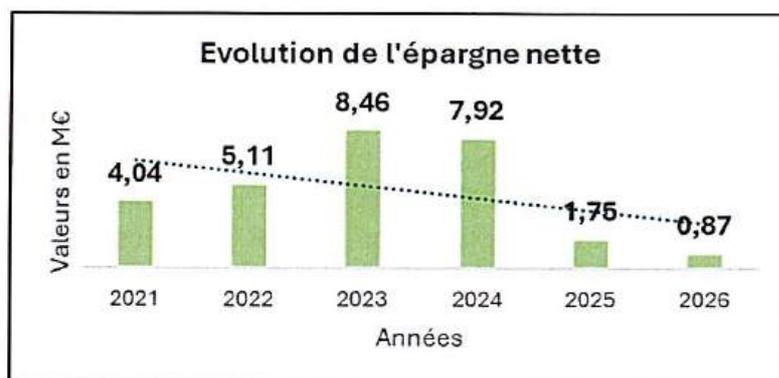
I. Le Budget Principal

A. Les indicateurs financiers (section de fonctionnement)

1. Evolution des épargnes de gestion

PRINCIPAL (Valeurs en K€)	2021	2022	2023	2024		2025	2026
	c.a.	c.a.	c.f.u	Budget	c.f.u. projet	Projet	Projet
A. Recettes Réelles de Fonctionnement	50 807	55 763	60 702	61 838	62 591	62 595	63 805
<i>Evolution en %</i>		10%	9%		3%	0%	2%
Produits de services	4 863	5 184	5 157	5 066	5 000	5 052	5 121
Impôts et taxes	34 372	38 520	43 897	45 585	45 311	46 136	47 366
Dotations et participations	10 560	11 757	11 362	10 987	11 645	11 006	11 001
Autres recettes	1 012	302	285	200	635	401	316
B. Dépenses Réelles de Fonctionnement	46 293	50 045	51 132	54 424	53 428	59 578	61 433
<i>Evolution en %</i>		8%	2%		4%	12%	3%
Charges à caractère général	13 862	16 206	16 030	16 742	16 742	17 943	18 097
<i>Dont collecte déchets</i>	9 874	12 204	12 155	12 500	13 500	13 500	14 000
<i>Dont fonctionnement OTI</i>	907	1 188	1 167	1 200	987	1 736	1 464
<i>Dont GEMAPI</i>	0	0	67		265	400	400
<i>Dont gestion fourrière</i>	341	365	309	320	249	230	160
Charges de personnel	12 049	12 504	12 170	12 700	12 415	13 000	13 254
Atténuation de produits	1 956	1 831	1 915	2 312	2 001	1 872	1 872
Contributions et participations diverses	17 433	18 579	19 974	21 202	21 246	25 708	26 716
<i>Dont Budget Transport</i>	7 500	7 500	9 200	10 920	10 920	12 500	13 500
<i>Dont Budget SPAC</i>	0	0	0	0	0	400	400
<i>Dont Syndicat ILEVA</i>	0	9 233	8 758	8 530	8 528	10 592	10 600
<i>Dont syndicat Pierrefonds</i>	499	374	371	815	815	815	815
Intérêts de la dette	104	97	238	300	280	264	694
Autres dépenses	889	828	805	1 068	744	791	800

PRINCIPAL (Valeurs en K€)	2021	2022	2023	2024		2025	2026
	c.a.	c.a.	c.f.u	Budget	c.f.u. projet	Projet	Projet
EPARGNE BRUTE (A-B)	4 514	5 718	9 570	7 345	9 163	3 017	2 371
(-) Remboursement emprunt	469	607	1 109	1 269	1 247	1 267	1 504
EPARGNE NETTE	4 045	5 111	8 461	6 076	7 916	1 750	867



Dégradation de l'épargne nette depuis 2024 sous l'effet de l'augmentation des dépenses de fonctionnement (inflation persistante impactant les prix des marchés et compétences de plus en plus coûteuses)

L'année 2024 s'achève avec une épargne nette de près de 8 M€ contre 6 M€ attendu par rapport aux prévisions initiales. La bonne santé financière du Budget Principal de la CASUD se maintient en 2024 grâce à une meilleure utilisation des fonds publics et cela, malgré un contexte économique dégradé en lien avec une inflation soutenue.

Toutefois, malgré toutes les mesures d'encadrement des actions, près de 0,5 M€ de dépenses engagées l'année dernière (OTI, gestion fourrière, ...) n'ont pas pu être rattachées à l'exercice 2024 et seront financées sur les crédits budgétaires de 2025.

L'épargne nette, corrigée extra-comptablement de ce report de dépenses de 0,5 M€ en 2025, resterait supérieure aux attentes avec un montant de plus de 7,3 M€ à fin 2024.

2. Commentaires

a) Recettes : Le dynamisme fiscal du territoire préservé (près de 75 % des recettes)

Il est présenté ci-dessous une évolution de ces recettes fiscales entre 2021 et 2026 :

	c.a. 2021	c.a. 2022	c.f.u. 2023	c.f.u. 2024	Projet 2025	Projet 2026
Impôts et taxes	34 372	38 520	43 897	45 311	46 136	47 366
<i>Variation en %</i>		12%	14%	3%	2%	3%
<i>Quote-part RRF</i>	68%	69%	72%	72%	74%	74%
TEOM	17 898	18 916	20 465	21 536	22 124	22 788
Impôts directs locaux	4 787	5 046	7 856	8 245	8 478	8 772
TVA - compensation TFPB et TH	6 434	7 046	7 231	7 229	7 229	7 446
TVA- CVAE cot° puis compensat°. (2023)	1 601	1 656	2 079	2 078	2 078	2 140
Taxe GEMAPI	0	1 502	1 500	1 501	1 500	1 500
Taxe sur les surfaces commerciales	897	891	894	919	900	900
Taxe de séjour (depuis 2019)	133	260	279	385	320	320
Imposition. Forfaitaire ent réseaux	316	425	531	514	520	525
Etat - Fonds de péréquation	1 511	1 801	1 857	1 813	1 937	1 925
Fiscalité reversée "att compensation"	642	931	931	931	900	900
<i>Entre Deux</i>	280	338	338	338	334	334
<i>Tampon</i>	362	593	593	593	566	566

	c.a. 2021	c.a. 2022	c.f.u. 2023	c.f.u. 2024	Projet 2025	Projet 2026
Autres contributions directes	152	46	274	161	150	150

La part des « impôts et taxes » par rapport aux recettes totales de fonctionnement passe de 68 % à près de 75 % entre 2021 et 2024, permettant ainsi à la CASUD de préserver son autonomie de gestion.

Il est également observé une progression annuelle dynamique des recettes tirées des impôts locaux (TEOM, TFB, THRS, CFE des entreprises).

Toutefois, les réformes successives (suppression de la TH puis de la CVAE des entreprises) ont fortement fragilisé cette autonomie de gestion car elles ont permis à l'Etat d'instituer des mesures d'encadrement des budgets des collectivités.

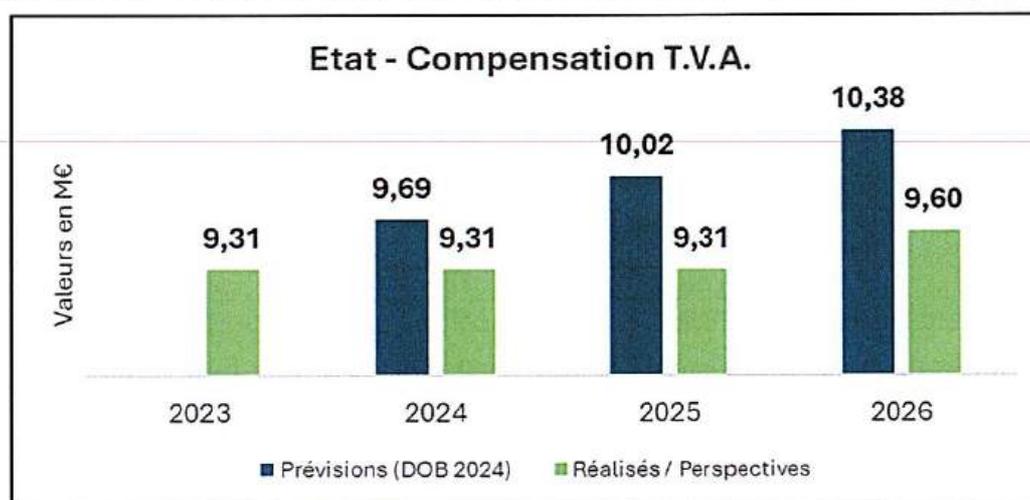
En effet, les suppressions de taxes locales ont été compensées financièrement par l'Etat par des allocations (fraction de TVA comptabilisée dans les « impôts et taxes ») dont les montants évoluent désormais au gré des arbitrages du gouvernement pour élaborer le budget national.

Ainsi, en 2024, après avoir notifié en début d'année à la CASUD des allocations compensatrices de TVA à hauteur de 9,7 M€, l'Etat a informé au mois de novembre dernier que ces montants étaient ramenés à 9,3 M€ compte tenu de la dégradation des comptes publics.

Cette décision de l'Etat s'est traduite en 2024 dans le budget de la CASUD par un manque à gagner de 0,4 M€.

Les arbitrages budgétaires en-cours menés par le nouveau gouvernement n'apportent à ce jour aucun éclairage supplémentaire sur les perspectives d'évolution de ces allocations financières. Par mesure de prudence, l'évaluation des prochains budgets 2025 et 2026 s'effectue sur la base de la trajectoire financière fixée au cours du dernier trimestre 2024 par l'ancien gouvernement.

Il est indiqué dans le graphique ci-dessous la trajectoire de ces allocations fixée début 2024 (prévisions – DOB 2024) avec celle annoncée fin 2024 (réalisés / Perspectives).



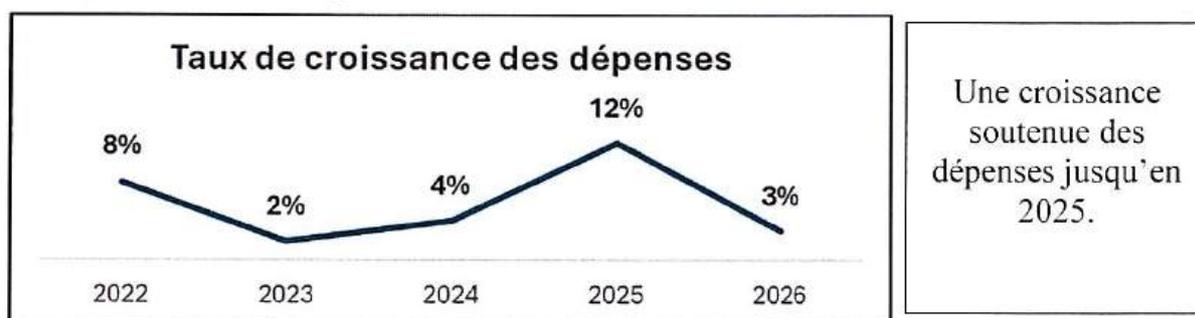
En l'état actuel des discussions budgétaires, après avoir constaté une perte de 0,4 M€ de recettes en 2024, le manque à gagner en 2025 s'élèverait à plus de 0,7 M€.

Il est rappelé que les taxes locales supprimées par l'Etat rapportaient chaque année des recettes supplémentaires à la CASUD pour exercer ses missions de service public. La substitution par l'Etat de ces recettes fiscales dynamiques par des allocations financières, dont les montants fluctuent au gré des politiques publiques nationales, n'apporte que de l'instabilité budgétaire dans une période charnière pour la CASUD où, de nouveaux marchés sont exécutés dans le domaine des déchets (collecte et traitement) et du transport.

En termes de perspectives financières 2025-2026, seules les recettes tirées des impôts locaux progressent grâce à une urbanisation dynamique du territoire.

Les autres recettes et notamment, celles attribuées par l'Etat, se stabilisent en attendant la publication des nouvelles données sur la trajectoire des finances publiques.

b) Dépenses : Des compétences à soutenir en 2025



Les dépenses de fonctionnement sont prévues en augmentation de plus de 6,1 M€ pour financer les activités suivantes :

- b.1). Renforcement des domaines de compétences (+4,9 M€) ;
- b.2). La gestion du personnel (+0,6 M€) ;
- b.3). Les autres dépenses de fonctionnement (+0,6 M€).

b.1). Renforcement des domaines de compétence (+4,9 M€).

- La gestion des déchets (+2,1 M€)

	ca 2021	ca 2022	cfu 2023	cfu 2024	2025	2026
GESTION DES DECHETS (en k€)	18 261	21 437	20 913	22 028	24 092	24 600
<i>Evolution en valeurs (k€)</i>		3 177	-524	1 115	2 064	508
<i>Evolution en %</i>		17%	-2%	5%	9%	2%
Gestion de la collecte (marchés)	9 874	12 204	12 155	13 500	13 500	14 000
Gestion du traitement (ILEVA)	8 386	9 233	8 758	8 528	10 592	10 600
Quote-part DRF	39%	43%	41%	41%	40%	40%
Taux de couverture par la TEOM et RSOM	106%	95%	105%	105%	98%	99%

La gestion des déchets représente 41 % des dépenses réelles de fonctionnement et son coût est passé de 18 à 22 M€ entre 2021 et 2024.

Conformément à l'orientation stratégique de la CASUD en matière de gestion des déchets, la collecte des déchets est désormais réalisée par la SPL SUDEC sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Cette stratégie de regroupement auprès d'un seul opérateur vise à harmoniser sur le territoire les process en matière de collecte pour améliorer la qualité du service rendu

et à payer le juste prix par un contrôle renforcé des activités de la société SUDEC tant sur plan technique, juridique et financier.

Les discussions sont ainsi engagées avec la société pour définir un pacte de croissance visant aussi bien à consolider leurs ratios financiers qu'à tendre vers un partage cohérent et régulier des fruits de la croissance de la société.

Par ailleurs, il est envisagé une stabilisation des coûts de la collecte sur les années 2025 et 2026 autour de 13,5 à 14 millions d'euros.

En revanche, les dernières informations communiquées à la fin de l'année dernière par ILEVA sur les perspectives financières 2025-2030 dans le domaine du traitement des déchets, vont conduire à une forte augmentation dès 2025 des contributions des EPCI membres du syndicat puis à une stabilisation en 2026 avec la mise en service de l'Unité de Valorisation Energétique (U.V.E.).

Les contributions par EPCI membre devraient ainsi évoluer dans les proportions suivantes :

	2 024	2 025	2026
Participations EPCI	38 220 232	43 240 452	43 240 452
<i>dont TCO</i>	15 644 713	16 788 981	16 788 981
	40,93%	38,83%	38,83%
<i>dont CIVIS</i>	14 047 097	15 859 806	15 859 806
	36,75%	36,68%	36,68%
<i>dont CASUD</i>	8 528 422	10 591 665	10 591 665
	22,31%	24,49%	24,49%

La participation de la CASUD progresse fortement en 2025 (+2,1 M€) sous l'effet de l'augmentation générale des contributions financières au syndicat nécessaire au financement de l'U.V.E. et de la non-reconduction du critère de solidarité parmi les critères de répartition entre les trois EPCI.

Les discussions sont en cours avec ILEVA pour adapter les critères de répartition entre les EPCI de manière à s'assurer que les contribuables de la CASUD payent le juste prix dans ce projet emblématique pour le sud, visant à atteindre un comportement vertueux en évitant le tout enfouissement.

Une modification des critères de répartition pourrait ainsi permettre de réduire la participation de la CASUD dans le cadre du financement de l'Unité de Valorisation Energétique.

Enfin, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et la redevance spéciale sur les ordures ménagères (RSOM) ne couvriraient plus les dépenses liées à la gestion de la collecte et du traitement des déchets dès cette année (taux de couverture de 98 %).

- L'organisation du transport des personnes (+1,6 M€)

	ca 2021	ca 2022	cfa 2023	cfu 2024	2025	2026
Gestion des transports (en k€)	7 500	7 500	9 200	10 920	12 500	13 500
<i>Evolution en valeurs (k€)</i>		0	1 700	1 720	1 580	1 000
<i>Evolution en %</i>		0%	23%	19%	14%	8%
Subvention au Budget Annexe Transport	7 500	7 500	9 200	10 920	12 500	13 500
Quote-part DRF	16%	15%	18%	20%	21%	22%

Les activités de transports de personnes sont retracées dans le Budget Annexe de Transports, qui est équilibré grâce à l'attribution d'une subvention par le Budget Principal. Cette subvention d'équilibre représente désormais en 2024 plus de 20% des dépenses réelles de fonctionnement contre 16% en 2021.

Les coûts de transport ont ainsi augmenté fortement ces dernières années en raison d'un environnement géopolitique perturbé par le conflit en Ukraine qui s'est ensuite répercuté dans les circuits économiques par une envolée des prix des matières premières.

L'ensemble des prestataires de transports publics ont donc révisé leur prix pour tenir compte de l'inflation.

De plus, l'exécution de nouveaux marchés de transports scolaires depuis 2023 n'a fait qu'amplifier cette trajectoire inflationniste.

Enfin, après de longs mois de procédures de consultation des entreprises, la délégation de service public de Transports Urbains a été attribuée avec une prise d'effet en mars prochain.

Les premières estimations du montant de la subvention nécessaire à l'équilibre du Budget Annexe de Transports s'établissent au maximum à 12,5 M€ pour cette année puis à 13,5 M€ en 2026.

L'augmentation de la subvention d'équilibre serait ainsi de l'ordre de 1,6 M€ (+11%) cette année pour maintenir à périmètre constant le service public de transport sur le territoire. Le montant définitif ne sera connu qu'au moment du vote du prochain Budget Primitif 2025 prévu à la fin du premier trimestre.

- La gestion de l'assainissement collectif (+0,40 M€)

Les activités liées à l'assainissement collectif sur le territoire intercommunal sont retracées dans le Budget Annexe de l'Assainissement Collectif, lequel doit ensuite s'équilibrer avec ses propres recettes d'exploitation conformément à la réglementation.

Par ailleurs, la CASUD a eu recours à de la dette bancaire pour cofinancer les travaux d'assainissement réalisés au cours des années antérieures. Ainsi, à fin 2024, le stock de dette bancaire s'affiche à plus de 18 M€.

Le remboursement de cette dette bancaire représenterait une charge annuelle (capital et intérêts financiers) de près de 1,3 M€ en 2025 et 2026 puis de 1,2 M€ à compter de 2027.

Du côté des recettes d'exploitation, les premières estimations fixent à moins de 1 M€/an le montant des redevances à percevoir auprès des usagers du service pour les années 2025 et 2026.

Il est rappelé que les deux premières tranches des tarifs de la surtaxe communautaire ont été abaissées depuis le 1^{er} juillet 2023 comme indiqué dans le tableau d'évolution de la grille tarifaire.

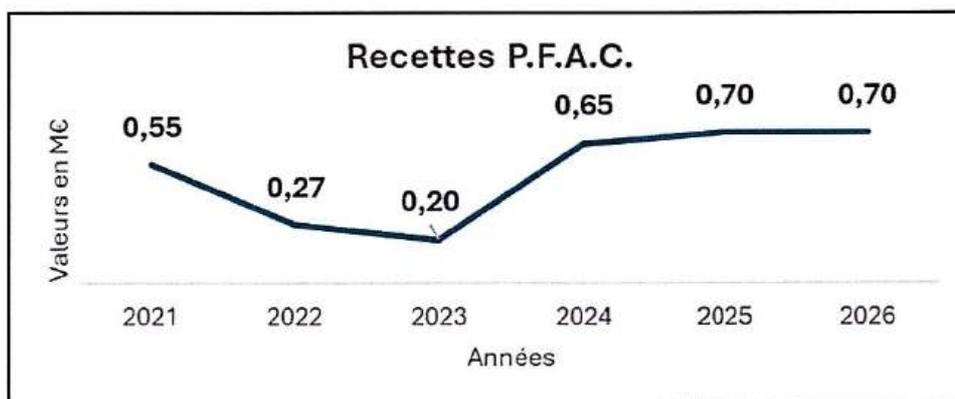
	Tarifs HT avant 1/07/2023	Tarifs HT après 1/07/2023	Variation au 1/07/2023
PART FIXE			
Abonnement fixe / an	36,00	7,00	-81 %



	Tarifs HT avant 1/07/2023	Tarifs HT après 1/07/2023	Variation au 1/07/2023
PART VARIABLE			
0 à 50 m3 / semestre	0,30	0,135	-55 %
51 à 100 m3 / semestre	0,45	0,270	-40 %
101 à 200 m3 / semestre	1,05	1,100	5 %
> 201 m3 / semestre	1,25	1,800	44 %

Cette mesure sociale de péréquation entre les usagers du service a, certes, permis d'alléger la facture pour le consommateur dans un contexte de crise sociale inédite (39 % des familles vivant sous le seuil de pauvreté) mais réduit considérablement les marges de manœuvre du budget annexe (insuffisance de recettes d'exploitation pour rembourser la dette).

L'instauration depuis 2017 de la participation financière liée au raccordement des logements sur les réseaux publics d'assainissement (taxe appelée « P.F.A.C. » et encaissée une seule fois à l'achèvement du logement) permet incontestablement d'abonder les recettes d'exploitation du budget annexe (voir graphique d'évolution ci-dessous) mais son montant est encore insuffisant pour garantir les équilibres financiers.



Face à ces fortes contraintes budgétaires pesant sur le budget annexe, le moment est donc peut-être venu pour :

- Revoir le planning opérationnel des projets sur un horizon plus large ;
- Limiter l'emprunt pour ne pas obérer les budgets futurs ;
- Reconstituer les ressources du budget annexe d'assainissement pour dégager à nouveau de l'autofinancement nécessaire au financement des grands chantiers.
- Consolider à moyen terme 2025-2026 les équilibres financiers du budget annexe d'assainissement par une ressource exceptionnelle au moyen de l'attribution d'une subvention d'équilibre par le Budget Principal d'un montant de 0,4 M€ en 2025 puis en 2026.

Il sera ainsi proposé, à l'occasion de l'examen des prochains budgets, de verser une subvention d'équilibre par le budget principal vers le budget annexe d'assainissement collectif à hauteur de 0,4 M€ pour les années 2025 et 2026.

	ca 2021	ca 2022	cfa 2023	cfu 2024	2025	2026
Gestion de l'assainissement collect. (k€)	0	0	0	0	400	400
<i>Evolution en valeurs (k€)</i>		0	0	0	400	0

	ca 2021	ca 2022	cfa 2023	cfu 2024	2025	2026
<i>Evolution en %</i>		0%	0%	0%	100%	0%
Subvention au Budget Annexe S.P.A.C.	0	0	0	0	400	400
Quote-part DRF	0%	0%	0%	0%	1%	1%

- Le renforcement de la compétence tourisme (+0,8 M€)

La SPL Office de Tourisme Intercommunale du Sud (O.T.I.) est à nouveau titulaire d'un contrat de prestations de services, depuis le 1^{er} juin 2024 jusqu'au 31 décembre 2028, se portant sur la gestion et l'exploitation :

- de l'office de tourisme,
- des quatre bureaux d'informations touristiques,
- de la gestion et du suivi de l'installation de la signalétique touristique en lien avec l'entreprise retenue par la CASUD,
- et de l'entretien des toilettes touristiques.

Ce nouveau contrat a été actualisé pour tenir compte de l'évolution des prix des matières et des services et de la nécessité de renforcer les ressources de la société pour améliorer les conditions d'accueil des touristes sur l'ensemble du territoire et amplifier les actions à destination des socio-professionnels.

Les dépenses afférentes à cette compétence tourisme évoluent ainsi depuis 2021 de la manière suivante :

	ca 2021	ca 2022	cfa 2023	cfu 2024	2025	2026
Gestion du tourisme (k€)	907	1 188	1 167	987	1 736	1 464
<i>Evolution en valeurs (k€)</i>		281	- 21	-180	749	-272
<i>Evolution en %</i>		31%	-2%	-15%	76%	-16%
Prestations de services O.T.I..	907	1 188	1 167	987	1 736	1 464
Quote-part DRF	2%	2%	2%	2%	3%	2%

Il est à noter que la facture de la SPL OTI au titre du solde 2024 d'un montant de 0,32 M€ n'a pas pu être rattachée à l'exercice 2024 et sera payée sur les crédits de 2025, expliquant ainsi la forte augmentation des crédits à prévoir au prochain budget 2025.

b.2). La gestion du personnel (+0,60M€)

	ca 2021	ca 2022	cfu 2023	cfu 2024	2025	2026
Charges de personnel (en k€)	12 049	12 504	12 170	12 415	13 000	13 254
<i>Evolution en valeurs (k€)</i>		455	-334	245	585	254
<i>Evolution en %</i>		4%	-3%	2%	5%	2%
Dépenses de personnel	12 049	12 504	12 170	12 415	13 000	13 254
Quote-part DRF	26%	25%	24%	23%	22%	22%

Les charges de personnel (23% des dépenses de fonctionnement en 2024) se stabilisent depuis 2021.

En revanche, une augmentation des dépenses de personnel est envisagée en 2025 pour financer :

- La création d'une équipe pour exploiter en régie la fourrière ; la priorité sera donnée en 2025 au bien être animal et à la lutte contre l'errance animale pour apporter dans les quartiers de la sérénité et de la sécurité, pour les personnes et les biens et notamment les élevages d'animaux ;

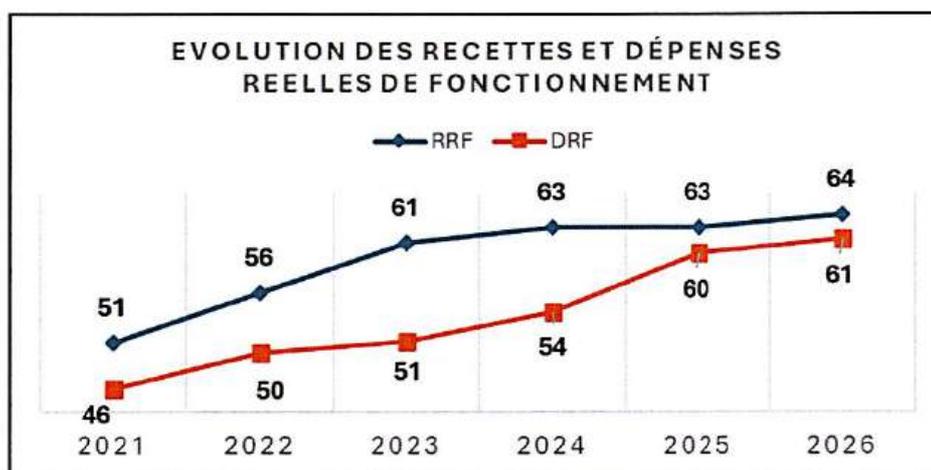
- Les obligations d'avancement de carrière des agents ;
- Le nouveau dispositif d'avancement de carrière en faveur du personnel non titulaire ;
- La mise en œuvre du dispositif social d'accompagnement des agents pour la protection complémentaire de prévoyance ;
- Le relèvement de 4 points du taux de cotisations sociales patronales de la CNRACL.

b.3). Les autres dépenses de fonctionnement (+0,6 M€)

L'évolution des autres dépenses de fonctionnement serait à mettre en corrélation avec le contexte économique marqué par la persistance d'une inflation élevée.

Par ailleurs, les crédits « GEMAPI » de gestion seront renforcés en 2025 (+0,13 M€) pour permettre d'effectuer les opérations de curage nécessaires au bon fonctionnement des ouvrages et de réaliser les études préalables d'impact et d'opportunité.

c) Des marges de manœuvre budgétaire contraintes en 2025 et en 2026



La CASUD est parvenue en 2024 à contenir ses dépenses de fonctionnement malgré un contexte économique inflationniste et un cadre réglementaire de plus contraignant pour ses finances, en particulier, dans le domaine des déchets (fin du tout enfouissement, incitation à la valorisation des déchets, ...).

En revanche, les perspectives financières sont plutôt décevantes avec une anticipation dès 2025 d'une forte croissance des dépenses liées à la gestion des compétences, qui aura pour effet de fragiliser la structure financière de la section de fonctionnement du Budget Principal et de détériorer les principaux ratios financiers observés attentivement par les organismes bancaires.

Une forte contraction des marges d'autofinancement des investissements dégagées par la section de fonctionnement est ainsi attendue en 2025 puis en 2026.

B. Le tableau de financement des investissements (section d'investissement)

I. Tableau de financement des investissements

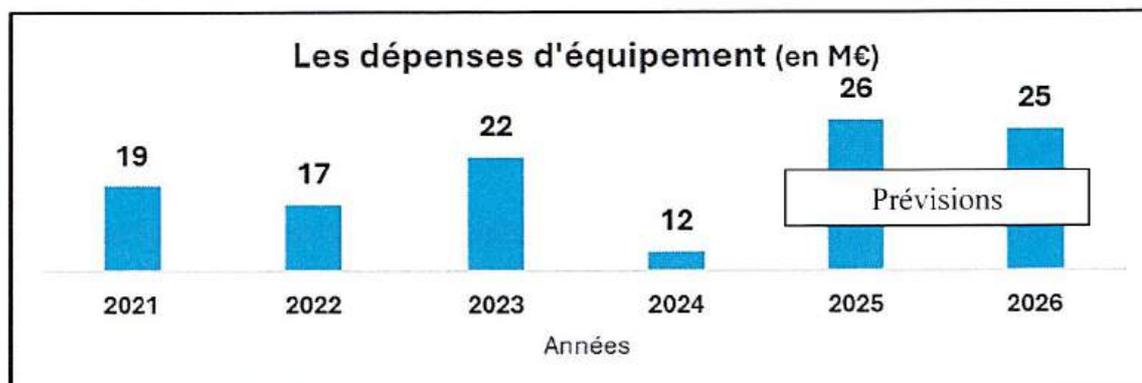
PRINCIPAL	2021	2022	2023	2024		2025	2026
	c.a.	c.a.	c.f.u.	Budget	c.f.u. projet	Projet	Projet
A. TOTAL EMPLOI (1+2)	22 462	17 674	22 189	27 401	13 226	26 820	25 367
(1) Dépenses Financières	3 139	750	475	1 750	853	400	0
Titre de participation	89	0	100	900	3	400	0
Prêts	3 050	750	375	0	0	0	0
Autres dépenses	0	0	0	850	850	0	0
(2) Dépenses Equipement	19 323	16 924	21 714	25 651	12 373	26 420	25 367
Etudes	283	76	111	1 757	148	420	667
Subvention Equipement	4 430	212	1 739	2 364	2 624	2 000	700
Equipement	3 213	799	5 040	3 711	2 917	9 000	4 000
Travaux	11 397	15 837	14 824	17 819	6 684	15 000	20 000
B. TOTAL RESSOURCES (3+4)	21 568	20 434	26 849	21 408	16 754	19 066	18 008
(3) Recettes Financières	10 497	8 435	11 115	12 817	12 767	4 750	3 367
Excédent fonct. Capitalisé	3 636	2 000	600	3 947	3 947	0	0
Dotation FCTVA	516	1 324	2 054	1 700	904	3 000	2 500
Prêts	2 300	0	0	0	0	0	0
Autres recettes	0	0	0	1 094	0	0	0
Epargne Nette	4 045	5 111	8 461	6 076	7 916	1 750	867
(4) Recettes Equipement	11 071	11 999	15 734	8 591	4 036	12 500	22 000
Subventions	457	8 999	10 984	3 591	4 031	2 500	14 000
Emprunts	10 614	3 000	4 750	5 000	0	10 000	8 000
Autres recettes	0	0	0	0	5	0	0
SOLDE DE L'EXERCICE (B-A)	-894	2 760	4 660	-5 993	3 577	-9 570	0
Solde au 1er janvier	6 014	3 120	5 280	5 993	5 993	9 570	0
Solde au 31 décembre	5 120	5 880	9 940		9 570	0	0
dont fonctionnement	4 805	6 096	12 517				
dont investissement	315	-216	-2 577				
Restes à réaliser au 31 déc.			-1 370		3 540		
Stock de dette au 31 déc.	15 848	18 241	21 882		20 635	29 368	35 864

Le solde de clôture provisoire à fin 2024, estimé à 9,5 M€, reste quasiment inchangé par rapport à celui de 2023 (9,9 M€).

Cet excédent de clôture appelé aussi "réserve budgétaire" viendrait en complément des crédits nouveaux de l'année 2025 pour financer les activités et les projets prévus.

2. Commentaires

a) En dépenses, un programme d'équipement de plus de 121 M€ envisagé sur la période 2021-2026 sur le Budget Principal



Les principales opérations programmées cette année :

TRANSPORT

- Opération "Voie urbaine"/TCSP du Tampon
- Gare Entre-Deux « travaux amélioration »
- Construction « Gare routière de la Plaine des Cafres » : livraison fin 2025
- Halte routière de Vincenzo : réalisation de cette opération en maîtrise d'ouvrage unique avec la Commune de Saint-Joseph
- Gare Saint-Joseph : Travaux d'amélioration
- Mobiliers urbains
- Plan de renouvellement 2025-2032 du parc de bus : 44 prévus en 2025 (financé par les contributions versées au nouveau délégataire de service public)

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

- Acquisition de Bio-composteur
- Déchetterie de l'Entre-Deux : Démarrage des travaux fin 2025
- Mini quais d'apport Volontaire
- Mise en service par ILEVA de la nouvelle plateforme de tri des ordures ménagères (financement par les contributions financières annuelles)

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AMENAGEMENT

- ZAE 14^e km
- ZAE 19^e km
- ZAE Les Palmiers (Tranche 2)
- ZAE Basse Vallée
- Opération Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP)
- Réalisation de programmes d'immobiliers d'entreprises

GEMAPI

- Poursuite des travaux de traitement des crues de la rivière des remparts
- Etudes réglementaires des ouvrages de PI

AUTRES INVESTISSEMENTS

- Futur siège (Poker d'as) : Livraison des bureaux (second semestre 2025)

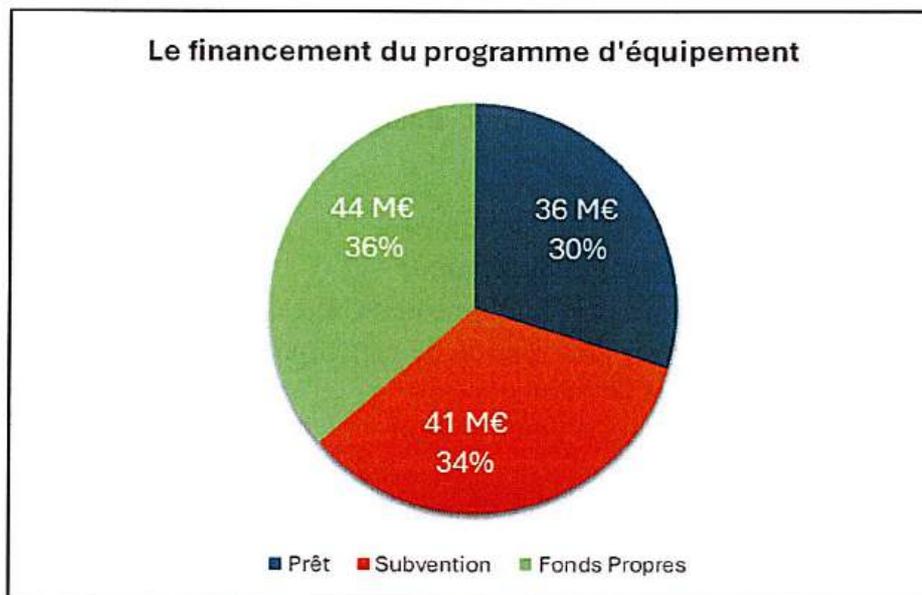
Communauté d'Agglomération du Sud

- Schéma directeur eau pluviale
- G.E.P.U.
- Acquisitions foncières
- Minoration foncière
- Opérations en maîtrise d'ouvrage unique avec les communes

Il est joint en annexe un tableau de travail portant sur les engagements pluriannuels d'investissement du budget principal.

b) En recettes, des ressources mixtes pour financer le programme de travaux

Les ressources mobilisées sur la période 2021-2026



Les fonds propres comprennent la dotation FCTVA et l'épargne nette.

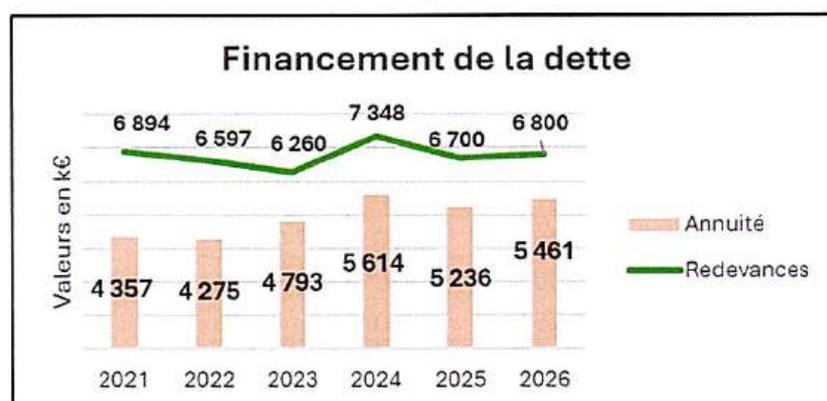
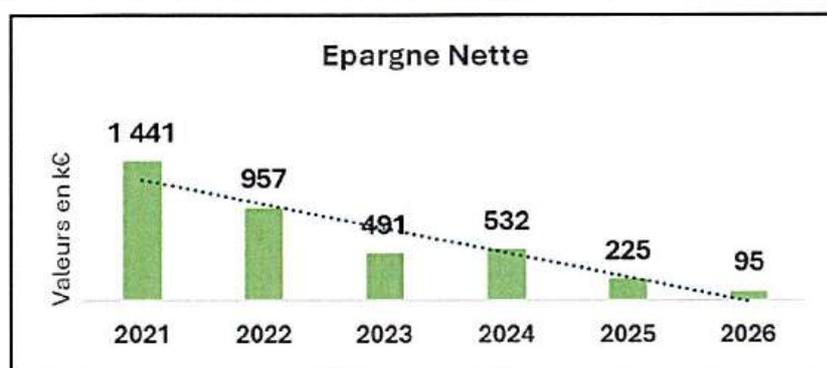
Cette photographie du plan de financement du programme d'équipements serait susceptible d'évoluer en fonction des discussions menées avec les partenaires institutionnels pour améliorer le taux de subventionnement des opérations et des mesures correctives engagées pour juguler la croissance des dépenses de fonctionnement.

II. Le budget annexe de l'eau

A. les indicateurs financiers (section de fonctionnement)

1. Evolution des épargnes de gestion depuis 2021

EAU	2021	2022	2023	2024		2025	2026
	c.a.	c.a.	c.f.u.	Budget	c.f.u. projet	Projet	Projet
A. Recettes Réelles Exploitation	6 930	6 600	6 503	7 258	7 383	6 720	6 820
Redevances usagers	6 894	6 597	6 260	7 200	7 348	6 700	6 800
Autres recettes	36	3	243	58	35	20	20
B. Dépenses Réelles Exploitation	2 461	2 578	2 752	3 805	3 550	3 324	3 395
Charges à caractère général	323	331	338	358	293	309	314
Charges de personnel	806	865	850	800	800	800	800
Abandon de créances (non valeurs, ..)	0	136	0	0	0	0	0
Intérêts de la dette	1 329	1 210	1 533	2 420	2 313	2 065	2 131
Autres dépenses	3	36	31	197	144	150	150
Provisions dépréciations	0	0	0	30	0	0	0
EPARGNE BRUTE (A-B)	4 469	4 022	3 751	3 453	3 833	3 396	3 425
(-) Remboursement emprunt	3 028	3 065	3 260	3 362	3 301	3 171	3 330
EPARGNE NETTE	1 441	957	491	91	532	225	95



L'épargne nette suit une trajectoire baissière sur la période 2021-2026 en raison de :

- La diminution des redevances perçues auprès des usagers du service public (6,7 M€ à percevoir en 2025 contre 6,9 M€ encaissés en 2021) ;
- L'augmentation graduelle de la charge de la dette bancaire (capital et intérêts) qui passe de 4,3 M€ en 2021 à plus de 5,2 M€ en 2025).

L'insuffisance d'épargne nette réduit à la fois les marges d'autofinancement des investissements et les capacités d'endettement du budget annexe pour financer les programmes de travaux à venir.

2. Commentaires

Tableau d'évolution des redevances perçues auprès des usagers

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Redevances	6 894	6 597	6 260	7 348	6 700	6 800
variation en €		-297	-337	1 088	-648	100
variation en %		-4%	-5%	17%	-9%	1%

La forte variation observée en 2024 s'explique par la comptabilisation en recettes d'une partie des redevances de 2023 qui n'ont pas pu être rattachées à l'exercice 2023 à hauteur de 0,78 M€.

En corrigeant cette opération de transfert exceptionnel de crédits, la redevance de l'année 2024 s'élèverait plutôt à 6,56 M€ au lieu de 7,34 M€, puis elle progresserait pour atteindre environ 6,7 M€ en 2025 et 6,8 M€ en 2026. La croissance à venir des redevances est à mettre en corrélation avec la politique volontariste de création de logements sur le territoire.

En effet, le nombre d'abonnés au service de l'eau, qui évolue déjà favorablement depuis 2021 (voir tableau ci-dessous), continuerait à progresser au cours des prochaines années avec la livraison progressive des programmes de logements.

Nombre de contrats-abonnés

	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
Saint Philippe	2 320	2 348	2 365	0,7%
Entre Deux	3 257	3 292	3 342	1,5%
Saint Joseph	17 102	17 327	17 550	1,3%
Tampon	36 304	37 040	37 600	1,5%
TOTAL	58 983	60 007	60 857	1,4%

Toutefois, les effets de cette politique de logement sur les recettes du budget annexe eau restent encore modérés (6,8 M€ de redevances à percevoir en 2026 contre 6,9 M€ encaissés en 2021) et cela, pour deux raisons :

- Baisse des tarifs depuis le 1^{er} juillet 2023

	Tarifs HT avant 1/07/2023	Tarifs HT après 1/07/2023	Variation au 1/07/2023
PART FIXE			
Abonnement fixe / an	16,00	6,00	-63%
PART VARIABLE			
0 à 50 m ³ / semestre	0,30	0,200	-33%
51 à 100 m ³ / semestre	0,60	0,400	-33%
101 à 200 m ³ / semestre	1,15	1,800	57%
> 201 m ³ / semestre	1,75	2,950	69%

Cette nouvelle grille tarifaire, adoptée par le conseil communautaire du 17 mai 2023, vise à responsabiliser davantage les ménages face aux défis environnementaux liés à la préservation des ressources naturelles. Une prime de « bonne conduite » (baisse de 33 % sur les deux premières tranches) a été ainsi accordée aux familles consommant le moins d'eau.

Cette ambition politique légitime n'est toutefois pas sans conséquence sur les finances du budget eau qui se voit priver de ressources essentielles au financement des projets.

- Augmentation du taux des impayés

La crise sociale touchant le département et plus particulièrement la région Sud, avec un taux de pauvreté de plus de 39 % pour la CASUD, a fragilisé économiquement les familles qui ne parviennent plus à boucler leurs fins de mois.

Ce contexte social inquiétant se traduit par une augmentation du taux des impayés qui est passé 8,49 % en 2023.

En conclusion, l'insuffisance de recettes observée sur la période 2021-2026 conduit à une dégradation de l'épargne nette du budget eau, amorcée depuis 2022. Cette détérioration de l'épargne s'est ensuite accentuée à partir de 2023 sous l'effet de l'augmentation des dépenses liées à la charge annuelle de la dette bancaire.

Aujourd'hui, l'épargne est contrainte pour financer l'ensemble des projets inscrits dans le programme pluriannuel d'investissement.

Dès lors, une forte mobilisation des partenaires institutionnels est indispensable dans le but d'optimiser les taux de subventionnement des projets structurants et en même temps, de limiter le recours à l'emprunt.

A moyen terme, la mise en adéquation budgétaire entre les ressources financières disponibles et les projets à financer semble inévitable pour ne pas paralyser le budget annexe de l'eau.

B. Le tableau de financement des investissements (section d'investissement)

1. Le tableau de financement des investissements

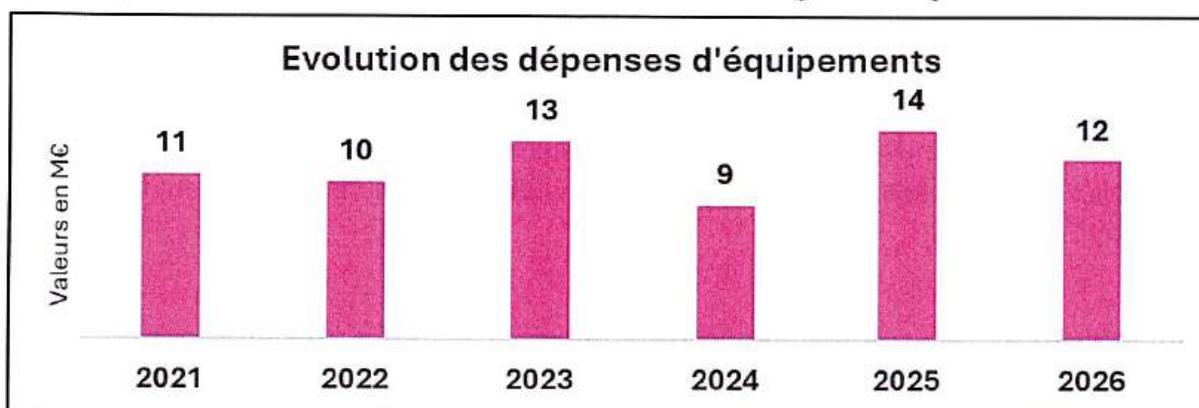
EAU	2021	2022	2023	2024		2025	2026
	c.a.	c.a.	c.f.u..	Budget	c.f.u. projet	Projet	Projet
A. TOTAL EMPLOI (1+2)	11 005	10 479	13 264	19 383	9 163	13 852	12 095
(1) Dépenses Financières	0	0	0	220	220	0	0
Autres dépenses	0	0	0	220	220	0	0
(2) Dépenses Equipement	11 005	10 479	13 264	19 163	8 943	13 852	12 095
Etudes	168	337	315	833	414	0	0
Equipement	274	154	40	210	66	0	0
Travaux	10 563	9 988	12 909	18 120	8 463	13 852	12 095
B. TOTAL RESSOURCES (3+4)	15 867	5 293	14 532	26 294	18 701	11 225	12 095
(3) Recettes Financières	4 503	1 037	2 691	7 227	7 668	225	95
Excédent fonct. Capitalisé	3 062	0	2 200	7 136	7 136	0	0
Autres recettes	0	80	0	0	0	0	0

EAU	2021	2022	2023	2024		2025	2026
	c.a.	c.a.	c.f.u..	Budget	c.f.u. projet	Projet	Projet
Epargne Nette	1 441	957	491	91	532	225	95
(4) Recettes Equipement	11 364	4 256	11 841	19 067	11 033	11 000	12 000
Subventions	4 183	4 197	5 540	11 824	4 033	5 000	6 000
Emprunts	5 000	0	6 300	7 243	7 000	6 000	6 000
Autres recettes	2 181	59	1	0	0	0	0
SOLDE DE L'EXERCICE (B-A)	4 862	-5 186	1 268	6 911	9 538	-2 627	0
Solde au 1er janvier	1 481	6 343	-1 043		-6 911	2 627	0
Solde au 31 décembre	6 343	1 157	225		2 627	0	0
dont exploitation	3 711	6 777	7 136		2 698		
dont investissement	2 632	-5 620	-6 911		-71		
Restes à réaliser au 31 déc			-336		1 041		
Stock de dette au 31 déc	64 271	61 206	64 246	68 127	67 945	70 774	73 445

Le solde de clôture à fin 2024 s'élèverait à 2,6 M€ contre 0,2 M€ en 2023.

2. Commentaires

a) En dépenses : Près de 70 M€ d'investissements envisagés sur la période 2021-2026



Les principales opérations programmées cette année :

COMMUN

- Sécuriser l'approvisionnement électrique de 3 sites (acquisition de groupe électrogène pour le forage Delbon à Saint-Joseph, réservoir Epidor Hoarau au Tampon et Dassy à Saint-Pierre) ;
- Modernisation des réseaux AEP (travaux).

SAINT-PHILIPPE

- Equipement du forage de Takamaka à Saint-Philippe (études et travaux)

TAMPON

- Création d'une deuxième UTEP à la Plaine des Cafres (études)
- Renforcement pompage Epidor Hoarau au Tampon (études)

- Création d'une conduite d'eau entre le 19^e et le 23^e au Tampon (études)
- Réhabilitation hydraulique du Pont du Diable au Tampon (travaux)

SAINT-JOSEPH

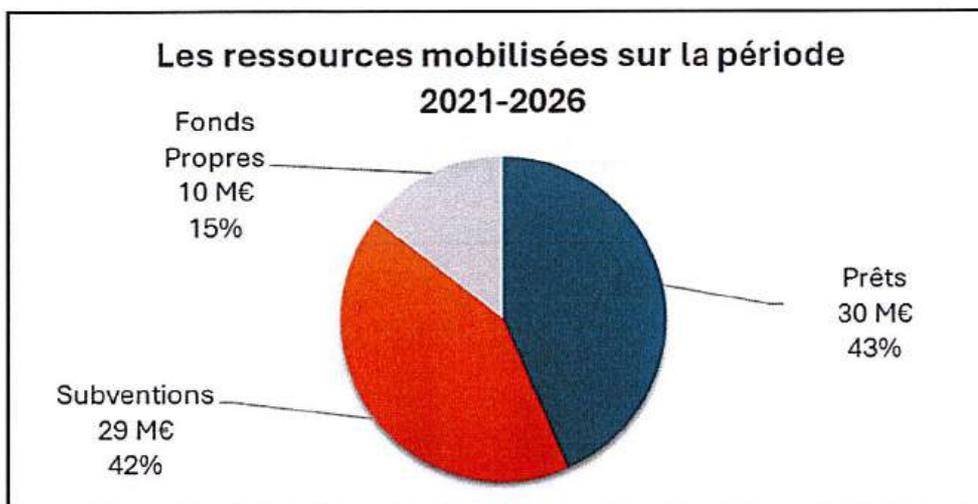
- Galerie drainante de Grand Galet à Saint-Joseph : démarrage des travaux en 2025 ;
- Sécurisation captage Cazala à Saint-Joseph (études)
- Redimensionnement de la chaîne de pompage et des réservoirs à la Crête à Saint-Joseph (études)

ENTRE-DEUX

- Refoulement Argamasse à l'Entre-Deux (études et travaux) ;
- Démantèlement de captages à l'Entre-Deux (travaux)
- Connexion du réservoir Coteau Sec au réservoir Fargeau à l'Entre-Deux (études)

Il est joint en annexe un tableau de travail portant sur les engagements pluriannuels d'investissement du budget annexe eau.

b) En recettes : Diversité des ressources pour financer le programme de travaux



Les fonds propres comprennent l'épargne nette et les excédents de fonctionnement capitalisés.

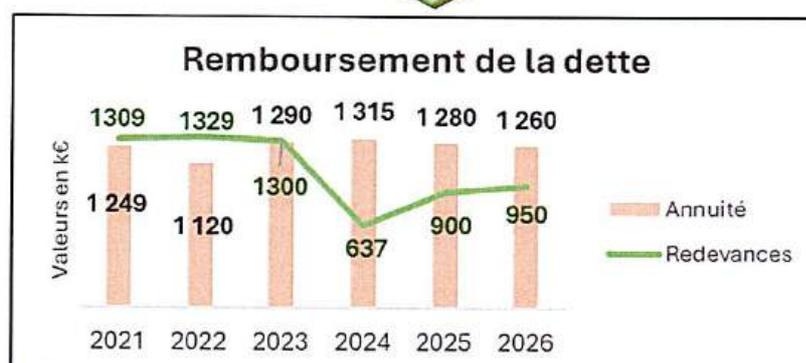
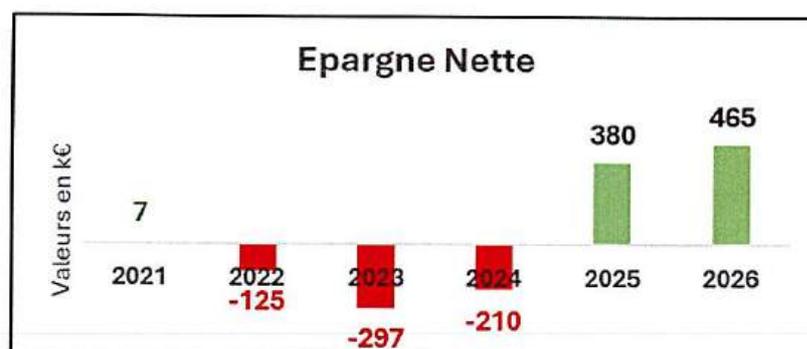
Cette photographie du plan de financement du programme d'équipements serait susceptible d'évoluer en fonction des discussions menées avec les partenaires institutionnels pour améliorer le taux de subventionnement des opérations.

III. Le budget annexe de l'assainissement collectif (SPAC)

A. Les indicateurs financiers (section de fonctionnement)

1. Evolution des épargnes de gestion depuis 2021

SPAC	2021	2022	2023	2024		2025	2026
	c.a.	c.a.	c.f.u.	Budget	c.f.u. projet	Budget	Projet
A. Recettes Réelles Exploitation	1 865	1 636	1 504	2 024	1 389	2 010	2 070
Autres participations	554	278	204	924	709	700	700
Redevances usagers	1 309	1 329	1 300	1 100	637	900	950
Participation CASUD	0	0	0	0	0	400	400
Autres recettes	2	29	0	0	43	10	20
B. Dépenses Réelles Exploitation	1 052	1 039	1 039	1 305	827	860	835
Charges à caractère général	256	192	223	230	41	100	250
Charges de personnel	254	257	246	250	220	200	200
Intérêts de la dette	443	398	500	544	543	510	490
Annulat° Titres (Non valeurs, ...)	99	191	8	23	23	20	20
Provisions pour dépréciation	0	0	34	31	0	0	0
Autres dépenses	0	1	0	90	0	30	25
EPARGNE BRUTE (A-B)	813	597	493	856	562	1 150	1 235
(-) Remboursement emprunt	806	722	790	800	772	770	770
EPARGNE NETTE	7	-125	-297	56	-210	380	465



L'épargne nette se dégrade entre 2022 et 2024 consécutivement à la baisse des recettes tirées de l'exploitation du service public (0,6 M€ en 2024 contre 1,3 M€ en 2021).

Une amélioration de l'épargne n'est perceptible à compter de 2025 qu'avec le renforcement des recettes d'exploitation par une participation exceptionnelle attribuée par la CASUD à hauteur de 0,4 M€.

Enfin, les dépenses liées au remboursement de la dette (capital et intérêts) se stabilisent autour de 1,2 et 1,3 M€.

2. Commentaires

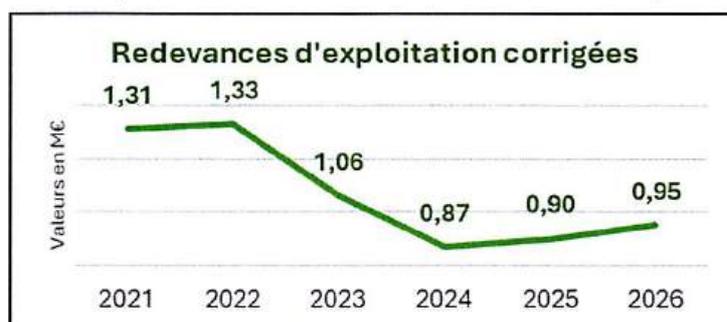
a) Des recettes d'exploitation insuffisantes

Les ressources du budget annexe proviennent principalement des redevances versées par les usagers du service public d'assainissement (67 % en moyenne sur la période 2021-2026) et, à titre accessoire, des participations perçues sur les nouvelles constructions (PFAC) à hauteur de 33 % en moyenne.

Du côté des recettes principales d'exploitation, le montant des redevances perçues auprès des usagers diminue sur la période 2021-2026 comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Redevances	1 309	1 329	1 299	637	900	950
variation en €		20	-30	-662	263	50
variation en %		1%	-2%	-51%	41%	5%
Redevances corrigées (*)	1 309	1 329	1 063	873	900	950

(*) Un surplus de 236 k€ de recettes a été rattaché à tort en 2023 ; une correction comptable a été apportée en 2024 (-236 k€) pour annuler ce surplus de recettes. Ainsi, la ligne « redevances corrigées » permet de retraiter extra-comptablement cette erreur et d'obtenir une évolution plus réaliste de la redevance depuis 2021.

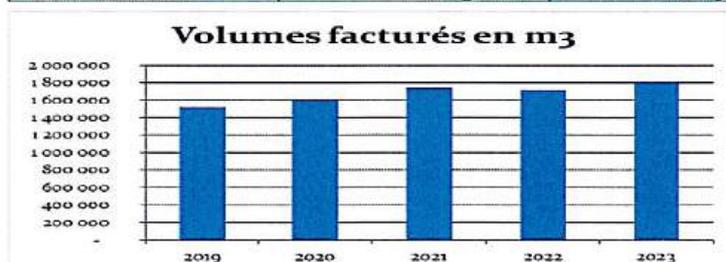


Une chute des recettes observée en 2023 consécutivement à la baisse de plus de 40% des deux premières tranches des tarifs communautaires, applicable depuis le 1^{er} juillet 2023 (6 mois en 2023).

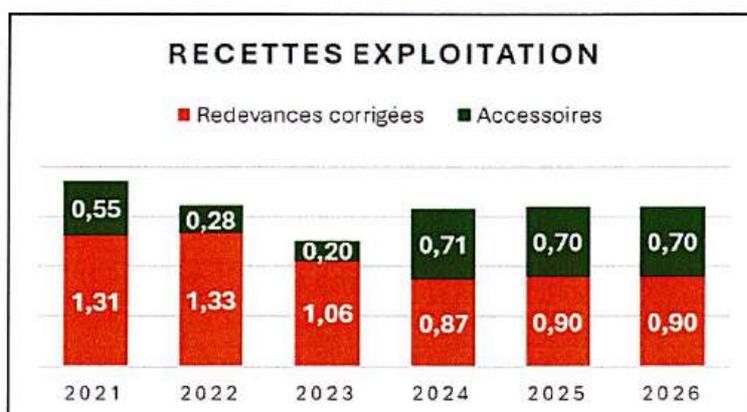
La baisse des recettes s'est poursuivie en 2024 avec l'application des nouveaux tarifs sur une période de 12 mois et non plus de 6 mois comme en 2023. Ce dispositif de péréquation entre les usagers du service induit ainsi un manque à gagner de l'ordre de 0,46 M€ sur une année pleine pour le budget annexe, qui correspond à la différence entre la recette perçue en 2022 (1,33 M€) avec celle encaissée en 2024 (0,87 M€).

A partir de 2025, l'évolution des redevances devrait reprendre une trajectoire plus conforme à l'activité de traitement des eaux usées, qui augmente régulièrement chaque année depuis 2021 (voir graphique ci-dessous).

Commune	Volume facturé en m3 en 2022	Volume facturé en m3 en 2023	Variation en %
Entre-Deux	170 339	167 936	-1,4%
Le Tampon	1 090 927	1 162 602	6,6%
Saint-Joseph	437 696	451 120	3,1%
Saint-Philippe	16 308	16 326	0,1%
Total	1 715 270	1 797 984	4,8%



Du côté des recettes accessoires d'exploitation, la taxe sur les raccordements (PFAC), exigible une seule fois lors de l'octroi des permis de construire, a permis d'amortir la baisse, amorcée depuis 2023, des redevances perçues comme indiqué dans le graphique ci-dessous.



Toutefois, malgré de bonnes perspectives de croissance des recettes accessoires depuis 2024, celles-ci sont encore insuffisantes pour retrouver des niveaux de recettes d'exploitation similaires à ceux de 2021. Ainsi, seulement 1,6 M€ sont anticipés d'ici 2026 alors que 1,8 M€ ont été comptabilisés en 2021.

Cette insuffisance de recettes d'exploitation oblige à repenser au modèle économique de ce budget pour retrouver des marges de manœuvre tant, pour assurer l'autofinancement des programmes futurs d'équipement du territoire en réseaux d'assainissement et en stations d'épuration que, pour dégager de nouvelles capacités financières pour garantir le remboursement de nouvelles dettes bancaires.

A court et moyen terme, l'introduction en recettes d'une subvention d'équilibre versée par le budget principal semble indiscutable en vue de poursuivre à minima les travaux d'extension du réseau d'assainissement sur les communes du territoire et, en même temps, d'éviter le recours à l'emprunt.

La subvention d'équilibre se situerait environ à 400 k€ en 2025 et en 2026.

b) Des dépenses de fonctionnement incompressibles.

Les dépenses à caractère général (études) et les dépenses de personnel sont essentielles pour assurer à minima les missions de service public en matière d'assainissement.

Par ailleurs, les dépenses de remboursement de la dette bancaire relèvent du champ obligatoire des dépenses publiques.

Les marges de manœuvre du budget annexe restent donc très limitées.

B. Le tableau de financement des investissements (section d'investissement)

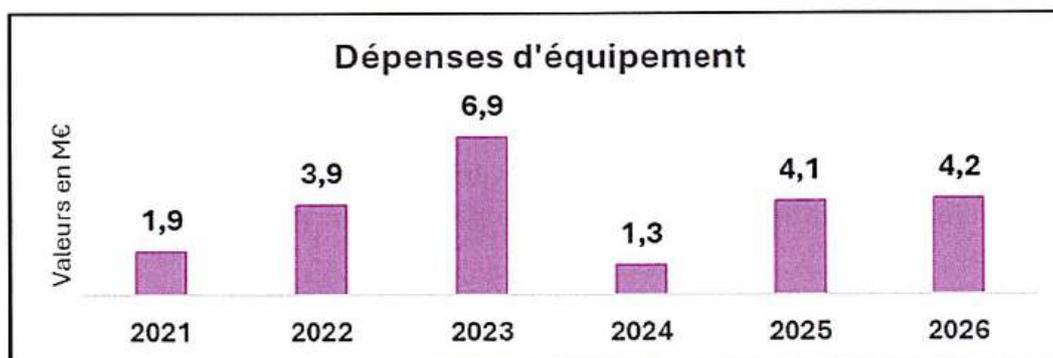
1. Tableau de financement des investissements

SPAC	2021	2022	2023	2024		2025	2026
	c.a.	c.a.	c.f.u..	Budget	c.f.u. projet	Budget	Projet
A. TOTAL EMPLOI (1+2)	1 927	3 976	6 885	4 631	1 387	4 112	4 265
(1) Dépenses Financières	0	0	0	40	37	0	0
Autres dépenses	0	0	0	40	37	0	0
(2) Dépenses Equipement	1 927	3 976	6 885	4 591	1 350	4 112	4 265
Etudes	103	13	4	642	383	0	0
Equipement	538	0	26	1 069	5	0	0
Travaux	1 286	3 963	6 855	2 880	962	4 112	4 265
B. TOTAL RESSOURCES (3+4)	1 242	1 079	8 730	4 933	2 521	1 190	2 000
(3) Recettes Financières	380	424	1 620	547	-31	780	865
Excédent fonct. Capitalisé	250	0	650	0	0	0	0
Dotation FCTVA	123	549	1 267	491	179	400	400
Epargne Nette	7	-125	-297	56	-210	380	465
(4) Recettes Equipement	862	655	7 110	4 386	2 552	810	1 535
Subventions	862	655	3 110	3 346	2 552	2 500	2 200
Emprunts	0	0	4 000	1 040	0	0	1 200
SOLDE DE L'EXERCICE (B-A)	-685		1 845	302	1 134	-832	0
Solde au 1er janvier	2 085	1 400	- 2 147	-302	-302	832	0
Solde au 31 décembre	1 400	-1 497	-302	0	832	0	
dont exploitation	1 422	2 046	1 806		2 306		
dont investissement	-22	-3 543	-2 108		-1 474		
Restes à réaliser au 31 décembre					-143		
Stock de dette au 31 décembre	16 707	15 985	19 195	19 435	18 423	17 653	18 083

Le solde provisoire de clôture des comptes au 31 décembre 2024 s'établit à 832 k€ contre -302 k€ en 2023.

2. Commentaires

a) En dépenses : Plus de 22 M€ d'investissements envisagés sur la période 2021-2026



Les principales opérations programmées cette année :

COMMUN

- AEU 2023 – Programme d'extension des réseaux (échancier des travaux à établir en fonction des capacités financières du budget annexe en 2025)

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH COMMUNE DU TAMPON**LOT 1 : 1 577 045 euros HT**

- ❖ Rue Raphael BABET N2
- ❖ Rue Léon DIERX
- ❖ Rue François MAURIAC
- ❖ Rue Amiral COURBET

LOT 2 : 776 343 euros HT

- ❖ Rue Jean GABIN
- ❖ Rue René HOAREAU
- ❖ Rue Amiral LACAZE

LOT 1 : 1 145 305 euros HT

- ❖ Chemin MAZEAU
- ❖ Rue Dr CHARRIERES

LOT 2 : 1 465 330 euros HT

- ❖ Rue du Dr Ignace HOARAU
- ❖ Rue Pedro de Mascareignas
- ❖ Rue Claude MILLION

SAINT-JOSEPH

- Réutilisation des eaux usées de la STEU : Etudes

TAMPON

- Création réseau EU – Adam Devillers : Travaux
- Création d'une station d'épuration (partie haute) : Etudes

ENTRE-DEUX

- Mise en adéquation de la station d'épuration : Etudes

Un tableau de travail portant sur les engagements pluriannuels d'investissement est joint en annexe.

Malgré une équation financière complexe pour respecter les conditions d'équilibre exigées pour le budget annexe, il est envisagé d'inscrire plus de 4 M€ de crédits en 2025 et en 2026 pour poursuivre les travaux d'extension des réseaux.

Toutefois, cela suppose d'obtenir auprès :

- des partenaires institutionnels, l'attribution de subventions à hauteur de 60 % du coût des travaux ;
- de l'Etat, la validation du principe de versement par le budget principal d'une subvention d'équilibre au budget annexe pendant une période, au moins, de deux années.

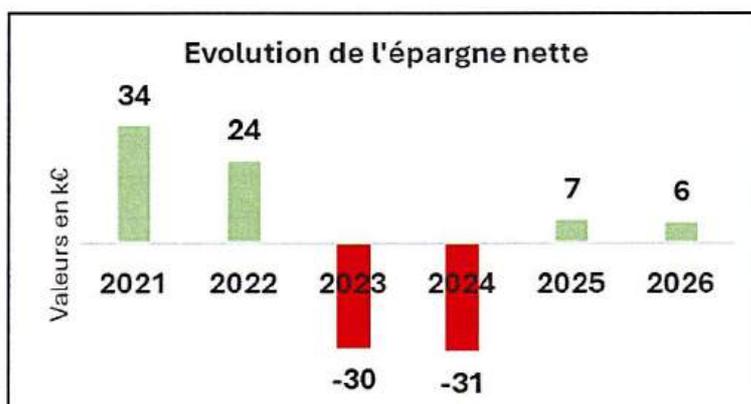
IV. Le budget annexe de l'assainissement non collectif (SPANC)

A. Les indicateurs financiers (section de fonctionnement)

1. Evolution des épargnes de gestion depuis 2021

Les données présentées dans le tableau ci-dessous ne concernent que les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement.

SPANC	2021	2022	2023	2024		2025	2026
	c.a.	c.a.	c.f.u.	Budget	c.f.u. projet	Projet	Projet
A. Recettes Réelles Fonctionnement	189	186	147	188	152	180	180
Tarifs	189	186	147	190	152	180	180
Autres recettes	0	0	0	0	0	0	0
B. Dépenses Réelles Fonctionnement	155	162	177	194	183	173	174
Charges à caractère général	4	2	1	3	3	3	3
Charges de personnel	149	155	176	180	180	170	171
Autres dépenses	2	5	0	11	0	0	0
EPARGNE BRUTE (A-B)	34	24	-30	-6	-31	7	6
(-) Remboursement emprunt	0	0	0	0	0	0	0
EPARGNE NETTE	34	24	-30	-6	-31	7	6



Après deux années d'épargne nette négative, il est envisagé de retrouver de l'épargne à compter de 2025.

2. Commentaires

a) Des recettes de fonctionnement bornées

Les recettes de fonctionnement correspondent uniquement aux redevances perçues auprès des usagers à l'occasion des contrôles des fosses septiques réalisés lors des transactions immobilières.

b) Des dépenses de fonctionnement limitées aux dépenses de personnel

Les missions de contrôle des fosses septiques sont réalisées par les équipes en régie.

Le coût des agents concernés, qui émargent sur le budget principal, fait l'objet d'une refacturation annuelle interne du budget principal au budget annexe de l'assainissement non collectif (SPANC) à chaque fin d'exercice.

B. Le tableau de financement des investissements (section d'investissement)

1. Tableau de financement des investissements

SPANC	2021	2022	2023	2024		2025	2026
	c.a.	c.a.	c.f.u.	Budget	c.f.u. projet	Projet	Projet
A. TOTAL EMPLOI (1 + 2)	20	0	0	26	0	8	6
(1) Dépenses Financières	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses	0	0	0	0	0	0	0
(2) Dépenses Equipement	20	0	0	26	0	8	6
Etudes	0	0	0	0	0	0	0
Equipement	20	0	0	26	0	8	6
B. TOTAL RESSOURCES (3 + 4)	34	24	-21	-6	-31	7	6
(3) Recettes Financières	34	24	-21	-6	-31	7	6
Excédent fonct. Capitalisé	0	0	9	0	0	0	0
Epargne Nette	34	24	-30	-6	-31	7	6
(4) Recettes Equipement	0	0	0	0	0	0	0
Subventions	0	0	0	0	0	0	0
Emprunts	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE DE L'EXERCICE (B - A)	14	24	-21	-32	-31	-1	0
Solde au 1er janvier	24	38	53	32	32	1	0
Solde au 31 décembre	38	62	32	0	1	0	0
dont exploitation	36	55	11				
dont investissement	2	7	21				
Solde des restes à réaliser au 31 déc					0	0	0
Stock de dette au 31 déc	0	0	0		0	0	0

A fin 2024, l'excédent de clôture provisoire (appelé aussi « réserve disponible ») est ramené de 32 k€ (fin 2023) à 1 k€, diminuant ainsi de 31 k€.

2. Commentaires

Le budget annexe de l'assainissement non collectif regroupe essentiellement des activités de prestations de services nécessitant peu ou pas d'investissement.

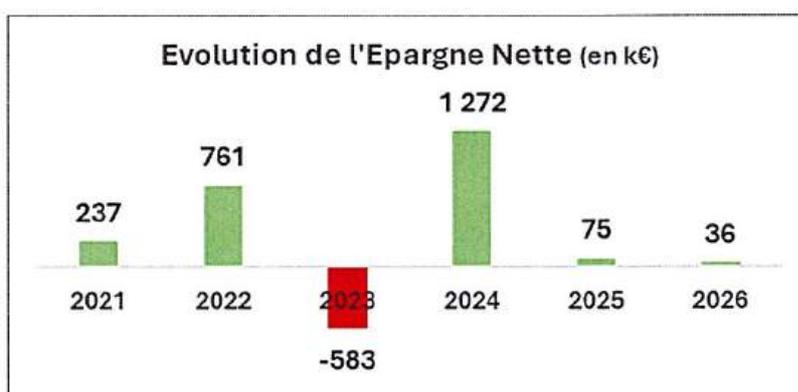
V. Le budget annexe des transports

A. Les indicateurs financiers (section de fonctionnement)

1. Evolution des épargnes de gestion depuis 2021

Les données présentées dans le tableau ci-dessous concernent les dépenses et les recettes de la section d'exploitation et les dépenses de remboursement des emprunts qui relèvent de la section d'investissement.

TRANSPORT	2021	2022	2023	2024		2025	2026
	c.a.	c.a.	c.f.u.	Budget	c.f.u. projet	Projet	Projet
A. Recettes Réelles Exploitation	18 532	19 421	20 641	22 665	23 268	24 430	25 500
Tarifs scolaires	878	941	1 016	900	1 112	1 000	1 000
Taxe Versement Transport	5 613	6 233	6 087	6 150	6 389	6 350	6 400
Taxe spéciale conso° carburant	1 041	1 049	1 068	1 095	1 074	1 080	1 100
Participation Région/Départ/Autres	3 497	3 466	3 220	3 400	3 461	3 400	3 400
Participation CASUD	7 500	7 500	9 200	10 920	10 920	12 500	13 500
Autres recettes	3	232	50	200	312	100	100
B. Dépenses Réelles Exploitation	18 078	18 439	20 999	21 937	21 767	24 121	25 226
Charges à caractère général	16 295	16 190	18 743	19 437	19 436	22 076	23 176
<i>Dont transport scolaire</i>	<i>5 903</i>	<i>6 152</i>	<i>7 422</i>	<i>7 200</i>	<i>6 392</i>	<i>6 800</i>	<i>7 200</i>
<i>Dont transport urbain</i>	<i>9 858</i>	<i>9 462</i>	<i>10 734</i>	<i>11 260</i>	<i>12 054</i>	<i>14 500</i>	<i>15 200</i>
<i>Dont transport périscolaire</i>	<i>257</i>	<i>283</i>	<i>318</i>	<i>370</i>	<i>311</i>	<i>350</i>	<i>350</i>
<i>Dont gardiennage</i>	<i>3</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>70</i>	<i>72</i>	<i>20</i>	<i>20</i>
<i>Dont contributions financières</i>	<i>68</i>	<i>78</i>	<i>0</i>	<i>260</i>	<i>250</i>	<i>125</i>	<i>125</i>
Charges de personnel	1 716	1 741	1 747	1 755	1 750	1 765	1 775
Annulation Titres (N.Valeurs, ex antér.)	12	460	387	560	549	200	200
Intérêts de la dette	47	46	43	35	31	30	25
Autres dépenses	8	2	13	50	1	50	50
Provisions dépréciations	0	0	66	100	0	0	0
EPARGNE BRUTE (A - B)	454	982	-358	728	1 501	309	275
(-) Remboursement emprunt	217	221	225	230	229	234	239
EPARGNE NETTE	237	761	-583	498	1 272	75	36



Le budget « Transport » parvient à nouveau à dégager de l'épargne nette depuis 2024.

L'épargne restera ensuite positive grâce à l'ajustement du montant de la participation financière e la CASUD

2. Commentaires

a) Des recettes d'exploitation soutenues par le budget général

La participation financière de la CASUD au moyen de son budget Principal, constitue la variable d'ajustement des recettes d'exploitation du budget transport sur la période 2021-2026.

Cette participation progresse régulièrement depuis 2023 pour financer essentiellement le renchérissement des coûts d'exploitation des activités de transports de personnes sur le territoire lié à un contexte économique défavorable. Ainsi, de 10,9 M€ en 2024, elle devrait atteindre plus de 13,5 M€ d'ici 2026.

Les autres recettes du budget transport, composées de dotations financières, de taxes diverses (taxes sur le carburant et sur la mobilité) et de participations des usagers du service, restent relativement stables sur la période 2021-2026.

b) Des dépenses d'exploitation tirées par la progression du coût de transport des personnes.

Les dépenses d'exploitation comprennent principalement les frais liés aux transports de personnes (près de 90% des dépenses d'exploitation sur la période 2021-2026).

TRANSPORT	2021	2022	2023	2024		2025	2026
	c.a.	c.a.	c.f.u.	Budget	c.f.u. projet	Projet	Projet
Prestations fournies par des tiers	16 018	15 897	18 474	18 434	18 757	21 650	22 750
Variation en %		-1%	16%		2%	15%	5%
Quote-part dans les dépenses réelles explo.	89%	86%	88%	85%	86%	90%	90%
<i>Dont transport scolaire</i>	5 903	6 152	7 422	7 200	6 392	6 800	7 200
<i>Dont transport urbain</i>	9 858	9 462	10 734	11 260	12 054	14 500	15 200
<i>Dont transport périscolaire</i>	257	283	318	370	311	350	350

Les dépenses liées aux transports scolaires, périscolaires et urbains ne progressent globalement que de 2 % en 2024.

Toutefois, les dépenses de 2024 n'intègrent qu'une provision de 0,6 M€, comptabilisée au titre des frais contractuels de révision des prix (transport urbain), alors que, les premières données économiques disponibles à ce jour convergent vers un montant à payer au titre de la révision de 2024 proche de 2 M€.

A ce stade de la préparation budgétaire, il est prévu d'abonder en 2025 les crédits du transport urbain de 1,4 M€ pour tenir compte de la sous-évaluation des frais de révision de 2024.

Par ailleurs, le nouveau contrat de délégation de service public en matière de transport urbain, qui prendra effet à compter de fin mars prochain, pose un cadre budgétaire pour l'exploitation du service autour de 13 M€ par année (hors application des clauses de révision de prix) et offre, également, de bonnes perspectives d'amélioration de la qualité du service en mettant en œuvre :

- La gratuité du transport le week-end ;

- Le plan de renouvellement de 94 bus sur la période 2025-2032.

	2025	2026	2027	2028	2030	2032	Total général
Lot 1	26	1	5	6	6	8	52
Car	4			2		4	10
Midibus	9			3	3		15
Minibus	11	1	5	1	3		21
STANDARD	2					4	6
Lot 2	16	2	3	5	1	6	33
Car	3			3		4	10
Midibus	4			2	1		7
Minibus	8	2	3				13
STANDARD	1					2	3
Lot 3	2				5	2	9
Minibus					5		5
STANDARD	2					2	4
Total général	44	3	8	11	12	16	94

Pour financer ces dépenses liées au transport urbain en 2025, il est prévu d'inscrire au prochain Budget Primitif près de 14,5 M€ contre 12 M€ payés en 2024.

Par ailleurs, une étude d'optimisation des lignes du réseau de transport urbain sera menée cette année en vue d'établir un plan d'action stratégique pour une mobilité durable et performante (« améliorer la fréquentation tout en optimisant les ressources »).

La CASUD a ainsi pour ambition de proposer, dès cette année, une offre en matière de transport en commun plus attractive et mieux adaptée aux évolutions du territoire de manière à encourager un changement de comportement dans l'utilisation des moyens de transport.

Enfin, dans le domaine du transport scolaire, les crédits proposés en 2025 à hauteur de 6,8 M€ couvriront l'ensemble des activités scolaires ainsi que les surcoûts liés aux révisions de prix.

B. Le tableau de financement des investissements (section investissement)

1. Evolution des modes de financement des investissements

TRANSPORT	2021	2022	2023	2024		2025	2026
	c.a.	c.a.	c.f.u.	Budget	c.f.u. projet	Projet	Projet
A. TOTAL EMPLOI (1+2)	2 438	907	460	1 555	641	1 758	100
(1) Dépenses Financières	2 300	203	100	100	100	100	100
Rembt avance mobilité Etat	0	203	100	100	100	100	100
Rembt prêts	2 300	0	0	0	0	0	0

TRANSPORT	2021	2022	2023	2024		2025	2026
	c.a.	c.a.	c.f.u.	Budget	c.f.u. projet	Projet	Projet
(2) Dépenses Equipement	138	704	360	1 455	541	1 658	0
Etudes	0	0	6	200	0	0	0
Equipement	138	704	354	1 255	541	1 658	0
B. TOTAL RESSOURCES (3+4)	3 488	762	-472	503	1 270	75	100
(3) Recettes Financières	3 440	762	-583	498	1 270	75	100
Prêts	2 300	0	0	0	0	0	0
Avance mobilité Etat	903	0	0	0	0	0	0
Autres recettes	0	1	0	0	0	0	64
Epargne Nette	237	761	-583	498	1 272	75	36
(4) Recettes Equipement	48	0	111	5	0	0	0
Subventions	48	0	111	5	0	0	0
Emprunts	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE DE L'EXERCICE (B-A)	1 050	-145	-932	-1 052	631	- 1 683	0
Solde au 1er janvier	1 079	2 129	1 984	1 052	1 052	1 683	0
Solde au 31 décembre	2 129	1 984	1 052		1 683	0	0
dont exploitation	155	525	-306		757		
dont investissement	1 974	1 459	1 358		926		
Solde des restes à réaliser au 31 déc			-28		0		
Stock de dette au 31 déc	3 061	2 840	2 615		2 386	2 152	1 913

L'excédent provisoire de clôture (appelé aussi « réserve disponible ») passe de 1,05 à 1,6 M€ entre 2023 et 2024, progressant ainsi de plus de 0,5 M€.

2. Commentaires

En maintenant jusqu'en 2026 la trajectoire de désendettement bancaire engagée depuis 2021, l'encours de la dette sera ramené de 3 M€ à 1,9 M€ sur la période.

De ce fait, le financement des projets d'investissement annoncés sur le budget transport (acquisition de matériel de transport et d'équipements divers) sera assuré exclusivement par des fonds propres provenant de l'épargne nette, des subventions et de la reprise des excédents de clôture.

Les projets pour 2025 vont tourner autour des priorités suivantes :

- Elaboration d'un schéma directeur vélo pour structurer les investissements sur le territoire et prioriser les actions ;
- Renforcement de l'usage des vélos pour les trajets quotidiens et touristiques en complétant le parc actuel d'au moins 250 vélos supplémentaires.
- La gestion des biens de retour inscrits dans le contrat actuel de DSP qui prendra fin dans les prochaines semaines ;
- La modernisation du système d'aide à l'exploitation et à l'information par l'installation des bornes d'information voyageur.

VI. Budgets de la CASUD consolidés

Le tableau présenté ci-dessous donne une vision consolidée sur les principaux indicateurs de gestion.

En k€	2021 réalisé	2022 réalisé	2023 réalisé	2024 provisoire	2025 projet	2026 projet
Rec. Réelles Font. (RRF)	78 323	83 606	89 497	94 783	95 935	98 375
Epargne Brute	10 284	11 343	13 426	15 028	7 879	7 312
Taux d'épargne brute	13%	14%	15%	16%	8%	7%
Epargne Nette	5 764	6 728	8 042	9 479	2 437	1 469
Equipement	32 413	32 083	42 223	23 207	46 050	41 733
Taux d'équipement	41%	38%	47%	24%	48%	42%
Dette au 31 décembre	99 887	98 272	107 938	109 389	119 947	129 305
Taux de désendettement	9,71	8,66	8,04	7,28	15,22	17,68
Taux d'endettement	1,28	1,18	1,21	1,15	1,25	1,31
Annuité de la dette	6 443	6 366	7 698	8 716	8 311	9 183
Taux couverture de la dette	1,60	1,78	1,74	1,72	0,95	0,80

Les perspectives sur la période 2025-2026

- Marges d'autofinancement des opérations d'investissement

L'épargne nette s'amenuise sous l'effet combiné de l'augmentation des dépenses consacrées à l'exercice des principales compétences, à savoir les déchets, le transport de personnes et l'assainissement collectif, et, de la contribution financière de la collectivité au redressement des comptes publics (baisse des recettes attribuées par l'Etat).

Conséquence : réduction des marges d'autofinancement des opérations d'équipement sur les deux prochaines années.

- Programme d'équipement

Après avoir réalisé en moyenne plus de 32 M€ de travaux par an depuis 2021, il est prévu de porter cet effort budgétaire à plus de 42 M€ (en moyenne) sur les années 2025 et 2026.

- Endettement bancaire

Pour financer les opérations d'investissement, il est proposé de compléter les ressources en recourant à la dette à hauteur de 16 M€ par an en 2025 et 2026.

L'encours de la dette bancaire sera ainsi porté à 130 M€ en 2026 contre 109 M€ à fin 2024.

Enfin, le seuil prudentiel de désendettement bancaire fixé à 12 années, est dépassé dès 2025.

SECTION 3 – NOTRE FEUILLE DE ROUTE POUR 2025

La CASUD a souhaité formaliser son Projet de Territoire à travers une feuille de route partagée tenant compte des spécificités de nos quatre Communes. Les orientations stratégiques ont pour objectif de répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain et ainsi proposer un territoire résilient. Cette ambition forte se traduit par des fils conducteurs incontournables qui sont la transition écologique et la cohésion sociale apparente dans l'ensemble des orientations stratégiques.

Le Projet de Territoire de la CASUD est intercommunal en prenant et mettant en exergue ses projets et ceux portés par les Communes de son périmètre. Le Projet de Territoire a aussi pour objet de conforter ou de créer des nouveaux partenariats avec des entités externes à l'EPCI tels qu'avec d'autres Communes, EPCI ou les entités départementales et régionales.

En effet, le Projet de Territoire porte aussi bien sur des projets d'envergure à l'échelle communale ou intercommunale que sur des projets répondant aux ambitions de demain pour le territoire réunionnais et ses habitants.

La version une (1) du Projet de Territoire a été validée en août 2023 suite à une phase de concertation large avec les acteurs du territoire.

Pour rappel, le Projet de Territoire est un document stratégique évolutif tenant compte de du contexte réglementaire, du travail avec les partenaires et des opportunités et contraintes (techniques, financières et administratives) qui nous permettent de développer nos ambitions.

Aussi, la feuille de route de la CASUD est déclinée suivant les orientations stratégiques du Projet de Territoire, comme suit :

- **Orientation 1** : prendre soin de notre environnement et renforcer l'autonomie énergétique de notre territoire, pour en assurer la durabilité et la viabilité pour les générations futures ;
- **Orientation 2** : réaffirmer l'identité rurale, environnementale de notre territoire et réunir les conditions permettant de sécuriser notre autonomie alimentaire ;
- **Orientation 3** : renforcer l'attractivité économique du territoire et assurer l'inclusion des actifs et des habitants par une offre de formation d'accompagnement adaptée ;
- **Orientation 4** : mobiliser les ressources nécessaires pour accélérer la transition écologique en fondant une expertise et des équipements valorisant l'économie circulaire.

Afin de mener à bien ses missions, les services administratifs de la CASUD seront regroupés au sein du siège administratif « Poker d'As » qui participera à l'exemplarité de la CASUD en matière énergétique (production photovoltaïque, récupérateur d'eau de pluie, ...) et d'accessibilité pour tous.

Les dépenses à prévoir pour 2025 sont de 1,8 M€ pour une livraison prévue pour août 2025.

I- Orientation stratégique 1 : prendre soin de notre environnement et renforcer l'autonomie énergétique de notre territoire, pour en assurer la durabilité et la viabilité pour les générations futures

Continuer à construire des réponses durables au défi de la préservation de nos ressources naturelles et de notre cadre de vie et soutenir les projets permettant la production d'une énergie décarbonée.

A – Poursuivre et mener à bien les enjeux majeurs en lien avec notre or bleu : l'eau

L'or bleu, comprenant l'eau dans sa globalité, est une nécessaire ambition d'avoir une eau suffisante et préservée pour tous car elle conditionne notre existence.

L'eau de pluie, l'eau de nos rivières et captages, l'eau potabilisée, l'eau usée sont une ressource indéniable sur notre territoire qui doit faire l'objet d'une préservation. Une préservation qui doit se faire à plusieurs échelles :

- pour notre consommation et nos activités humaines en quantité et qualité suffisante,
- pour notre faune et notre flore en s'assurant d'une restitution dans le milieu naturel adapté et une utilisation la plus efficace pour moins ponctionner nos milieux.

1 – L'eau potable

Avec un patrimoine de plus de 1 100 kilomètres de canalisations, de 91 réservoirs, de forages, de captages et d'unités de potabilisation, sa modernisation et son développement sont indispensables pour faire face à une demande de plus en plus importante.

Les trois axes poursuivis par la CASUD dans son programme d'investissement pour 2025 sont :

- sécurisation de la production,
- amélioration de la qualité de l'eau distribuée,
- modernisation et renforcement des réseaux existants.

L'ensemble de ces actions sera intégré au Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable, dont la phase 2 – élaboration des scénarii est en cours d'élaboration pour un montant de 290 k€.

Principales opérations pour 2025

- **Acquisition de groupes électrogènes**

Les événements climatiques du début de l'année 2024 ont mis en évidence notre dépendance vis à vis du réseau électrique et notamment l'impossibilité d'alimenter nos réservoirs et de distribuer de l'eau à nos administrés en cas de coupure.

En effet, on dispose de trente sept (37) sites équipés d'installations de pompage permettant d'assurer le remplissage de l'ensemble des réservoirs sur le territoire de la CASUD.

Aussi, conformément aux clauses de notre contrat de délégation de service publique et sur la base du bordereau des prix du délégataire, trois premiers sites seront équipés de groupes électrogènes pour un coût de 1,3 M€ pour une livraison au 1^{er} semestre 2025, à savoir :

- Station de pompage du réservoir Epidor Hoarau au Tampon,
- Bâche de reprise de Dassy à Saint Pierre,
- Forages Delbon à Saint Joseph.

- **Travaux de réhabilitation de la galerie drainante de Grand Galet**

Le permis de construire pour la bâche a été accordé par la mairie de Saint-Joseph le 15 janvier 2025. Aussi, cette année, les travaux relatifs à la mobilisation des résurgences en falaise et la construction d'un nouveau réservoir, pour un coût de 1,5 M€ vont être lancés.

Parallèlement, seront engagés les travaux d'amélioration des conditions de captage par la pose de coque sur environ 300 ml à l'intérieur de la galerie et sur création de drains verticaux supplémentaire. Le coût de ces travaux est de 4 M€.

- **Forage de Takamaka**

La consultation des travaux pour l'équipement du forage Takamaka étant en cours et les procédures réglementaires en cours de finalisation, le début des travaux est prévu pour la fin du premier semestre 2025 pour un coût prévisionnel de 4.3 M€ y compris l'extension du réseau moyenne tension chiffrée à 563 000 euros par le SIDELEC.

- **Réhabilitation de la conduite du Pont du Diable**

Les travaux de réhabilitation de la conduite du Pont du Diable se poursuivent en 2025 pour une mise en service en fin d'année, pour un coût de 2,2 M€.

La consultation pour les travaux de réhabilitation du captage aura lieu fin février 2025 pour un démarrage des travaux courant mai 2025 et une réception en 2026 pour un coût de 1 million d'euros.

- **Chaîne de refoulement de la Crête**

La consultation pour les études géotechniques est en cours et le marché sera attribué fin février 2025. Une fois les résultats connus, le groupement de maîtrise d'œuvre sera en mesure de fournir l'AVP du projet. Ce projet, d'un coût global d'opération de 23 millions d'euros, est décomposé en 2 phases.

Les phases PRO et DCE de la 1^{ere} phase seront réalisées jusqu'à mi second semestre 2025 pour un lancement de la consultation travaux au dernier trimestre 2025 pour un démarrage des travaux début 2026 pour un coût global d'opération de 14 millions d'euros et une durée de travaux de 24 mois.

- **UTEP PAYET Go**

Les études pour la construction de l'UTEP PAYET Go à la Plaine des Cafres se poursuivent en 2025. Les travaux devraient débiter en 2026.

- **Modernisation de réseaux**

Le rendement du réseau sur le territoire de la CASUD reste à ce jour un véritable enjeu : le réseau d'eau potable reste encore trop fuyard avec un rendement de 50% dans certaines communes.

Pour limiter la pression sur la ressource en eau, la CASUD s'engage dans un programme ambitieux de réhabilitation de réseaux. Pour 2025, 7 M€ de travaux est envisagé.

2 – Les eaux usées

L'action de la CASUD pour 2025 continuera essentiellement par un renforcement du réseau de collecte des eaux usées avec des travaux d'extension et de réhabilitation ainsi que la poursuite de l'élaboration du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées (SDAEU).

Ce programme se déclinera en trois grands axes :

- amélioration de la collecte,
- amélioration du traitement,
- incitation au raccordement.

Principales opérations pour 2025

- **Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées (SDAEU)**

La phase diagnostic a été finalisée. La phase 2 avec les scénarios sera présentée en 2025.

- **Travaux de réhabilitation et d'extension**

Lancement des travaux de réhabilitation et d'extension de réseaux sur les villes de Saint-Joseph et le Tampon pour un coût de 5 M€.

- **Station d'épuration de Saint-Joseph**

Réhabilitation de la charpente bois du bâtiment de la station pour un montant de 200 k€.

- **Poste de relevage Adam Villiers - Tampon**

Début des travaux de raccordement des réseaux d'eaux usées sur la rue Adam Devilliers pour permettre le raccordement de plus de 700 logements pour un coût total de 250 k€.

- **Etude « REUT »**

Étude Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) en cours pour la réutilisation des eaux traitées de la station d'épuration à des fins d'irrigation du lycée agricole de Saint-Joseph et de leurs zones de culture pour préserver la ressource en eau et réduire notre empreinte carbone, pour un coût de 30 k€.

- **Nouvelle station d'épuration – Entre-Deux**

Étude de faisabilité pour la construction d'une nouvelle station d'épuration pour un coût de 25 k€ réalisée. Lancement des études de maîtrise d'oeuvre pour la création de la nouvelle STEU.

- **Nouvelle station d'épuration – Partie haute du Tampon**

Études de faisabilité pour la construction d'une nouvelle station d'épuration pour un coût de 30 k€, validée. Lancement des études de maîtrise d'oeuvre de la création d'une nouvelle STEU.

3 – Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU)

Afin de poursuivre une montée en compétence en la matière, la stratégie de la CASUD sera basée sur :

- la finalisation du Schéma Directeur des Eaux Pluviales Urbaines qui permettra de définir les stratégies en termes de travaux de modernisation et de redimensionnement des réseaux existants, pour un coût de 260 k€, une mission topographique est en cours de lancement pour permettre la poursuite du schéma directeur :
 - la poursuite de travaux d'hydro curage des réseaux d'eaux pluviales en zones urbaines et à urbaniser, sur la base d'un marché à bons de commande, pour un coût de 255 k€,
 - lancement d'un marché à bon de commande pour des travaux de renforcement et de réparation des réseaux et ouvrages d'assainissement des eaux pluviales urbaines afin de répondre aux demandes des communes membres pour un coût de 1 M€ sur deux ans
 - la mise en place d'un budget de 1,5 M€ pour des travaux de réseaux et d'ouvrages d'eaux pluviales urbaines pour accompagner les communes sur les travaux d'extension, répondant aux conventions de maîtrise d'ouvrage unique.

4 – Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)

En 2024, une chargée d'opérations a été recrutée.

Les principales actions programmées en 2025 sont :

- Rivière des Remparts : travaux de confortement de falaise au droit du chemin Amiral Lacaze : démarrage prévu en mai 2025 pour un coût de 600 €,
- Poursuite des Visites Techniques Approfondies des digues pour un coût de 755 k€,
- Lancement des études de requalification des digues pour un montant de 800 k€,
- Engagement des négociations avec la Région, la ville de Saint-Joseph et la CASUD pour la prise en charge financière des études et travaux d'endiguement de la ravine Rosaire à Saint Joseph.

B – L'énergie : pour une société soutenable pour nos habitants et notre biodiversité

La meilleure énergie est bien celle qu'on ne consomme pas. Toutefois, il nous est nécessaire de répondre à nos besoins et l'objectif est bien d'améliorer nos consommations tout en profitant de la Recherche et Développement (R&D) et promouvoir des techniques avérées ou des nouvelles technologies à expérimenter.

1 – Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET)

Le PCAET, intégrant la stratégie nationale « Bas Carbone », est un projet territorial de développement durable. Il est à la fois stratégique et opérationnel en prenant en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie à l'échelle d'un territoire donné. L'ensemble des acteurs du périmètre (entreprises, associations, citoyens, ...), en l'occurrence de la CASUD, seront mobilisés et impliqués.

Le PCAET s'articule autour de plusieurs axes d'actions :

- la réduction des émissions des gaz à effet de serre,
- l'adaptation au changement climatique,
- la sobriété énergétique,
- la qualité de l'air,
- le développement des énergies renouvelables.

En 2024, une animatrice coordinatrice a été recrutée pour mener la mission PCAET. Le marché comprenant l'élaboration du PCAET, de l'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) et du programme de labellisation Climat Air Energie et Economie circulaire a été attribué.

2025 permettra de lancer officiellement le PCAET avec une phase diagnostic et rencontres des acteurs. Au dernier trimestre 2025, une première version des stratégies du PCAET et de l'Evaluation Environnementale seront rédigées.

2 – Géothermie

Depuis septembre 2019, la CASUD s'est engagée dans le développement du projet de géothermie. En mars 2020, un partenariat a été institué avec le Laboratoire Géosciences de l'Université de la Réunion au regard de sa connaissance précise du contexte géologique et ses compétences dans les domaines du sous sol et du potentiel géothermique sur l'île.

Dans le même temps, en février 2020, des premières discussions ont été engagées avec le groupe Engie sur les possibilités d'un partenariat public/privé dans le cadre du projet géothermie initié par la collectivité.

A la vue des résultats encourageants donnés par la phase d'exploration et révélés dès fin 2020 il s'est avéré nécessaire de protéger la connaissance acquise par l'élaboration d'un dossier de demande de Permis Exclusif de Recherche (PER) de géothermie, régi par le code minier et octroyé par le Ministère de la Transition énergétique. Ce dossier de PER a été déposé le 30 avril 2021.

Le groupe Engie a sollicité également le 15 mars 2021, l'octroi d'un PER.

En avril 2022, la CASUD a été informée que sa demande de PER a été rejetée et que celle du groupe Engie a été retenue.

En septembre 2022, la CASUD a contesté cette décision devant le Tribunal Administratif de la Réunion et l'instruction a été clôturée le 6 mai 2024.

Les actes à mener en 2025 sur cette compétence sont dépendantes de la position qui sera retenue par le juge administratif et de la reprise potentielle des négociations avec le groupe Engie.

II- Orientation stratégique 2 : réaffirmer l'identité rurale, environnementale de notre territoire et réunir les conditions permettant de sécuriser notre autonomie alimentaire

A travers son Projet de Territoire, la CASUD a rappelé son souhait de valoriser et préserver son identité et son caractère rural et ainsi de confirmer son positionnement en tant que grenier alimentaire de l'île. En effet, son climat permet de développer les activités agraires que ce soit autour de l'élevage, du maraîchage ou de la canne. On dispose également d'un potentiel autour des plantes à parfums. Cet environnement est un atout majeur d'attractivité pour les familles, actifs et acteurs économiques qui recherchent un cadre de vie préservé et un accès à des services et des ressources de qualité.

A- Pour une identité assumée et un soutien confirmé à notre terre nourricière

L'objectif est d'accompagner la filière agricole sur l'ensemble du territoire notamment en termes de transition et ainsi le retour au sol des matières premières.

1. Méthanisation

La méthanisation est un projet qui peut répondre à plusieurs enjeux : gestion des déchets, énergie recouvrable, limitation des gaz à effet de serre et de cohésion sociale.

Le projet d'unité de méthanisation prend pleinement son sens pour répondre aux enjeux de transition écologique.

Le constat est le suivant : la Réunion dispose d'un gisement de 760 000 tonnes par an d'effluents d'élevage. Les exploitations des Communes du Tampon (110 000t/an), Saint-Paul, Salazie et Saint-Joseph (40 000 t/an) produisent à eux-seuls plus de la moitié du gisement.

Aujourd'hui, ces effluents sont épandus sur les terres sans valorisation.

Une étude de faisabilité réalisée en 2024 a permis de confirmer la possibilité de mobiliser une partie des effluents pour la transformer en énergie verte. Aussi, la mise en place de l'unité de méthanisation permettrait ainsi de :

- valoriser 36 000 tonnes par an d'effluents via le principe de cogénération et ainsi produire de l'électricité et/ou du bio-GNV,
- transformer le digestat en granules pour palier à l'engrais importés,
- diminuer les espaces agricoles grevées par l'épandage et ainsi diminuer les infiltrations dans les nappes phréatiques,
- diminuer les éventuelles nuisances olfactives et mettre en exergue nos paysages agricoles et notamment de pâturage.

Ce projet a pour objectif d'être un outil de cohésion sociale permettant un retour à la terre de la ressource des effluents d'élevage, préserver nos paysages et soutenir notre

agriculture de manière durable avec des sources de revenus complémentaires ou des économies via la création des sous-produits.

A ce stade d'étude, les travaux sont estimés à plus de 11 M€, et l'équipement serait implanté au 27^e km pour bénéficier aux agriculteurs des hauts du Tampon et à moyen terme sur une zone plus élargie.

De par sa spécificité et sa complexité, la CASUD a opté pour un marché de conception-réalisation. Une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) a été attribuée, pour un montant de 250 k€, pour la réalisation du marché de conception réalisation.

B – Les actions pour tendre vers l'autonomie alimentaire

Le soutien aux agriculteurs et leurs activités doit tendre à offrir une alimentation saine de qualité et à un prix correct pour tous (agriculteurs et consommateurs). Le souhait est bien d'accompagner la montée en valeur ajoutée de notre production locale.

Aussi, les projets attraités au développement des circuits courts et la sensibilisation à une alimentation saine et locale sont des priorités du Projet de Territoire.

1. Le projet de PTCE de la Commune de l'Entre-Deux

La Commune de l'Entre-Deux a lancé en 2020 un programme ambitieux autour de l'agriculture durable, des enjeux de la transition écologique et de la recherche de la souveraineté alimentaire.

Ainsi, un dialogue territorial a été engagé sur le territoire avec l'ensemble des partenaires publics et opérateurs économiques (entreprises, acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire...). Suite à un temps de diagnostic, d'ingénierie, de mobilisation et de concertation avec les acteurs sur l'agriculture sur l'île, une orientation forte est donnée à l'autosuffisance alimentaire durable et protectrice du capital santé pour la Commune de l'Entre-Deux.

Afin de permettre une interaction équilibrée entre les secteurs privé/public et pour ses valeurs notamment en matière d'Economie Sociale et Solidaire, le Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) a été retenu.

Le PTCE, baptisé Organisation Solidaire pour la Production Agricole et Alimentaire Locale (OSPAAL), vise à animer les programmes « not tèt – not agriculture » et « not mangé – not santé ».

Le PTCE a été créé pour mettre en œuvre le projet de développement local (cité ci-dessus) et le décliner de manière opérationnelle. Pour son portage juridique et son animation, l'outil opérationnel retenu sera la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) qui portera également le nom d'OSPAAL.

a- « Not tèt – not agriculture »

- Le programme a pour finalité le soutien à la production agricole locale : maraîchage, plantes aromatiques et médicinales (achat de production, transformation, commercialisation et exportation). La SCIC permettra la mise en lien de l'ensemble des acteurs de la production à l'assiette.

b- « Not mangé – not santé »

- Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) intitulé « Not mangé – not santé » a pour objectif de préserver la santé par une alimentation saine et accessible à tous (approvisionnement de la restauration scolaire en circuit-court, repas végétarien et issu de l'agriculture durable, éducation alimentaire, gestion des biodéchets).

Les actions principales 2025

- participation à la structuration de la SCIC et à son organisation
- définition du plan d'action
- mise en place de la feuille de route opérationnelle

III- Orientation stratégique 3 : renforcer l'attractivité économique du territoire et assurer l'inclusion des actifs et des habitants par une offre de formation d'accompagnement adaptée

De part sa situation géographique, la CASUD est un lieu où il fait « bon » vivre reconnue pour ses richesses naturelles et culturelles, offrant des services et équipements publics de proximité. Elle a un potentiel d'attractivité important au niveau touristique et de manière plus large économiquement.

L'objectif de la feuille de route est d'accompagner le développement résidentiel du territoire avec une circulation plus fluide tout en offrant des services de proximité et des activités économiques permettant d'y promouvoir l'emploi.

En 2025, la CASUD, en partenariat avec la CIVIS, poursuivra l'animation du Syndicat Mixte d'Études et de Programmation (SMEP) « Grand Sud » en charge de :

- le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), en anticipant notamment les conséquences de la loi ZAN sur le futur SAR et les impacts sur le SCoT et les PLU communaux.
- le déploiement du programme Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale (LEADER) en tant que Groupe d'Action Locale (GAL).

En parallèle, en interne, la CASUD poursuit le développement de son Système d'Information Géographique (SIG) pour proposer un outil de planification et d'aide à la décision. Cet outil reste pro actif et évolutif tenant compte de nos besoins.

Les principales actions pour 2025 :

- poursuite de la mutualisation des techniques, des formations et des ressources partagées en géomatique entre la CASUD et ses Communes membres,
- poursuite de l'animation des géoportails et la mise en œuvre avec les services des projets de cartes interactives,
- poursuivra la capitalisation des données et les études initiées sur plusieurs thèmes dont les analyses liées aux objectifs du ZAN tout en améliorant les performances de l'architecture SIG.

A- Attractivité économique

La CASUD dispose d'une position géostratégique qui constitue un réel atout pour se développer et renforcer son attractivité économique. De part, nos espaces à créer, on peut proposer des zones d'activité dans des secteurs innovants tels que le numérique, l'énergie ou l'agroalimentaire. On peut anticiper sur l'accessibilité physique et numérique des sites.

1 – Programmation et dynamique commerciale

a- Schéma directeur d'aménagement économique et observatoire économique

Dans le cadre de la révision du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), la CASUD a réalisé, en 2022, une contribution permettant de dégager des orientations dans le domaine économique et ainsi alimenter son Projet de Territoire.

Les travaux ont pu mettre en exergue des axes de développement pour :

- renforcer l'attractivité du territoire ;
- accompagner le développement des entreprises du territoire ;
- soutenir les talents ;
- renforcer et dynamiser les filières ;
- soutenir l'exportation.

La compétence économique est partagée entre les EPCI et la Région Réunion.

Les EPCI ont la compétence en matière d'aménagement de zone d'activités économiques. En 2024 ,3 zones d'activités économiques ainsi qu'un programme d'immobilier d'entreprises ont été étudiés avec des dossiers au stade PRO /permis d'aménager et permis de construire. 2025, permettra de formaliser des conventions d'application entre la CASUD et la Région Réunion dans le cadre de la réalisation de ces projets en tenant compte des filières économiques cibles de notre EPCI dont le secteur de l'agroalimentaire.

b- Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et programme Petites Villes de Demain (PVD)

L'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), créée par l'article 157 de la loi ELAN, est un outil au service de la mise en œuvre d'un projet global de revitalisation. L'ORT permet d'avoir une approche globale et coordonnée sur le territoire intercommunal de l'ensemble des actions de modernisation du parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux, d'améliorer l'attractivité du tissu urbain, lutter contre les vacances de locaux, valoriser les espaces publics, réhabiliter les friches dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

La Commune de Saint-Joseph, à travers son dispositif « Action Cœur de Ville » (ACV), a pu bénéficier de l'appellation périmètre ORT.

Les Communes de l'Entre-Deux et de Saint-Philippe ont été lauréates du programme Petites Villes de Demain (PVD) qui a pour objet principal la redynamisation des centres- bourgs des Communes de moins de 20 000 habitants. En 2024, les conventions cadres ont été validées.

Afin de prendre en compte les différentes programmations ACV et PVD tout en incluant la ville-centre, et faire bénéficier à l'ensemble du territoire des avantages du dispositif, le périmètre ORT a été élargi aux communes de l'Entre Deux et de Saint Philippe en 2024.

La Commune du Tampon a engagé des études urbaines pour permettre d'établir une stratégie de redynamisation de ses centres villes, un plan d'actions et d'identifier ses périmètres ORT pour le second trimestre 2025.

Pour 2025, les principales actions à mener seront :

- pérennisation du soutien à l'Association de Gestion du Centre Ville de Saint-Joseph ;
- finalisation de l'accompagnement de la commune du Tampon dans la définition de ses périmètres de l'ORT intercommunal,
- mise en œuvre du plan d'actions ORT pour chacun des périmètres,
- validation d'une convention ORT intercommunale et mise en œuvre du plan d'action
- mise en œuvre des plans d'action des conventions cadres PVD notamment en termes d'étude.

2 – Les créations et soutien aux espaces dédiés à l'activité économique

a- Création, aménagement et animation de Zones d'Activités Économiques (ZAE)

- ZAE les Palmiers Tranche 1

34 000 m² sont à disposition des entreprises sous forme de baux à construction ou de lots en libre acquisition. Les procédures d'acquisition et de location sont en cours.

11 entreprises élaborent leur projet (permis de construire, dossier ICPE, dossiers bancaires).

Une entreprise est en cours de construction de son atelier et devrait ouvrir en 2025.

Suite à quelques désistements, une reprise de la commercialisation se fera dans le courant de ce 1^{er} trimestre 2025.

- ZAE les Palmiers Tranche 2

Les travaux de la 2^{ème} tranche devraient débiter au premier semestre 2025. Le permis d'aménager est en instruction. La tranche 2 offrira 16 parcelles. Le montant prévisionnel des travaux est de 5 M€.

- ZAE les Palmiers Tranche 3

La tranche 3 permettra de créer la jonction avec la zone actuelle de Trois-Mares. La maîtrise du foncier est en cours avec l'EPFR.

A termes, la zone d'activité du secteur des Palmiers couvrira une superficie de plus de 11 ha, ce qui doublera la surface économique avec plus de 22 ha au total et constituera un pôle d'activités économiques de plus de 200 entreprises sur le secteur de 3 Mares.

- ZAE les TERRASS

En 2024, le principal chantier a été la réalisation du parking

La commercialisation reste la principale activité à achever en 2025. Dans ce cadre, un nouveau partenariat sera établi avec la ville de St Joseph afin d'accélérer cette commercialisation.

- ZAE 14^e et 19^e km

Les ZAE du 14^e et 19^e km disposent d'une superficie de plus de 30 hectares et permettront d'accueillir environ 200 entreprises, ce qui double la capacité des zones du Tampon. Dans la mesure où le foncier est rare et cher, une réflexion est engagée sur la densification des ces espaces avec la production de programmes d'immobiliers d'entreprises.

La ZAE du 14^e accueillera plus particulièrement des activités de garage, de bâtiment et permettra à des petites entreprises de cette zone de trouver un meilleur cadre de développement de leurs projets. Le coût de l'opération hors foncier est estimé à 5 M€. Le dossier est au stade de consultation des entreprises et les travaux sont prévus dans ce premier semestre 2025.

La ZAE du 19^e fera une priorité au secteur de l'agroalimentaire en la positionnant dans une stratégie d'animation de la filière agricole. Deux autres domaines tels la logistique et l'artisanat de production y trouveront de l'emplacement. Les travaux de la tranche 1 sont estimés à 5 M€ hors les coûts du foncier, Le dossier est au stade de consultation des entreprises et les travaux sont prévus dans ce premier semestre 2025.

En ce qui concerne la Tranche 2, l'EPFR travaille à maîtriser le foncier.

- ZAE Baril à Saint-Philippe

Pour la zone du Baril à Saint-Philippe, le foncier a fait l'objet d'une acquisition en 2022. Les premières études préliminaires sont commencées. A la fin de ce semestre, le modèle économique de la zone sera arrêté.

- ZAE à l'Entre-Deux

Le plan d'actions de la convention cadre du programme Petite Ville de Demain est finalisé. Trois projets sont identifiés : la ZAE du SERRE et un programme d'immobilier économique dans le secteur de Bras Long visant à dynamiser la transformation agroalimentaire et un autre sur l'ilet ATERLA pour renforcer et polariser le secteur de la production artisanale patrimoniale (culture et tourisme éducatif).

Concernant le SERRE, la CASUD va solliciter l'EPFR pour la maîtrise foncière suite à l'approbation de la modification du PLU de l'Entre Deux.

Au niveau du CIAP, l'étude de faisabilité sera lancée dans ce premier trimestre 2025.

- Entretien des ZAE

A ce jour, la CASUD compte 32 ha de ZAE à entretenir. Les zones sont réparties entre les Communes du Tampon et de Saint-Joseph. Une réflexion est engagée sur le modèle d'entretien des zones notamment en lien avec les communes concernées.

Un travail d'échanges avec les communes doit également être mis en place concernant la compétence et les responsabilités relatives à la gestion des voiries mixtes pour ensuite définir les modalités d'interventions (financières et techniques).

Ces ZAE seront à terme équilibrées par les recettes foncières issues des opérations, ainsi que les taxes qui en découleront (taxe foncière, CFE, CVA...).

b- Immobilier d'entreprise

L'immobilier d'entreprises est un élément essentiel dans une politique d'animation économique notamment pour l'appui à des filières. Le renforcement de l'offre d'immobilier ainsi que la diversification des produits en lien avec les mutations en cours restent les deux axes forts pour cette année 2025.

Principales opérations pour 2025

La Réunion souffre aujourd'hui d'un manque d'opérateurs pour réaliser des programmes d'immobilier d'entreprises. Le secteur bancaire se montre contraignant en exigeant 60 % de pré-commercialisation des locaux à louer pour l'octroi de prêts.

Le projet qui progresse fait l'objet d'un portage en direct par la CASUD. C'est celui du programme d'immobilier sur les TERRASS à saint -Joseph.

Une réflexion est à entreprendre sur cette question de la production et du portage de programmes d'immobilier d'entreprise

- **Immobilier d'entreprise au sein de la ZAE Les Palmiers – Tranche 1**

Différentes études montrent le besoin de programme d'immobilier d'entreprises. Un appel à manifestation d'intérêt sera lancé pour les fonciers dédiés aux opérations d'immobilier d'entreprises

- **Immobilier d'entreprise au sein de la ZAE Les Terrass**

Le programme d'immobilier ITI/FEDER est au stade d'un dossier PRO/DCE. Le dossier de permis de construire est attribué. Une consultation « travaux » sera lancée pour réaliser les ateliers. La CASUD devra faire l'acquisition de l'assiette foncière estimée à 400 K€. La réalisation de l'équipement et sa gestion fait l'objet d'une réflexion de portage par un opérateur externe.

- **Immobilier d'entreprise sur la Commune de l'Entre-Deux**

Les interventions en la matière s'intégreront au CIAP et le programme agroalimentaire (OSPAAL).

- **Commercialisation des locaux de la gare routière du Tampon**

Un appel à manifestation d'intérêt est en cours de lancement pour repérer et retenir les entreprises.

c- Cale de mise à l'eau de Saint-Philippe

Le « port » de Saint-Philippe est l'un des plus anciens ports de la Réunion après celui de Saint-Pierre. Il a gardé son aspect authentique et traditionnel de port de pêche exploité uniquement par les habitants de la Commune. Mais cette activité de pêche artisanale subit une baisse d'activité notable du fait des conditions d'accès à la mer. Des travaux de réhabilitation et de modernisation de la cale sont nécessaires pour garantir le maintien durable de la filière pêche traditionnelle sur la Commune de Saint-Philippe.

C'est à ce titre que la CASUD a engagé des études portant sur la sécurisation de la cale de halage et de réhabilitation de la maison de pêcheurs. Ce projet consiste en la réalisation d'une nouvelle rampe d'accès à la mer, la construction de deux bassins d'apaisement, la mise en valeur patrimoniale du site et la réhabilitation de la maison des pêcheurs.

Situé dans un environnement remarquable, ce projet est soumis à une réglementation contraignante telle qu'une étude d'impact, qu'une demande d'autorisation Installation Classée Protection de l'Environnement (ICPE) du fait des affouillements nécessaire pour la création d'un bassin d'apaisement.

Ainsi, en 2025, les procédures réglementaires se poursuivent. A titre d'information, l'estimation des travaux est de 5 M€ en stade Projet.

d- L'aéroport de Pierrefonds

L'aéroport de Pierrefonds est essentiel pour la connectivité régionale et le développement économique, notamment dans le secteur touristique et commercial. Son avenir dépend de la gestion efficace de ses ressources, de ses infrastructures et du soutien financier des collectivités locales.

L'aéroport de Pierrefonds est également la plateforme aéronautique secondaire stratégique de la Réunion dans un environnement ultra-marin où le paramètre gestion de crise (humanitaire, climatique, sécuritaire...) doit être une préoccupation principale des décideurs politiques et des représentants de l'Etat.

Suite à la crise COVID de 2020, la fréquentation de l'aéroport s'est effondrée et est très difficilement remontée depuis à des chiffres très insuffisants de 20 000 passagers en 2023 et 10 000 passagers en 2024 et bien en deçà des chiffres pré-COVID contrairement à l'ensemble des aéroports nationaux et mondiaux (l'activité aéronautique mondiale ayant dépassé aujourd'hui ses chiffres de 2019).

Pierrefonds doit aujourd'hui reconstruire un trafic aérien régional pour retrouver un niveau de passagers suffisant à court terme.

Le Grand Sud de la Réunion bénéficie d'atouts touristiques indéniables permettant de consolider des offres touristiques globales à partir de Pierrefonds.

L'aéroport de Pierrefonds se situe au cœur d'une zone activité économique en pleine expansion qui constitue un point d'appui pour le développement des flux économiques depuis le Sud de l'île.

Le Grand Sud de la Réunion constitue le cœur de la filière agricole de l'île permettant de reconstruire une nouvelle filière fret à partir de Pierrefonds.

L'aéroport de Pierrefonds, en complément de l'aéroport principal de Roland Garros, répond à la nécessité stratégique de l'état de pouvoir disposer de deux aéroports sur l'île de la Réunion. Cette nécessité a été une nouvelle fois mise en lumière lors du pont aérien humanitaire Réunion-Mayotte.

Le SMP traverse aujourd'hui une triple crise : sociale, financière et également liée à la chute de l'activité aéronautique.

Depuis septembre 2024, une nouvelle gouvernance a été mise en place avec un nouveau président et un directeur général par intérim depuis novembre 2024. Cela vise à :

1. Rétablir le dialogue social
2. Relancer la confiance avec les partenaires et les créanciers
3. Élaborer un plan stratégique de redressement

Le scénario de relance de l'aéroport de Pierrefonds qui sera validé par les collectivités membres du SMP devra être la déclinaison d'une nouvelle vision stratégique Pierrefonds 2025-2027.

La vision Pierrefonds 2025-27 devra garantir les objectifs stratégiques suivants (non exhaustif):

- Développer un trafic aérien régional océan indien au départ de Pierrefonds ;
- Pérenniser cet outil de développement économique, touristique et territorial au service de la Réunion dans son ensemble et de la France de l'océan indien ;
- Maintenir un second aéroport à la Réunion, complémentaire à Roland Garros et point d'appui stratégique pour garantir les différentes missions de l'Etat.

Cette vision Pierrefonds 2025-27 se déclinera au travers des lignes de conduites suivantes (non exhaustif) :

1. Relancer l'activité aérienne commerciale avec pour objectifs :
 - 25 000 passagers en 2025 ;
 - 50 000 passagers en 2026 ;
 - 80 000 passagers en 2027.
2. Relancer la filière fret ;
3. Épurer les dettes du SMP ;
4. Réduire la masse salariale ;
5. Maintenir la certification EASA au travers de la réalisation du PPI 2025-28.

B- Promotion et développement du tourisme

1- Office de Tourisme Intercommunal (OTI) du Sud

L'ambition de l'OTI du SUD pour l'année 2025 est de devenir un acteur majeur du Tourisme dans le Sud mais aussi à La Réunion : être force de propositions, innovant et positionnant le Sud comme une véritable destination incontournable.

Pour cela, le contrat de prestation intégré a été renouvelé en 2024 pour 4 ans, avec les missions suivantes :

- la gestion des 4 bureaux d'information touristiques (BIT),
- la gestion et le suivi de l'installation de la signalisation touristique en lien avec l'entreprise retenue par la CASUD,
- l'entretien des toilettes touristiques.

Budget : 1 334 550 € TTC pour l'OTI en 2025.

Les actions prévues pour 2025

- S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses services par un travail autour de la labellisation « Destination d'excellence »,
- Poursuivre la mise en œuvre du concept d'accueil créole par :
 - la transformation et la poursuite de l'aménagement des BIT de saint-Joseph et Saint-Philippe en « KAZ TOURIST »,
 - le déménagement du BIT du Tampon pour une meilleure visibilité qui permettra une plus grande fréquentation du BIT.
- Poursuivre l'accompagnement de la montée en gamme des prestataires en organisant des éducteurs pro et des ateliers/formation à destination des professionnels.
- Continuer à valoriser les sites, les prestataires et les produits d'excellences du territoire en organisant 4 événements touristiques (1 par commune).
- Augmenter la visibilité du territoire de l'OTI du Sud en créant un nouveau site internet uniquement dédié au territoire CASUD.
- Créer une véritable synergie entre l'OTI du Sud et les communes en participant aux événements communaux, organisant des éducteurs à l'attention des élus

Relatif à la taxe de séjour, les actions prévues sont :

- de poursuivre les efforts en termes d'animation et de pédagogie auprès des hébergeurs,
- de leur proposer des ateliers spécifiques autour de la taxe de séjour,
- de déployer l'outil DECLALOC sur les 3 autres communes (seule la commune de Saint-Philippe a signé la convention) et le rendre pleinement opérationnel.

2- La signalétique touristique

La signalisation touristique, notamment la SIL (Signalisation d'Intérêt Local) qui permet de signaler les hébergements et autres activités touristiques est devenu un sujet sensible, source de conflit avec les prestataires touristiques.

Un état des lieux de la Signalisation d'Intérêt Local (SIL) sur le territoire a montré :

- 1) une obsolescence des infrastructures donc une mise aux normes nécessaire,
- 2) un changement des usages : les usagers utilisent aujourd'hui pour se repérer et trouver leur itinéraire, les outils numériques de géolocalisation (google map,

waze..). C'est pourquoi, l'OTI du Sud a développé en 2024, une application de signalétique digitale « Où sa i lé » à destination de ses prestataires. Il convient de la diffuser plus largement.

Pour 2025, les actions principales sont :

- Lancer une étude diagnostic/schéma directeur de la signalisation touristique afin d'aboutir à une charte de la SIL, claire et partagée par tous sur le territoire de la CASUD : 80 000 €
- Lancer un marché à bon de commandes pour satisfaire la demande des prestataires touristiques en matière de signalisation de leur structure : 100 000 €
- Faire valider l'outil de signalétique digitale « ou sa i le » par les instances délibérantes de la CASUD et le déployer auprès des prestataires.

C – Lutte contre le chômage et l'habitat indigne

La CASUD est compétente en matière d'insertion, de politique de la ville et d'équilibre social de l'habitat.

1 – Plan Local de l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) est une mesure, dont le protocole du nouveau programme POE 2021/2027 validé en 2023, destinée à l'accompagnement d'un public éloigné du marché de l'emploi. Elle est cofinancée par le Fonds Social Européen (FSE+) à hauteur de 80 %.

Le PLIE offre un accompagnement personnalisé avec une obligation de suivi régulier et de résultat.

Les objectifs du PLIE en 2025 sont les suivants :

- proposer le dispositif à 280 nouvelles personnes (150 au Tampon, 20 à l'Entre-deux, 80 à Saint-Joseph et 30 à Saint-Philippe),
- tendre vers un objectif de sortie de 50 % de sorties positives du PLIE des personnes en accompagnement (avec des critères visant notamment le public des femmes, avec une qualification de niveau égal ou inférieur au CAP/BEP, nombre de jeune ne pouvant excéder 20 %).
- l'acquisition de compétences numériques. La CASUD se dotera d'un pool d'ordinateurs qui sera mis à la disposition des bénéficiaires du PLIE dans le cadre de leur parcours,
- des interventions d'accompagnement spécialisé (coaching , encadrant technique d'insertion...) pour notamment soutenir de la création d'activité.

La programmation 2025 est d'un montant prévisionnel de 600 k€.

2 – Habitat

Depuis 2019, la CASUD dispose d'un Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI) exécutoire pour 6 années. Le PLHi comporte 24 actions avec notamment les dispositifs de minorations foncières ou de garantie d'emprunt pour le logement social.

Ces dernières années, les équipes opérationnelles ont été recrutées au sein des CCAS des Communes (Tampon, Saint-Joseph et Saint-Philippe) et structurées pour la mise en œuvre de la lutte contre l'habitat indigne et de la gestion partagée de la demande et de l'attribution de logement social sur le territoire de la CASUD.

Les premiers résultats dans l'accompagnement des demandeurs les plus en difficultés sont satisfaisants et la structuration apporte une valeur ajoutée au territoire. Ainsi, plus de 700 familles ont accédé aux services soutenus par la CASUD.

En 2025 les activités dans le domaine de l'habitat se poursuivront à travers le PLHI, PILHi et l'accession à la propriété.

a- Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI)

Le PLHI est un document dont le programme d'actions est validé pour 6 ans et qui fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours. Une demande de prorogation de 2 années a été soumise à l'État pour la période allant de mars 2025 à mars 2027.

Les actions du PLHI pour 2025 :

- lancement de l'étude pour préparer le deuxième PLHi de la CASUD 2026/20232
- intégration de la feuille de route suite à l'évaluation à mi-parcours achevée en 2024 ,
- la poursuite des travaux liés à l'observatoire des loyers privés avec l'AGORAH et l'ADIL,
- l'exécution de la convention pluri-annuelle avec l'EPFR dans le cadre de la minoration foncière pour un montant maximal de 500 000 €/an,
- le soutien des CCAS des Communes pour renforcer leur intervention dans le cadre de l'amélioration de l'habitat avec une enveloppe de 200 k€/Commune,
- l'adhésion à l'agence immobilière à vocation sociale SOLEIL, et la mobilisation des propriétaires privés avec pour objectifs de louer abordable avec le développement d'un parc social privé,
- l'octroi de garanties d'emprunt pour la production de logements sociaux,
- le déploiement d'un observatoire du foncier de l'habitat en lien avec la direction Système d'Information Géographique (SIG) de la CASUD,
- d'animer un réseau de partenaires sur la question de l'habitat de publics spécifiques ;
- enclencher des pourparlers avec l'État et les autres EPCI sur les recettes structurelles à constituer pour faire face aux enjeux liés à cette compétence (pas de compensation Etat sur les dépenses pérennes).

b- Lutte contre l'habitat indigne

Les principaux objectifs du plan en 2025 seront de :

- finaliser la structuration de l'équipe de suivi et d'animation du PILHI et finaliser les outils de gouvernance tels le comité de suivi du PILHI , instance partenariale pour traiter les dossiers tenant compte de la compétence partagée,

- engager le suivi de 200 familles et de traiter 90 dossiers d'amélioration de l'habitat et couvrir l'ensemble du territoire de la CASUD,
- de préciser la mise en œuvre du cadre du permis de louer,
- d'engager deux études pré-opérationnelles pour des programmes d'amélioration groupée sur le Tampon et Saint-Joseph pour un montant de 120 000 € cofinancées à 80 % par l'État,
- d'accompagner et de suivre les situations délicates d'habitats indignes faisant l'objet d'arrêtés de l'ARS ou d'arrêtés de police des maires,
- d'engager la mise en place d'un fonds mutualisé d'intervention auprès des ménages en difficultés,
- d'expérimenter un modèle d'accompagnement pour résoudre des situations d'indivision.

Le coût des équipes opérationnelles est estimé à 338 K€ dont 80 % financés par l'État.

c- Gestion partagée de la demande d'attribution de logement sur le territoire de la CASUD

La CASUD a installé la Conférence Intercommunale du Logement (CIL). La conférence a notamment traité de la mise en place de deux plans, à savoir le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur (PPGDLSID) et la Convention Intercommunale d'Attribution de logement (CIA) ainsi que la cotation de la demande de logements.

En 2025, les actions portent sur :

- la continuité du déploiement en cours du service d'accueil et d'information du demandeur (SIAD) pour le PPGDLSID. Les CCAS des Communes sont les chevilles ouvrières de cette organisation en venant compléter le rôle des bailleurs sociaux en matière d'enregistrement de la demande de logement. Les CCAS ont accès au Système National d'Enregistrement (SNE) pour mieux accompagner les demandeurs dans leur inscription, gestion et suivi de la demande de logement. Ainsi, il y aura une meilleure complétude des dossiers, mais aussi un meilleur suivi pour accompagner les publics prioritaires pour être labellisés Droit Au Logement Opposable (DALO) ou labellisés publics PDLHPD. La CASUD a doté les CCAS des logiciels métiers appropriés et continuera à accompagner la formation des agents pour une meilleure prise en charge.

La participation de la CASUD au fonctionnement de l'équipe opérationnelle est de 200 K€.

- la mise en place des instances de gouvernance de la Convention Intercommunale d'Attribution du logement (CIA) pour améliorer la prise en compte des ménages prioritaires, dont la commission des ménages en difficulté, créée au niveau de la CIA et les Pré Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation de Logements (CALEOL) en lien avec les bailleurs sociaux. Les CCAS seront aussi au centre des dispositions de la CIA. La coordination de ces interventions se fera par un agent dédié à la CASUD.

d- Soutien à l'accèsion sociale

L'objectif est de soutenir l'accèsion sociale à la propriété.

En 2025, les actions sont :

- participation de la CASUD à la création de l'Office Foncier Solidaire (OFS) pour permettre à des accédants de réaliser leur projet sans avoir le poids du foncier (112 00 €),
- identifier les fonciers de la CASUD à mettre à disposition de l'OFS,
- repérer les ménages éligibles et intéressés par cette disposition du bail réel solidaire mis en œuvre dans le cadre de l'OFS.

D – Mobilité

La CASUD compte près de 135 000 habitants qui réalisent 370 000 déplacements par jour. En totalisant 85 % de déplacements internes à son territoire, la communauté d'agglomération a un périmètre pertinent pour répondre aux enjeux de développement de nouvelles alternatives à la voiture individuelle.

Aussi, la CASUD s'engage à relever les défis de la mobilité en adoptant une approche globale, durable et inclusive, tout en s'adaptant aux spécificités géographiques et aux besoins de la population pour améliorer la qualité de vie sur le territoire.

1 – Délégation de Service Public : transport urbain et scolaires

a- Nouveau contrat de Délégation de Service Public (DSP)

L'exploitation du service public de transport urbain de voyageurs sur le territoire de la CASUD est assurée, depuis mai 2014, par une délégation de service public de transport urbain. Ce contrat de DSP prendra fin le 21 mars 2025. Ce service enregistre en 2023, plus de 4,1 millions de km parcourus et plus de 1,2 millions de clients transportés. Il a représenté pour 2023 une charge pour le budget annexe des transports de 12,2 M€. A l'issue de la DSP, huit minibus (22 places) sont inscrits au titre des biens de retour à la Valeur Nette Comptable constatée au 21 mars 2025 soit environ 900 k€.

Afin de stimuler la concurrence, le nouveau contrat de DSP de transport urbain sera sectorisé en 3 lots et complété par une mission de régulation et coordination qui fera l'objet d'un marché public. C'est le groupement MOBI'SUD qui a remporté les 3 lots. Dans le cadre du nouveau contrat au 22 mars 2025, la CASUD deviendra le premier territoire ultramarin à rendre gratuit son réseau de transport urbain. En permettant un accès libre au service, c'est un nombre considérable de freins à l'utilisation des transports en commun qui est levé.

La gratuité durant ces périodes offrira plusieurs avantages :

- permettre aux usagers de se déplacer sans coût supplémentaire.
- dynamiser le commerce local et encourager la fréquentation des sites touristiques du territoire.

Le budget annuel s'élève à 13 M€ incluant :

- Contribution forfaitaire : 11,5 M€ /an,
- Coût estimatif de la coordination (marché en cours) : 1,3 M€ /an,
- Compensation des recettes commerciales du week-end (225 k€ /an).

Le plan de renouvellement du parc est le suivant :

	2025	2026	2027	2028	2030	2032	Total général
Lot 1	26	1	5	6	6	8	52
Car	4			2		4	10
Midibus	9			3	3		15
Minibus	11	1	5	1	3		21
STANDARD	2					4	6
Lot 2	16	2	3	5	1	6	33
Car	3			3		4	10
Midibus	4			2	1		7
Minibus	8	2	3				13
STANDARD	1					2	3
Lot 3	2				5	2	9
Minibus					5		5
STANDARD	2					2	4
Total général	44	3	8	11	12	16	94

b- Étude du réseau de transport de la CASUD

Dès la première année de mise en route de la nouvelle DSP, il est envisagé de mener une étude du réseau de transport de la CASUD visant à évaluer l'impact du nouveau contrat et d'adapter l'offre pour mieux répondre aux attentes des usagers et aux évolutions du territoire. Les objectifs sont de :

- Développer l'usage des transports en commun en optimisant l'offre pour répondre aux besoins des usagers,
- Identifier les axes d'amélioration prioritaires,
- Établir un plan d'action stratégique pour une mobilité durable et performante,
- Proposer des solutions pour améliorer la fréquentation, optimiser les ressources et ajuster l'offre.

Les axes d'amélioration porteront sur :

- Maillage et désenclavement du territoire,
- Fréquences et horaires,
- Coordination des offres avec les réseaux ALTERNEO et CAR JAUNE,
- Efficacité économique : Réduction des coûts tout en maximisant l'utilisation.

Les impacts attendus concernent :

- La qualité du réseau mieux structurant et plus performant,

- Une offre plus attractive qui se traduit par une hausse de la fréquentation,
- Un réseau adapté aux évolutions du territoire.

Le coût d'étude est estimé à 50 k€.

c- Transports scolaires

Pour rappel, les transports scolaires consistent en 124 circuits pour 1 214 000 km effectués par les opérateurs de transports, soit plus de 7 500 élèves, de la maternelle au lycée, qui sont transportés chaque jour sur le territoire de la CASUD (intra-muros) et en dehors du territoire (extra-muros).

Les marchés publics de transport scolaire ont été renouvelés en 2023 afin de déployer une offre de transport scolaire sur l'ensemble des communes.

Les transports scolaires représentent une charge pour le budget annexe des transports pour l'exercice 2025 de 7 M€ (section de fonctionnement) identique à 2024.

Les frais liés à la gestion des inscriptions aux transports scolaires :

- campagne de communication : 15 k€,
- fournitures diverses (cartes, rubans, pochettes) : 15 k€.

d- Transport périscolaire

La CASUD organise une offre de services pour les transports périscolaires du territoire en liaison avec ses Communes et le Rectorat pour des sorties effectuées dans le cadre scolaire, en relation avec l'enseignement et les loisirs.

Les dépenses prévisionnelles pour l'exercice 2025 restent constantes par rapport à 2024 : 420 k€

2 – Infrastructures et équipements associés

Il est nécessaire de repenser l'accès automobile aux centres urbains et les conditions de stationnement pour encourager l'utilisation de modes de transport plus durables.

a- Projets structurants : NVU, gares routières...

L'évolution démographique de la Commune du Tampon, de part son dynamisme, a entraîné indéniablement une augmentation de la circulation à l'échelle de l'agglomération et un accroissement des difficultés de déplacements avec des problèmes de congestion du trafic routier. La CASUD a pour ambition de multiplier ses équipements pour proposer à sa population des solutions alternatives au tout voiture et ainsi encourager les déplacements via les transports urbains et promouvoir les déplacements doux.

Nouvelle Voie Urbaine (NVU)/TCSP du Tampon

Comme l'ensemble de l'île, la Commune du Tampon est également tributaire de cette congestion routière quotidienne et plus particulièrement sur les axes routiers desservant les secteurs du centre-ville, de la Châtoire et de Trois-Mares.

Face à ce constat, la CASUD, en sa qualité d'Autorité Organisatrice de Transport, a initié le projet de Nouvelle Voie Urbaine auquel est intégré un TCSP.

La nouvelle voie urbaine, va faire partie des voies structurantes et primaires du réseau routier de la collectivité. Traversant une zone fortement bâtie, la CASUD et la Commune du Tampon, souhaitent qualifier cette voie en procédant à un aménagement de type urbain prenant en compte le problème de sécurité des riverains et des piétons, ainsi que le partage de l'espace public. Le projet de voie urbaine répond à deux enjeux actuels pour proposer :

- une réponse aux difficultés de circulation dans le centre-ville du Tampon et fluidifier les connexions interurbaines aux heures de pointe (vers Saint-Pierre, via la RN3, notamment) ;
- une alternative au « tout automobile » avec pour objectif de doter le territoire d'un réseau de transport public modernisé, confortable et performant.

Cette infrastructure routière, en plus de permettre une fluidification de la circulation automobile dans le centre-ville du Tampon, favorisera le report modal de la voiture vers le bus et deviendra un support de développement de voies de TCSP et de modes doux desservant les lieux stratégiques de l'agglomération. Elle assurera notamment la desserte de la nouvelle gare routière implantée à la ZAC Paul Badré et qui a été inaugurée en août 2023.

Ce projet, d'un coût global de 50 M€, est divisé en 3 tranches :

- Section 1 : linéaire de 1,7 km, du rond point des Azalées à l'avenue de l'Europe,
- Section 2 : linéaire de 1,3 km, de l'avenue de l'Europe à la RD 3,
- Section 3 : linéaire de 2 km, de la RD 3 à la RN 3 au 14eme km.

Faisant suite à la phase de consultation des entreprises, le marché de travaux pour les sections 1 et 3 a été attribué. D'un montant global de 30 M€, le début des travaux est prévu en septembre 2025 pour une durée de 18 mois.

Entretien de la Gare routière de l'Entre Deux

Des travaux de maintenance et de sécurisation de la Gare de l'Entre-Deux seront réalisés en 2025 : pose de clôtures, caméras de vidéosurveillance, travaux d'entretien du site et des locaux. Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 200 k€.

Subvention DETR à hauteur de : 147 231,21€.

Gare routière de la Plaine des Cafres

Le projet vise à répondre aux objectifs suivants :

- Construction d'une gare routière moderne pour améliorer la fréquentation du réseau CARSUD et offrir une infrastructure adaptée aux besoins locaux.
- Renforcer la mobilité locale et faciliter les déplacements des habitants et touristes.

- Permettre un meilleur accès aux services publics et aux équipements structurants.

Les travaux ont démarré en juin 2024 pour se terminer fin 2025.

Dépenses prévisionnelles : 3 M€ hors foncier. (Taux de subvention UE : 80 % de FEDER)

Gare routière de Vincenzo

Par courrier en date du 14 Octobre 2024, la commune de Saint-Joseph a sollicité la CASUD pour le pilotage d'une maîtrise d'ouvrage unique autour d'un projet d'aménagement à Vincenzo. Au sujet des mobilités, le projet a pour objectifs de :

- Créer une gare moderne pour améliorer la fréquentation du réseau CARSUD et faciliter les déplacements locaux.
- Assurer le désenclavement et un développement équilibré de Vincenzo et des zones périphériques.
- Offrir une meilleure connexion des habitants aux pôles urbains grâce à un maillage efficace du réseau de transport.

L'aménagement sera réalisé sur un terrain représentant une superficie d'environ 7 674 m².

Dépenses prévisionnelles : 1 M€, avec une participation de 600 000€ de la CASUD.

Réfection de la Gare routière de Saint Joseph

Travaux de maintenance et d'entretien de la Gare routière de Saint-Joseph, incluant la réhabilitation du site et des locaux ainsi que la gestion du snack.

L'objectif est d'améliorer les conditions d'accueil des usagers avec :

- La création de toilettes destinées aux femmes,
- Une optimisation de la sécurité intérieure pour un environnement plus sûr et fonctionnel.

Dépenses prévisionnelles : 180k€.

b- Équipements – logiciels

Fourniture et pose de mobiliers urbains, de signalisation horizontale et verticale

Ces mobiliers modernes et résistants sont créés pour équiper les arrêts de bus fréquentés par les usagers des transports scolaires et urbains du territoire de la CASUD. Les objectifs attendus sont de :

- repositionner les mobiliers urbains (abris bus, poteaux d'arrêt, bancs, ...) sur des emplacements sécurisés ;
- harmoniser l'image des arrêts pour davantage de lisibilité et visibilité ;
- actualiser l'information voyageurs.

Le programme s'étend sur la période 2023-2026 pour un coût total de 1,3 M€.

Bornes d'Information Voyageur (BIV)

La CASUD souhaite développer et alimenter en données ces solutions métiers, optimiser son réseau de transport public et améliorer la qualité de service rendu aux usagers. La mise en place de Bornes d'Information Voyageur pilotées par un progiciel interfaçable et complémentaire avec nos autres solutions logicielles permettra :

- d'optimiser l'offre globale de transport du territoire ;
- de disposer en temps réel d'informations sur le réseau de transport ;
- d'améliorer la régulation des services et de gérer les aléas ;
- d'organiser l'affectation des quais en gares routières et dans les pôles d'échanges ;
- d'informer les voyageurs en temps réel ;
- de réaliser des campagnes de communication auprès des usagers .

Cette solution permet de disposer d'un média qui répond à ces ambitions :

- aux arrêts, les bornes indiquent le temps d'attente des véhicules en approche, et les éventuelles perturbations sur le réseau,
- sur les quais des gares routières et pôles d'échanges, les écrans indiquent l'affectation des quais pour chacune des lignes,
- dans les véhicules, les écrans permettent aux usagers de connaître les prochains arrêts, les correspondances aux arrêts, les perturbations et déviations.

Pour 2025, il est prévu l'acquisition de 40 systèmes d'informations voyageurs par le biais de la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP) pour un coût de 900 k€.

Nouvelle solution de comptage

En lien avec le changement de modèle économique, il convient d'équiper la flotte de véhicules d'une solution de comptage. L'objectif étant de faire que nos délégataires s'investissent à augmenter la fréquentation des lignes.

Les solutions actuelles font appel à l'intelligence artificielle et permettent d'analyser de manière anonyme les flux de voyageurs. Cela nous permettra, à terme, d'adapter notre offre pour répondre aux mieux aux besoins et d'augmenter l'attractivité de notre réseau.

Le coût est porté par le groupement MOBI'SUD dans le cadre de l'offre retenue pour la DSP de transport urbain.

Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageurs

Coût de fonctionnement des solutions logicielles actuellement installées :

- Transcol pour la gestion des inscriptions et paiements en ligne : 15 k€
- 2School - coût de fonctionnement annuel : 90 k€
- 2Place - coût de fonctionnement : 85 k€
- Heures : coût de fonctionnement : 20 k€

- Heures – extension des licences pour 92 véhicules supplémentaires : 180 k€
- Spare billettique : 20 k€

Logiciel de suivi et maintenance des infrastructures de transport : 50 k€

IV- Orientation stratégique 4 : mobiliser les ressources nécessaires pour accélérer la transition écologique en fondant une expertise et des équipements valorisant l'économie circulaire

Lors des échanges avec les citoyens, on a constaté une sensibilité pour un territoire plus résilient avec un besoin d'actions à différentes échelles que ce soit en matière d'information, d'action de proximité, d'équipements...

La CASUD poursuit ses engagements pour accompagner les filières de l'économie sociale et solidaire ainsi que l'émergence de nouveaux métiers notamment dans le domaine de l'environnement.

A – Création, réhabilitation des espaces de gestion des déchets

1 – Le service public de collecte

Depuis cinq ans, le partenariat entre la CASUD et la SPL SUDEC s'est concrétisé avec la mise en place de contrats de prestations intégrées dits in-house (gestion des déchèteries intercommunales et collecte des Bornes d'Apport volontaire dénommée BAV).

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la SPL SUDEC effectue la collecte en porte à porte sur les Commune de Saint-Joseph et Saint-Philippe pour un montant de 13 millions d'euros et une durée de 6 ans.

Pour l'année 2025, la CASUD a, sur la base d'un nouveau contrat « in house », à nouveau confié la collecte des déchets en porte à porte sur les villes du Tampon et de l'Entre Deux à la SPL SUDEC pour une durée de 6 ans.

2 – Déchetteries

En 2025, le CASUD poursuivra son programme de réalisation de déchetteries avec :

- la poursuite des études et le début des travaux de la déchetterie de l'Entre-Deux pour un coût de 1 100 000 euros,
- les études et les travaux pour la construction de 10 « déchetteries automatisées », 7 au Tampon et 3 à Saint Joseph pour un coût d'opération de 2.9 millions d'euros.

Ces équipements de proximité permettront de rattraper le manque de déchetteries sur le territoire et d'offrir une meilleure offre de service à la population de ces villes.

Le premier équipement de ce genre, construit à Bois Court et livré en 2024, continue à fédérer la population du secteur avec plus de 70 cartes d'accès distribuées et plus de 3 tonnes de déchets collectés.

3 – Sensibilisation et la promotion du réemploi

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences en matière d'environnement, la CASUD s'inscrit depuis quatre ans, sur la base du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), initié en 2021, dans une démarche d'économie circulaire en alliant réduction des déchets ménagers collectés et valorisations locales :

- Amélioration du mode de communication pour sensibiliser et inciter la population du territoire à la prévention des déchets,
- Réduction des déchets à la source avec la mise en œuvre d'actions dans le domaine de l'économie circulaire afin de favoriser la réutilisation et le réemploi,
- Baisse des déchets végétaux collectés avec la mise à disposition aux communes de broyeurs,
- La lutte contre le gaspillage alimentaire avec la mise à disposition de tables de tri dans les établissements scolaires,
- La valorisation des biodéchets avec le déploiement massif de composteurs pour les particuliers conformément à la stratégie de gestion de proximité des biodéchets arrêtée par la CASUD depuis 2023.

Dépenses prévisionnelles de la poursuite des actions de prévention pour la réduction des déchets : 800 k€.

4 – La brigade environnement, le bien être animal et la lutte contre l'errance animale

Depuis 2019, la CASUD a mis en place sa brigade environnement afin d'intervenir auprès des administrés pour faire respecter le règlement de collecte et lutter ainsi contre les nombreuses incivilités (dépôts sauvages,...).

Les actions à mener en 2025 consisteront à :

- Mettre en place d'actions de sensibilisation sur divers sites (parcours de santé, établissements scolaires...),
- Suivre des véhicules hors d'usage (VHU),
- Veiller au bien être animal et à la lutte contre l'errance animale : en effet, l'une des actions prioritaires de la mandature pour cette année 2025 est la lutte contre la divagation et l'errance animale ainsi que d'assurer le bien être animal.

Campagne de stérilisation

La campagne de stérilisation des chiens et chats pour les foyers non imposables est reconduite pour l'année 2025 avec un budget de 250 000 euros. Elle a pour objectifs :

- contribuer à lutter contre la propagation des animaux errants,
- aider les foyers les plus vulnérables concernés par cette problématique.

Seule l'identification de l'animal restera à la charge du propriétaire pour un coût de 40 euros.

Reprise de la gestion de la fourrière animalière en régie directe

À la suite de constats de manquement dans le cadre du contrat qui nous liait au gestionnaire de la fourrière animalière, il a été décidé mi 2024 de reprendre la gestion de cet équipement par les services de la CASUD à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le constat a porté sur une trop grande part d'euthanasie au détriment des adoptions par des associations dû à une rupture de communication et d'informations avec celles-ci, des demandes d'interventions très peu suivies d'effet, une mauvaise tenue des registres d'entrée / sorties et autres.

A titre de comparaison, en un mois d'activité (du 1^{er} au 31 janvier 2025), les équipes de la CASUD ont procédé à 50 captures, à la mise en adoption de 64 chiens et chats et à 7 euthanasies contre 5 captures, 1 adoption et 71 euthanasies pour l'ancien prestataire.

Pour ce faire, la régie a été organisée et structurée avec :

- des moyens humains : 9 agents ont été recrutés ou réaffectés au sein de cette structure, à savoir un responsable de fourrière, deux secrétaires administratives et six agents techniciens animaliers,
- du matériel roulant à savoir l'acquisition de 3 véhicules neufs équipés pour faciliter les interventions.

L'objectif est d'apporter une réponse plus rapide à la capture des animaux divagants ou errants sur la voie publique, au ramassage des cadavres sur voie publique et renouer le lien avec les associations agréées pour les adoptions permettant ainsi d'offrir « une seconde chance » à ces animaux abandonnés.

B – Les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) et le soutien à l'insertion

1 – ACI et services civiques

En matière d'ACI pour 2025, l'enveloppe de 120 k€ sera conduite soit à hauteur de 30 k€ par Commune. Ce fonds permettra ainsi de soutenir au moins quatre projets portés par des associations du territoire. Les thématiques privilégiées sont relatives à la promotion de l'Économie Circulaire.

En parallèle, La CASUD poursuivra son accueil des Services Civiques. Depuis 2016, on dénombre près de 580 jeunes accompagnés dans ce dispositif. Aussi, la CASUD disposant d'un agrément poursuivra son action d'accueil de services civiques pour 2025 en participant aux indemnités financières et à l'équipement adéquat suivant le poste de travail.

2 – L'outil d'insertion territorial externe de la CASUD

La Mission Locale Sud (MLS) reste un partenaire privilégié de la CASUD qui participe au développement de l'offre d'insertion sur le territoire.

En 2025, il est proposé de reconduire le soutien financier qui s'élève à 80 000 €.

3 – Le soutien de la CASUD aux associations

La CASUD apporte son soutien principalement aux associations contribuant à l'accompagnement des porteurs de projets d'entreprises, au développement de l'économie sociale solidaire, de la politique de la ville, de l'économie circulaire et de la promotion de l'habitat et de l'aménagement. Le montant des subventions pour ces associations sera reconduit en 2025. Le montant estimé est de 227 040 €.

4 – Le soutien de la CASUD à l'université de La Réunion

Depuis 2019, la CASUD attribue une subvention d'investissement d'un montant de 100 000 € à l'UFR Sciences de l'Homme et de l'Environnement de l'Université de la Réunion. Ce montant est reconduit en 2025.

D – Développement des mobilités douces

Compte tenu du contexte climatique et du coma circulatoire, il est urgent de développer les modes alternatifs à la voiture individuelle pour une meilleure prise en compte de la problématique des déplacements dans le développement urbain et pour réduire l'empreinte écologique liée aux transports.

1 - Schéma directeur vélo

En 2024 la CASUD a été lauréate de l'AAP vélo 3.



La CASUD poursuit ainsi ses engagements pour un avenir toujours plus cyclable au service de toutes et tous

Le coût global pour la collectivité s'élève à 100 000€ / 3 ans, incluant :

- Axe 1 : Etudes Schéma directeur cyclable de la CASUD : 35 k€ / an
- Axe 2 : Services vélos en location + dépenses d'équipement : 100 k€ / 3ans
- Axe 3 : Animation et communication : 100 k€ / 3 ans
- Axe 4 : Recrutement d'un chargé de mission vélo : 87 k€ / 3ans

En 2025, l'objectif porte sur la réalisation du Schéma Directeur Vélo à l'échelle du territoire qui vise à :

- intégrer, détailler et compléter le Plan Régional Vélo (PRV),

- mieux définir les besoins de déplacements récurrents (desserte des établissements scolaires, sportifs, rabattement sur les transports collectifs),
- identifier les discontinuités à traiter (franchissement des rivières et ravines notamment),
- favoriser la complémentarité vélos / transports collectifs,
- assurer de bonnes conditions de stationnement des vélos :
 - étudier la faisabilité d'un système de vélos en libre-service et bornes de recharge pour les Vélos à Assistance Électrique (VAE)
 - développer le jalonnement des itinéraires vélos par une signalisation spécifique utilisant une image unique et cohérente (couleur, idéogramme, dimensions...).

Le coût de l'étude est estimé à 35 k€ et nécessite le recrutement d'un chargé de mission vélo.

3- Déploiement de l'offre VELISUD

L'offre VELISUD permet la location longue durée (6 mois maximum) d'un Vélo à Assistance Électrique (VAE). Ce projet a pour objectif de développer les mobilités douces et de favoriser l'intermodalité en complétant l'offre disponible sur le territoire.

58 vélos sont en location depuis la mise en place du service le 12 septembre 2023.

Dans le cadre du budget 2025, la CASUD va continuer à acheter une centaine de vélos supplémentaires. Dépenses prévisionnelles : 300 k€.

4- Offre de transport à la demande

La CASUD souhaite une offre de transport inclusive en prenant en compte tous les types de publics. Aussi, en 2025, l'offre de transport à destination des personnes à mobilité réduite se poursuivra et a été intégrée au contrat de DSP de transport urbain.



SECTION 4 – LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

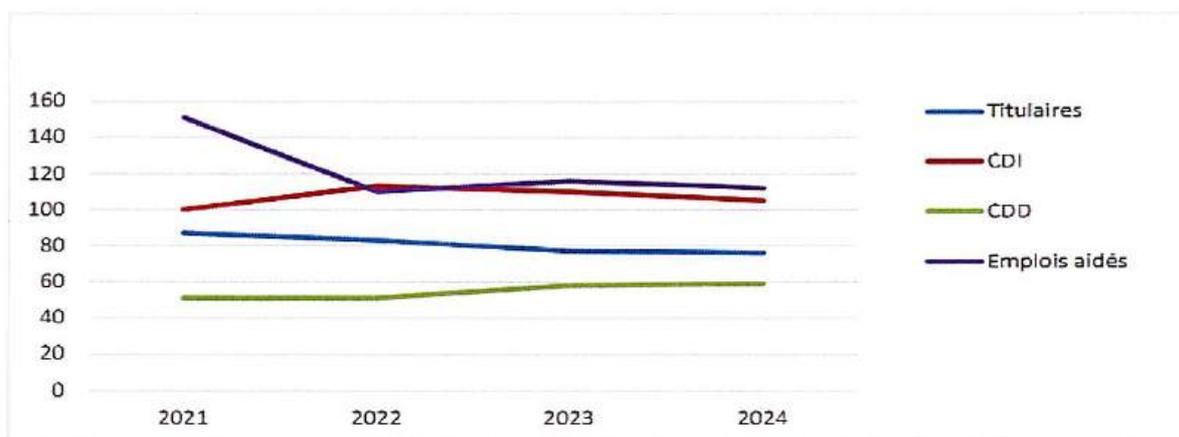
Dans le contexte actuel de contraintes budgétaires et institutionnelles, et en raison de son poids significatif dans les dépenses de fonctionnement, la maîtrise des dépenses de personnel constitue un élément-clé de la stratégie financière de la collectivité et l'assurance d'une allocation efficace des ressources.

I. Structure et évolution des effectifs et de la masse salariale

A. La structure des effectifs.

Au 31/12/2024, l'effectif de la CASUD compte 365 agents dont 242 sur emplois permanents (titulaires, contractuels de droit public) avec un taux de féminisation de 46 %.

EVOLUTION DE L'EFFECTIF



On peut observer un effectif constant sur les quatre dernières années.

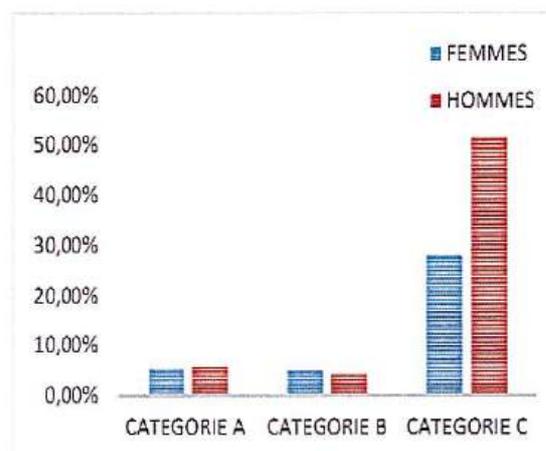
Particularités :

- l'augmentation du nombre de contrats à durée déterminée s'explique par le mécanisme de stabilisation des postes au sein des services : certains contrats aidés ont évolué en CDD,
- les recrutements via le dispositif Parcours emploi compétences (contrats aidés) ne cessent de diminuer en raison de baisse de dotations de l'Etat.

REPARTITION PAR CATEGORIE

Parmi les emplois permanents, 80% des postes relèvent de la catégorie C. La représentativité des hommes dans cette catégorie se démarque clairement de celle des femmes.

Par ailleurs, l'équilibre de répartition dans les catégories A et B est atteinte : le nombre de postes à responsabilités (postes de direction, encadrement intermédiaire) est réparti équitablement entre les femmes et les hommes.



B. Evolution des dépenses

L'évolution du chapitre 012, correspondant aux charges de personnel et frais assimilés (réalisés), est représentée par le tableau suivant :

	2021	2022	2023	2024	Prévisions 2025
Charges de personnel et frais assimilés (k€)	12 049	12 504	12 170	12 414	13 000
Titulaires	87	83	77	76	80
CDI	100	113	110	105	110
CDD	51	51	58	59	65
Emplois aidés (Parcours Emploi Compétences)	151	110	116	104	104

Les charges de personnel sont passées de 12 049 k€ à 12 414 k€ entre 2021 et 2024.

Cette évolution, au-delà d'améliorer l'exercice des missions essentielles de l'EPCI, vise à répondre aux attentes des communes-membres qui participent au développement de la Communauté d'agglomération et qui attendent en retour une expertise de haut-niveau. Aujourd'hui, l'organisation s'appuie sur 5 pôles (Transport, Eau, Assainissement, Gestion des déchets, Activités économiques), qui permettent :

- de proposer au public un service quotidien de qualité en adéquation avec les attentes individuelles et collectives ;
- d'assurer le développement du territoire et son rayonnement, avec des partenariats plus nombreux.

C. Structuration des rémunérations

Pour l'année 2024, le coût réel de la masse salariale s'élève à 12 414 k€.

Décomposition des dépenses :

- Traitement brut indiciaire : 7 186 122 €
- Supplément familial de traitement : 90 781 €
- Nouvelle bonification indiciaire (NBI) : 32 831 €
- Régimes indemnitaires et primes : 2 092 324 €
- Astreintes et heures supplémentaires : 74 957 €
- Cotisations patronales : 3 218 391 €
- Avantages en nature : 4 372 €

Depuis 2022, les décisions du Gouvernement, motivées par la volonté de compenser les effets de l'inflation sur le pouvoir d'achat des agents des trois fonctions publiques, ont impacté de manière significative la masse salariale.

Particulièrement, l'année 2023 a été marquée par l'accumulation de mesures gouvernementales portant sur les rémunérations individuelles et décidées sans concertation avec les employeurs territoriaux. Ces nouveaux dispositifs ont généré des coûts pluriannuels, qui ont mis et continuent à mettre sous tension la gestion de la masse salariale.

On peut citer l'effet report en année pleine de la revalorisation de 3,5 % du point d'indice au 1^{er} juillet 2022, la revalorisation supplémentaire de 1,5 % au 1^{er} juillet 2023, la reconduction de la garantie de pouvoir d'achat (Gipa), la revalorisation du Smic de +1,81 % au 1^{er} janvier 2023, puis de +2,22 % en mai 2023.

D. Durée effective du travail

Le temps de travail des agents de la CASUD respecte le seuil réglementaire des 1607 heures annuelles. Tous les agents bénéficient d'un cycle de travail de 36h30 hebdomadaires générant 58h30 de RTT à l'année.

II. Une gestion raisonnée des dépenses

La part des dépenses de personnel dans le budget de fonctionnement passe de 26% en 2021 à 23 % en 2024.

Toutefois, le mécanisme de progression de carrière des titulaires couplé des mesures nationales, prises indépendamment des situations déjà très préoccupantes des collectivités, pèsent sur la masse salariale.

A. Prévisions des dépenses en 2025

L'évaluation de la masse salariale intègre la répercussion en année pleine des mesures prises en 2024, comme l'augmentation du SMIC ou de 5 points du point d'indice majoré, ainsi que les mesures nouvelles qui s'imposeront à l'EPCI en 2025.

Les principaux facteurs d'évolution pour 2025 sont les suivants :

- Application sur une année pleine de l'augmentation du SMIC de 2% depuis le 1^{er} novembre 2024,
- Mise en œuvre de l'ordonnance n°2021-175 du 17/02/2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale et notamment, la participation à la Prévoyance devenue obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2025 pour l'ensemble des agents répondant aux critères d'éligibilité ;
- Augmentation des dépenses d'assurance statutaire,
- Evolution de carrière liée au Glissement Vieillesse Technicité,
- Nouvelles revalorisations du SMIC en 2025 dans des proportions comparables à celles de 2024, ce qui entrainera mécaniquement un relèvement automatique des salaires,
- Hausse de 1 point du taux de cotisations URSSAF et de 4 points du taux de cotisations du régime des retraites des agents publics (CNRACL),
- Diminution des aides de l'Etat au recrutement des emplois aidés,
- Mise en place d'un processus d'avancement de carrière pour les agents non titulaires.

B. Les recrutements prévisionnels

Les obligations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire, d'écologie et de transition énergétique obligent le recrutement de certains personnels à technicité particulière dans les domaines suivants :

Direction	Nombre de poste	Poste	Catégorie
Transport	1	Directeur Transport	A
Transport	1	Chargé de mission vélo	B
Commande Publique	1	Gestionnaire de marchés	B
Projet de Territoire	1	Chef de projet CRTE	A

Les nouvelles charges à supporter seront financées par :

- Les aides apportées par l'Etat sur les dispositifs de contrats aidés (prise en charge à 53 % sur la base d'un contrat de 10 mois à raison de 21h/semaine) ;
- Les subventions de l'Etat en ce qui concerne les créations de postes spécifiques relatifs aux compétences de l'environnement, de l'eau et du développement économique (PAT, CODOM, PCAET, GEMAPI, PILHI, PVD ...) ;
- Le remboursement des salaires des agents mis à disposition au sein de la SPL SUDEC ;
- Les aides Du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) tenant compte des mesures mises en œuvre dans le cadre de la politique handicap (recrutement, adaptation au poste de travail, accessibilité...).

III. Une politique sociale soutenue pour améliorer la condition de vie des agents

Afin de permettre aux agents de concilier au mieux la vie professionnelle et la vie personnelle, la CASUD met en œuvre une politique d'action sociale regroupant :

- La participation employeur aux risques prévoyance et santé

Les employeurs territoriaux ont l'obligation de participation financière pour le risque « prévoyance » depuis le 1er janvier 2025 et pour le risque « santé » à compter de 2026. Bien que facultative actuellement, la CASUD participe à la complémentaire santé de l'ensemble des agents ayant souscrit à une mutuelle labellisée. Ces agents perçoivent alors une aide mensuelle de 25 € représentant pour l'EPCI une dépense moyenne de 31 k€ par an.

S'agissant du risque Prévoyance, la participation employeur s'élèvera à 7€/agent/mois conformément aux dispositions en vigueur.

- Le subventionnement du Comité des œuvres sociales (COS)

Le COS étudie et réalise toutes dispositions de nature à apporter des avantages sociaux, collectifs ou individuels aux adhérents et à leur famille. L'association développe ainsi toutes formes d'actions ou activités entrant dans le cadre des œuvres sociales en faveur du personnel.

C'est tout naturellement que la CASUD apporte son soutien financier à hauteur de 25 000 € chaque année.

- Le télétravail

Le télétravail favorise, en général, une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

Il permet aussi de réduire les déplacements domicile / travail (gain de temps et moins de frais de carburant, moins de risque d'accidents de trajet, etc.) et de limiter certains vecteurs de stress (fatigue de la conduite, désagréments des transports en commun, etc.).

Depuis 2022, des conventions annuelles de télétravail sont mises en place sur demande de l'agent, dès lors que sa mission est compatible avec ce mode de fonctionnement.

IV. Les orientations pour 2025

En termes de prospectives pour l'année 2025, les chantiers entrepris sur les années précédentes se poursuivront dans un intérêt commun de satisfaire à la fois la maîtrise des dépenses de personnel et la continuité opérante des services.

Dans la poursuite des engagements pris pour le bien-être professionnel des agents, un groupe de travail, constitué de la Direction générale et des représentants du personnel, a convenu de la mise en place d'une démarche de reconnaissance de l'ancienneté des non titulaires. L'objectif étant de valoriser le travail et l'implication d'une centaine d'agents dont les dispositions en vigueur ne permettent pas, au même titre que les titulaires, de bénéficier d'un déroulé de carrière.

S'agissant de la politique de recrutement et de développement des compétences, les mobilités en interne continueront d'être encouragées afin de permettre un épanouissement professionnel par la découverte de nouveaux postes et in fine l'apport de nouveaux savoir-faire.

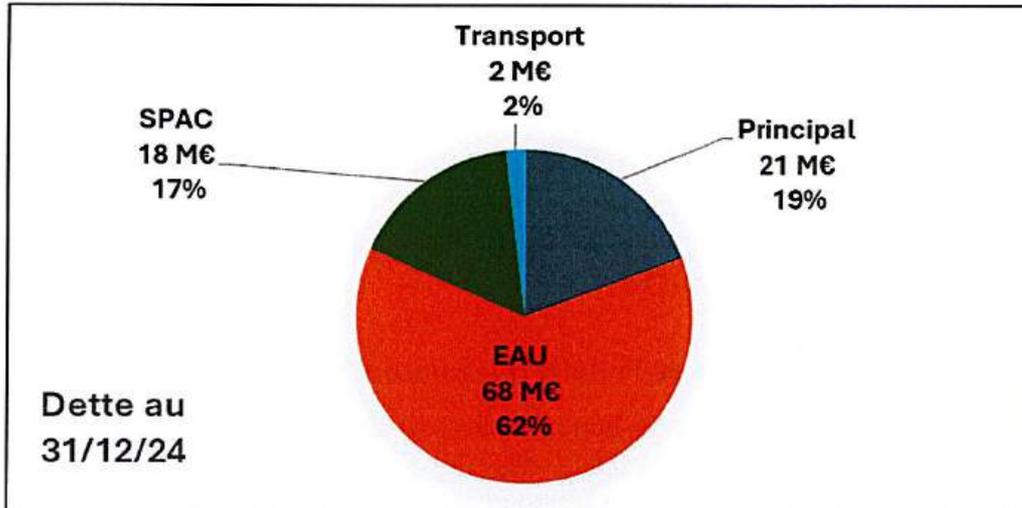
La CASUD questionnera par ailleurs toute demande de remplacement temporaire et poursuivra le travail sur l'absentéisme et la qualité de vie au travail dans le but de maintenir un équilibre de sa masse salariale.

SECTION 5 – LA GESTION DE DETTE

I. La dette propre de la CASUD

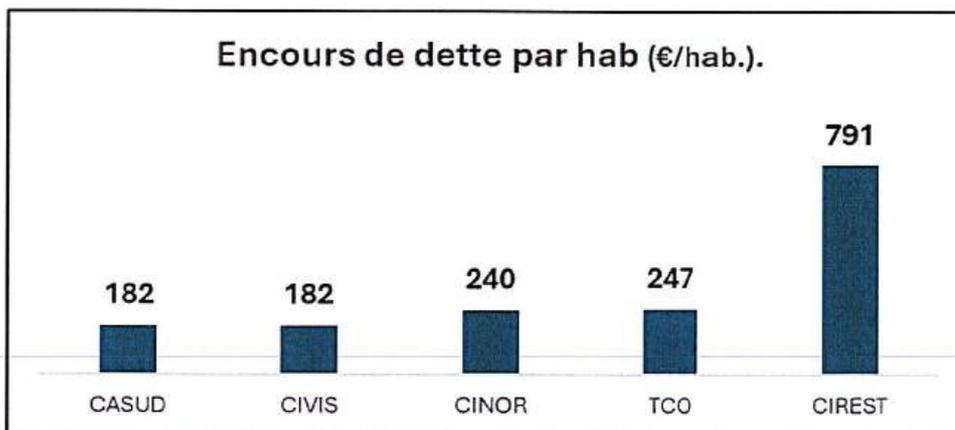
A. L'encours consolidé au 31/12/2024

L'encours consolidé de la dette bancaire de la CASUD au 31 décembre 2024 s'élève à 109 M€ et se répartit entre les budgets de la manière suivante :



Le budget de l'eau concentre la majorité de la dette bancaire (62%) de la CASUD.

En revanche, le budget principal, qui finance les principales dépenses sur le territoire grâce aux ressources fiscales locales, n'est endetté qu'à hauteur de 21 M€ (19 % de l'encours total). Par comparaison avec les autres EPCI de la Réunion (voir graphique ci-dessous), la CASUD est la moins endettée.



B. L'exposition de la dette par rapport aux fluctuations des marchés

La majorité des emprunts souscrits est adossée à des taux fixes, permettant ainsi de se protéger contre des périodes de tension sur les marchés financiers. En revanche, cette initiative en termes de sécurisation de la dette n'offre que très peu de marge de manœuvre en faveur d'une gestion active de la dette notamment en période économique de baisse de taux d'intérêt.

Il est proposé dans le tableau ci-dessous l'exposition de la dette consolidée au 31 décembre 2024 par type de risque.

Dettes par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	77,75 M€	71.08%	2.17%
Variable	12,32 M€	11.26%	4.39%
Livret A	19,30 M€	17.65%	3.75%
Inflation	0,01 M€	0.01%	4.84%
Ensemble des risques	109,38 M€	100,00%	2.70%

État généré au 31/12/2023

Le taux moyen passe de 2,58 % à 2,70 % entre 2023 et 2024.

La hausse du taux moyen est liée au contexte général de croissance des taux d'intérêts. Par ailleurs, la CASUD bénéficie également de taux bonifiés en contrepartie notamment de ses engagements formalisés dans le cadre du contrat de progrès sur l'eau et l'assainissement, signé en juillet 2019.

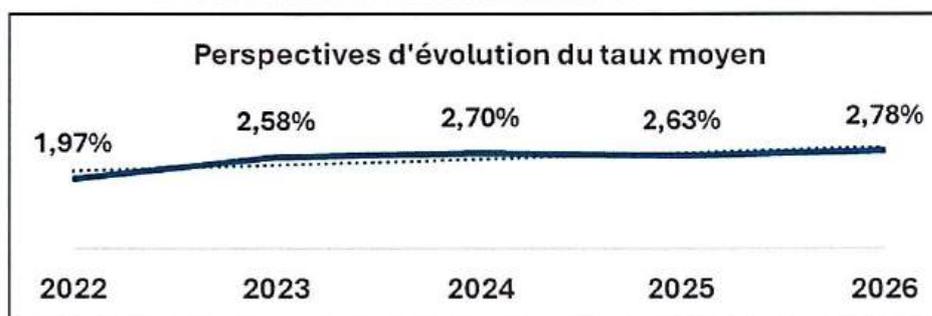
C. Les perspectives d'évolution de la dette à l'horizon 2026

Les besoins de financement par voie bancaire des différents budgets de la CASUD à l'horizon 2026 s'établissent, sur la base des données économiques et financières connues à ce jour, de la manière suivante :

Années	2024 réalisés	2025 prévisions	2026 prévisions
Emprunts nouveaux (M€)	7	16	15,2
Budget Principal	0	10	8
Budget Eau	7	6	6
Budget Assainissement	0	0	1,2
Budget SPANC	0	0	0
Budget Transport	0	0	0

Les premières simulations financières d'évolution de la dette à l'horizon 2026 (voir ci-dessous) laisseraient penser à une trajectoire d'évolution des taux moyens d'intérêts financiers comprise entre 2,6 et 2,8 %.

Années	2023	2024	2025	2026
Encours au 31 déc (M€)	108	109	120	129
Intérêts payés (M€)	2,31	3,17	2,87	3,34
Capital payé (M€)	5,38	5,55	5,44	5,84
Annualité (M€)	7,70	8,72	8,31	9,18
Taux moyen	2,58%	2,70%	2,63%	2,78%





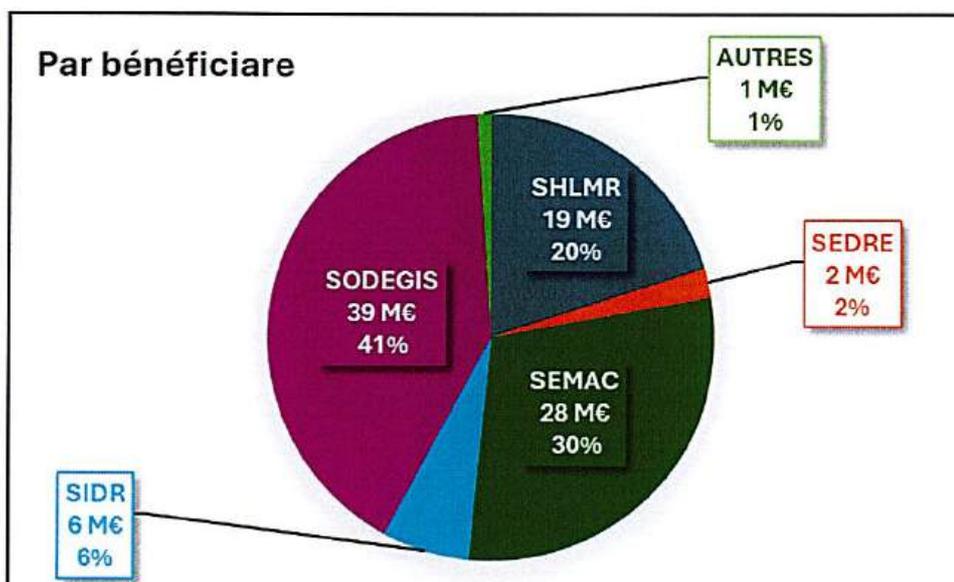
II. Les emprunts garantis par la CASUD

La CASUD intervient en garantie des emprunts contractés par les bailleurs sociaux auprès de la Caisse des dépôts et consignations, dans le cadre de protocoles d'accord faisant intervenir les acteurs du logement social, les collectivités territoriales et leurs groupements.

Chaque garantie d'emprunt donnée par la CASUD est obligatoirement approuvée par le Conseil communautaire. Ces garanties d'emprunt constituent des engagements hors bilan pour la CASUD.

Les engagements donnés par la CASUD en matière de garantie bancaire passent de 82,77 à 95,14 M€ entre 2023 et 2024. A titre d'information, le taux moyen d'intérêts progresse de 0,03 points (2,71% en 2024 contre 2,68 % en 2023)

La répartition par bénéficiaire est la suivante :



Communauté d'Agglomération du Sud

ANNEXE		Engagement pluriannuel des investissements (Provisoire) - Budget Principal								
Commune	N° AP	INTITULÉS	COÛT A.P. (en TTC)	Réalisés avant 2023	2023 réalisés	2024 réalisés	2025 Projet	2026 Projet	2027 et au-delà	
I-AP/CP en cours			162 427 792,00	24 880 093,51	12 966 995,61	5 352 892,78	15 280 000,00	15 700 000,00	88 747 810,10	
Transport			71 277 593,00	8 065 369,95	3 718 899,07	1 862 026,82	2 980 000,00	9 000 000,00	45 651 297,16	
Tampou	2012911	Gare routière au TAMPON	8 295 000,00	4 778 701,23	3 096 296,93	465 487,73	0,00	0,00	-45 485,89	
Tampou	2012105	Création d'une voie Urbaine de transport	54 782 593,00	3 024 485,69	560 384,55	35 326,95	2 000 000,00	9 000 000,00	40 162 395,81	
Tampou	20139051A MP	Gare routière de la Plaine des Cafres 23ième	2 600 000,00	257 029,28	0,00	1 355 017,87	980 000,00	0,00	7 952,85	
St-Joseph	2020002	Pôle d'échange multimodal	5 600 000,00	5 153,75	62 217,59	6 194,27	0,00	0,00	5 526 434,39	
Développement économique			65 799 882,00	2 585 071,44	5 838 126,01	723 273,36	11 200 000,00	6 600 000,00	39 353 411,19	
St-Joseph	2020003	Modernisation de la ZA des Grègues T1, T2 et T3	8 000 000,00	2 530 527,50	5 109 769,16	227 489,99	0,00	0,00	132 213,35	
St-Joseph	2021001	Immobilier d'entreprises Les TERRASS - îlot 8,1 T1	2 800 000,00	54 543,94	27 994,67	0,00	0,00	0,00	2 717 461,39	
St-Joseph	2021002	Immobilier d'entreprises Les TERRASS - îlots 9,1 T2	4 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500 000,00	
St-Joseph	2022001	Tiers Lieux Saint Joseph	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00	
St-Joseph	2021005	Création ZAE Bezaves	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000 000,00	
Tampou	2021103	Immobilier d'entreprises SHOW-ROOM	4 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500 000,00	
Tampou	2022100	Immobilier d'entreprises LES PALMIERS	2 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 800 000,00	
Tampou	2021104	ZAE 14ème	10 678 353,00	0,00	348 644,05	249 144,56	5 000 000,00	4 000 000,00	1 080 364,41	
Tampou	2021105	ZAE 19ème	14 321 529,00	0,00	351 718,15	246 638,81	5 000 000,00	4 000 000,00	8 323 172,04	
Tampou		ZAE Palmiers Tc2	4 600 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	2 000 000,00	2 100 000,00	
St-Philippe	2021300	ZAE Barti Basse Vallée	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	4 600 000,00	
Entre-Deux	2021201	Création ZAE Serré	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000 000,00	
Entre-Deux	2024202	Création ZAE Chemin Laurent Laurent	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Développement économique sectoriel			5 797 251,00	648 159,69	24 864,78	0,00	100 000,00	100 000,00	4 924 226,53	
St-Philippe	2018302	Cale de mise à l'eau	5 797 251,00	648 159,69	24 864,78	0,00	100 000,00	100 000,00	4 924 226,53	
GEMAPI			19 553 066,00	13 581 492,43	3 385 105,75	2 767 592,60	1 000 000,00	0,00	-1 181 124,78	
St-Joseph	2019001	Traitement des crues de la Rivière des Remparts	19 553 066,00	13 581 492,43	3 385 105,75	2 767 592,60	1 000 000,00	0,00	-1 181 124,78	
II-AP/CP à solder			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
III- Hors AP/CP			8 496 943,00	9 765,00	8 746 741,61	7 016 005,29	11 140 000,00	9 667 000,00	1 100 000,00	
Transport			250 000,00	0,00	1 323 402,76	810 760,66	900 000,00	720 000,00	0,00	
St-Joseph	2013904	Halle routière à vincendo	600 000,00			9 975,39	300 000,00	300 000,00		
Commun	2019900	Accessibilité des points arrêts				381 487,45	0,00	0,00		
Entre-Deux	2022200	Rehabilitation gare	250 000,00			5 891,56	200 000,00	20 000,00		
Commun	2022000	Travaux et Mobilier urbain			1 323 402,76	413 406,26	400 000,00	400 000,00		
Développement économique					3 586 101,96	7 996,45	200 000,00	200 000,00	0,00	
Commun		Travaux réhabilitation			55 101,96	0,00	0,00	0,00		
Saint-Joseph		Immobilier d'entreprises		0,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00		
Entre-Deux		C.I.A.P		0,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00		
Saint-Philippe		Terrains ZAE basse vallée			3 531 000,00	0,00	0,00	0,00		
Tampou		ZAE Trois Mares			0,00	7 996,45	0,00	0,00		
GEMAPI			1 350 000,00	0,00	0,00	365 900,79	1 100 000,00	1 099 000,00	0,00	
Commun		Regularisation système endiguement (Etudes)	900 000,00			0,00	300 000,00	600 000,00		
Commun		Visites techniques des ouvrages	450 000,00				300 000,00	250 000,00		
Entre-Deux		MOU rue Jameross				365 900,79	300 000,00	140 000,00		
Saint-Joseph		Étude travée rosaire				0,00	200 000,00	100 000,00		
GÉPU			5 229 071,00	0,00	572 301,14	1 016 391,55	2 420 000,00	3 052 000,00	0,00	
Commun		Schéma directeur GÉPU	900 000,00			0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	
Entre-Deux		MOU voiries Bras Long	3 117 074,00		572 301,14	1 016 391,55	660 000,00	502 000,00	366 381,31	
Entre-Deux		Rue impasse des Kakis	230 000,00			0,00	230 000,00	0,00		
Entre-Deux		Rue Arc en ciel	850 000,00				100 000,00	750 000,00		
Saint-Joseph		MOU rue Paul Demange	60 811,00			0,00	60 000,00	0,00	0,00	
Saint-Joseph		MOU rue Général de Gaulle	71 186,00				70 000,00	0,00	0,00	
Commun		Marché BC divers travaux				0,00	1 000 000,00	1 500 000,00		
Environnement				0,00	2 148 124,98	3 205 920,80	1 400 000,00	2 400 000,00	1 100 000,00	
Commun		Bacs vert et bacs jaunes			398 991,46	455 257,07	400 000,00	400 000,00		
Commun		BAV			95 028,64	139 204,31	100 000,00	100 000,00		
Commun	BIOCOMP09	Bio-corp ostreus			154 104,88	251 672,72	100 000,00	100 000,00		
Commun		Pôle Déchets Sud ILEVA			1 500 000,00	2 333 508,00	0,00	0,00		
Entre-Deux		Déchetterie	1 100 000,00			26 278,70	500 000,00	600 000,00	0,00	
Saint-Joseph		Mini quai apport volontaire	840 000,00				150 000,00	500 000,00	140 000,00	
Tampou		Mini quai apport volontaire	1 960 000,00			0,00	150 000,00	700 000,00	960 000,00	
Habitat				0,00	50 000,00	147 380,00	100 000,00	100 000,00	0,00	
		EPFR Parti* logements soc.			50 000,00					
		M.inoration foncière				147 380,00	100 000,00	100 000,00		
Divers			3 267 872,00	9 765,00	1 066 810,77	1 461 655,04	5 020 000,00	2 105 000,00	0,00	
Commun		Subvention équipement EU				0,00	1 500 000,00	0,00		
Commun		Subvention équipement AEP				0,00	500 000,00	1 000 000,00		
Commun		Acquisition foncière				50 982,83	220 000,00	500 000,00		
Commun		Aménagement bureaux CASUD			106 471,84	0,00	0,00	0,00		
Commun	2022000 2013910	Bâtiment siège Poker d'As	1 300 000,00	9 765,00	14 647,50	934 200,00	0,00	0,00	0,00	
Commun		Équipement syndicat mixte de Pierrefonds "Pélicandrome"			100 000,00	63 333,33	0,00	0,00		
Tampou		Travaux fourrière			534 637,97	105 309,11	0,00	0,00		
Tampou		Équipement Université			89 284,69	80 000,00	100 000,00	100 000,00		
Commun		Études diverses			4 558,58	0,00	0,00	0,00		
Commun		Matériel de transport			86 998,74	33 586,24	400 000,00	200 000,00		
Commun		Matériels informatic. et bureaux			64 104,71	49 379,75	300 000,00	50 000,00		
Commun		Équipements divers			29 858,14	32 083,65	200 000,00	255 000,00		
Commun		Travaux et équipements divers			10 807,18	33 181,30	0,00	0,00		
Commun	2013910	Travaux Poker d'as	1 967 872,00			75 040,25	1 900 000,00	0,00		
TOTAL GENERAL (I+II+III)			170 934 735,00	24 889 858,51	21 713 737,22	12 368 898,07	26 420 000,00	25 367 000,00	89 847 810,10	

ANNEXE		Engagement pluriannuel des investissements (Provisoire) - Budget annexe eau							
Commune	N° AP	INTITULÉS	COÛT A.P. (en HT)	Réalisés avant 2023	2023 réalisés	2024 réalisés	Projet 2025	Projet 2026	2027 et au- delà
L AP/CP en cours			111 235 425,20	23 661 907,53	7 400 717,12	4 616 246,70	3 750 000,00	6 240 000,00	65 566 553,85
St Joseph	2011013	Galerie Langevin (drain, grand galec)	7 400 000,00	1 047 125,97	5 992,67	200 383,57	3 000 000,00	2 000 000,00	1 146 497,79
St Joseph	2018001	Restructuration la Crête	20 321 000,00	226 872,43	136 646,12	0,00	100 000,00	500 000,00	19 357 481,45
St Joseph	2020001	Sécurisation captage Cazala	14 100 000,00	221 901,96	63 785,24	18 927,55	100 000,00	500 000,00	13 195 385,25
Tampon	2011103	14 réservoirs	2 642 202,76	2 612 604,45		3 000,00	0,00	0,00	26 598,31
Tampon	2014914	Potabilisation Leveneur	17 488 910,00	15 370 630,15	1 475 424,72	150 129,59	0,00	0,00	492 725,54
Tampon	2019109	Potabilisation Payet Go	12 000 000,00	29 304,24	59 580,07	54 635,58	200 000,00	500 000,00	11 156 480,11
Tampon	2019101	Interconnexion Leveneur	4 895 400,00	126 917,60	253 664,89	3 802 121,21	0,00	0,00	712 696,30
Tampon	2021101	Refolement Plaine des Cafes	17 051 000,00	15 347,01	73 634,71	0,00	0,00	0,00	16 962 018,28
Tampon	2021102	AEP dans EU 2021	2 720 000,00	378 096,27	2 239 537,04	110 060,33	0,00	0,00	-7 693,64
Tampon	2021108	AEP 2021	4 000 000,00	988 759,43	3 001 438,98	10 695,16	0,00	0,00	-893,57
Entre-Deux	2011207	Potabilisation des Songes	2 450 000,00	2 060 672,26	82 383,88	244 347,84	0,00	0,00	62 596,02
Entre-Deux	2018200	Pente d'Orange	546 912,44	509 855,87		0,00	0,00	0,00	37 056,57
Entre-Deux	2024203	Interconnexion Songes - réservoir coteau et farg.	2 120 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	500 000,00	1 520 000,00
St-Philippe	2020300	Équipement forage Takamaka	3 500 000,00	73 819,89	8 628,80	21 945,87	250 000,00	2 240 000,00	905 605,44
II AP/CP à solder en 2024			15 294 641,08	15 187 400,47	26 487,11	0,00	0,00	0,00	107 240,61
Tampon	2010100	Edgard Avril	9 933 900,10	9 918 561,25	8 371,80	0,00	0,00	0,00	15 338,85
Tampon	2015101	Réservoir Leveneur	4 410 740,98	4 360 740,98	18 115,31	0,00	0,00	0,00	50 000,00
St-Philippe	2018300	Forage Takamaka	950 000,00	908 098,24	0,00	0,00	0,00	0,00	41 901,76
III AP/CP à créer			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IV. Hors AP/CP			13 147 932,00	0,00	5 836 778,33	4 327 042,48	10 102 000,00	5 855 000,00	1 615 527,06
Commun		Schéma directeur AEP				173 470,22	100 000,00	0,00	
Commun		Etudes				66 069,08	0,00	0,00	
Commun		Groupes électrogènes				0,00	3 000 000,00	1 000 000,00	
		MABC (études et travaux) Tampon Entre Deux				0,00	2 000 000,00	1 000 000,00	
		MABC (études et travaux) St Philippe St Joseph				0,00	900 000,00	800 000,00	
St-Joseph	2011902	AEP 2012-2017			345 322,43	922 734,22			
St-Joseph	2021006	AEP 2021			1 885 658,89	110 143,97			
St-Joseph		Modernisation canalisation rue Maréchal Foch	1 000 000,00			0,00			
St-Joseph	MOU	Requal rue général de gau	167 606,00				159 000,00	8 000,00	
St-Joseph	MOU	Réfect rue paul demange	38 610,00				38 000,00		
Tampon	2021107	Refolement Pont du diable	4 300 000,00	0,00	342 979,35	926 308,60	1 500 000,00	1 530 000,00	
Tampon		Canalisation rue Marius et Ary Leblond	1 000 000,00			0,00			
Tampon	2011902	AEP 2012-2018			1 075 368,24	1 299 948,79			
Tampon		Pompage Epidor Hoarau	600 000,00			0,00	150 000,00	450 000,00	
Tampon		Création conduite 19ième	2 000 000,00				150 000,00	500 000,00	1 350 000,00
St-Philippe		AEP 2021				0,00			
St-Philippe	2021301	AEP 2021			1 550 532,25	338 374,45			
Entre-Deux	2011902	AEP 2012-2016			400 147,33	65 445,59			
Entre-Deux	2012200	Refolement Argumasse	1 500 000,00		1 389,74	20 883,20	1 000 000,00	450 000,00	27 527,06
Entre-Deux		Démantèlement captages Entre Deux	350 000,00			0,00	350 000,00		
Entre-Deux	M.O.U.	Voies Bras Long	1 091 716,00		153 143,60	253 353,06	330 000,00	117 000,00	238 000,00
Entre-Deux	M.O.U.	Rue Jamerosa				18 791,00			
Entre-Deux		Canalisation rue Jean Laurent	1 000 000,00			0,00			
Commun		Travaux divers			82 036,50	103 552,90	425 000,00	0,00	
Commun		Acquisition foncière	100 000,00			8 950,00			
Commun		AEP giratoire Bois-noir				0,00			
Commun		Equipements divers				19 017,40			
Commun	2024005	Travaux concessifs				0,00			
TOTAL GENERAL (HH+III+IV)				38 849 308,00	13 263 982,56	8 943 289,18	13 852 000,00	12 095 000,00	67 289 321,52

ANNEXE

Engagement pluriannuel des investissements (provisoire) - Budget annexe assainissement (N°02402)

SPAC										
Commune	N° AP	INTITULÉS	COÛT AP. (en TTC)	Nature	Réalisés avant 2023	2023 réalisés	2024 réalisés	Projet 2025	Projet 2026	C.P. 2027 et au-delà
I AP/CP en cours			14 720 000,00		1 948 962,69	3 625 959,85	328 542,49	2 282 000,00	3 206 000,00	3 328 534,97
Entre-Deux	2018200	EU pente d'Orange Songe	1 250 000,00		1 131 400,47	1 041,60	46 467,13	0,00	0,00	71 090,80
Tampon	2021102	EU 2021	4 790 000,00		817 562,22	3 621 140,83	200 403,38	0,00	0,00	150 893,57
Commun	2023900	EU 2023	8 680 000,00		0,00	3 777,42	81 671,98	2 282 000,00	3 206 000,00	3 106 550,60
II AP/CP à solder			6 941 787,04		6 941 787,04		0,00	0,00	0,00	0,00
St-Joseph	2018002	EU extension 18-22	3 430 442,00		3 430 442,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
St-Joseph	2021003	EU 2021	3 511 345,04		3 511 345,04	0,00	0,00	0,00	0,00	
III- Hors AP/CP			1 783 422,00		0,00	3 259 133,37	1 021 457,45	1 830 000,00	1 059 000,00	258 470,00
Commun		MABC EU					46 613,74	0,00	0,00	
Commun		Etudes		2031			120 478,30	0,00	0,00	
Commun	2012901	Schéma directeur	438 909,00				203 954,61	200 000,00	32 000,00	
Commun	2024003	Tx concessif Run		2315			34 483,47	100 000,00	100 000,00	
Commun	2024006	Tx Branchement		2315			3 600,00	0,00	0,00	
Commun		Tx divers EU				104 263,06	0,00	200 000,00	200 000,00	
Commun		Equipements divers					4 397,51	0,00	0,00	
St-Joseph	2021003	Prog EU 2021				2 248 899,55	0,00	0,00	0,00	
St-Joseph	2012907	Tx réseaux EU				59 992,11	0,00	0,00	0,00	
St-Joseph	2024001	Réhabilitation STEP					0,00	0,00	0,00	
St-Joseph		Etude REUT					0,00	50 000,00	100 000,00	
Tampon		Prog EU 2013				329 865,13	0,00	0,00	0,00	
Tampon	2024101	PR Adam de Villiers					0,00	380 000,00	0,00	
Tampon		Participation Tx Step				70 090,53	281 885,40	300 000,00	300 000,00	
Tampon		Etude Step PDC	160 000,00				0,00	100 000,00	100 000,00	
Entre-Deux	2018201	Réseaux EU					521,74	0,00	0,00	
Entre-Deux		Yomes Bras Long	1 184 513,00			93 917,89	305 124,68	400 000,00	127 000,00	258 470,00
Entre-Deux		Tx réseaux EU				352 105,10	0,00	0,00	0,00	
Entre-Deux	2024201	Etudes STEP		2031			20 398,00	100 000,00	100 000,00	
TOTAL GENERAL (I+II+III)			23 445 209,04		8 890 749,73	6 885 093,22	1 349 999,94	4 112 000,00	4 265 000,00	3 587 004,97

En conclusion, au vu des éléments exposés dans la présente note et ses annexes, il convient que le Conseil communautaire débattre des orientations générales des budgets (principal et annexes) pour l'année 2025.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations générales pour le budget de 2025 et de la communication du présent rapport et ses annexes sur la base duquel s'est tenu ce débat,
- d'approuver les orientations budgétaires présentées lors de ce débat,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés
(02 abstentions : Mme BASSIRE Nathalie, M. FONTAINE Gilles),

- prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales pour le budget de 2025 et de la communication du présent rapport et ses annexes sur la base duquel s'est tenu ce débat,
- approuve les orientations budgétaires présentées lors de ce débat,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention : 02

Contre : 00

Pour : 41

POUR EXTRAIT CONFORME,
La Secrétaire de séance,



PARIS GROSSET Isabelle

Le Président de la CASUD,



Jacquet HOARAU

